

CATALYSEUR DE LA
TRANSITION CARBONE



**HOFFMANN
GREEN CEMENT**

Catalyseur
de la Transition
Carbone

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2023

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, à La Bretauillère, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon, ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de la Société (www.ciments-hoffmann.fr).

Hoffmann Green Cement Technologies

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 14.648.193 euros
Siège social : La Bretauillère, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon
809 705 304 R.C.S. La Roche-sur-Yon



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

PERSONNE RESPONSABLE

« J’atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion figurant au chapitre 1 du présent rapport financier annuel présente un tableau fidèle de l’évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et qu’il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée. »

Le 18 mars 2024,

Monsieur Julien Blanchard,
Président du Directoire de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

1.	RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE.....	5
1.1.	FACTEURS DE RISQUES.....	5
1.2.	APERÇU DES ACTIVITÉS	23
1.3.	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	44
1.4.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	44
1.5.	ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE	48
1.6.	SALARIÉS	52
1.7.	CAPITAL SOCIAL	54
1.8.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	56
2.	COMPTES DE L’EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023	59
2.1.	COMPTES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR L’EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023	59
2.2.	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES IFRS POUR L’EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 – ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS 2023 ET 2022..	134
2.3.	COMPTES SOCIAUX POUR L’EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023	139
2.4.	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L’EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023	181
3.	RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE... ..	186
3.1.	ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	186
3.2.	RÉMUNERATION ET AVANTAGES.....	197
3.3.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D’ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	205
3.4.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES	211
3.5.	TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ET DE COMPÉTENCE ACCORDÉES PAR L’ASSEMBLEE GÉNÉRALE	215
4.	RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L’ENTREPRISE	220
5.	DOCUMENTS DISPONIBLES	259
6.	GLOSSAIRE	260

REMARQUES GÉNÉRALES

Définitions

Dans le présent rapport financier annuel, et sauf indication contraire :

- Le terme « **AMF** » désigne l’Autorité des Marchés Financiers ;
- Les termes la « **Société** » ou « **Hoffmann Green** » désignent la société Hoffmann Green Cement Technologies dont le siège social est situé La Bretauière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l’Yon, France, immatriculée au Registre de Commerce de La Roche-sur-Yon sous le numéro 809 705 304 ;
- Le terme « **Groupe** » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et ses filiales, étant précisé que ce périmètre juridique est présenté à la section 1.3 du Rapport Financier Annuel ;
- Le terme « **Rapport Financier Annuel** » désigne le présent rapport financier annuel sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2023.

1. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

1.1. FACTEURS DE RISQUES

Conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 2017/1129 (règlement dit « Prospectus 3 ») et du règlement délégué (UE) 209/980, sont présentés dans ce chapitre les seuls risques spécifiques à la Société, et qui sont importants pour la prise d'une décision d'investissement en connaissance de cause. Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, les risques financiers de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie sont décrits en annexe aux comptes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2023 présentés à la section 2.1 du Rapport Financier Annuel.

Chacun de ces risques est spécifique à la Société et est classé, en fonction de son degré de criticité, lequel repose sur l'analyse conjointe de (i) la probabilité de voir le risque se réaliser et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif, dans la catégorie susmentionnée pertinente.

La probabilité d'occurrence de chacun des facteurs de risques relatifs à la Société et son impact, évalués sur trois niveaux (« limité », « modéré » et « élevé »), sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les principaux facteurs de risques sont regroupés en 5 catégories, étant précisé qu'au sein de chacune d'entre elles, les facteurs de risques sont présentés par degré de criticité net décroissant selon l'appréciation de la Société à la date d'approbation du Rapport Financier Annuel, laquelle tient compte des mesures de gestion des risques. Les facteurs de risques les plus importants sont indiqués en premier et sont signalés par un astérisque.

La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Tableau synthétique :

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité net
Risques liés à l'environnement macroéconomique			
Risques liés à la hausse globale des prix en raison de la guerre en Ukraine et à l'environnement macroéconomique	Élevé	Élevé	Élevé
Risques liés aux activités de la Société			
Risques liés à l'environnement concurrentiel et au déploiement de l'outil industriel*	Modéré	Élevé	Élevé
Risques liés au fonctionnement des sites de production*	Modéré	Élevé	Élevé
Risques liés à la dépendance à l'égard des fournisseurs*	Modéré	Élevé	Élevé
Risques liés au développement de l'activité de la Société à l'international	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à la gestion des systèmes d'information et à la cybercriminalité	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à la réputation et à l'image de la Société	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à la dépendance aux personnes clés	Limité	Élevé	Modéré
Risques liés à l'industrie cimentière			
Risques liés à la dépendance aux marchés de la construction, de l'immobilier et des travaux publics	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés aux contraintes réglementaires	Limité	Limité	Limité
Risques juridiques			
Risques liés à la propriété intellectuelle*	Élevé	Élevé	Élevé
Risques financiers			
Risques liés au besoin de fonds de roulement	Limité	Élevé	Modéré

RISQUES LIÉS À LA HAUSSE GLOBALE DES PRIX EN RAISON DE LA GUERRE EN UKRAINE ET A L'ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE

Aucun des partenaires ou des fournisseurs de la Société ne se situe en Europe de l'Est ou en Russie de sorte que l'activité de la Société n'est pas directement impactée.

Néanmoins, l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 a donné lieu à d'importantes répercussions sur les marchés financiers et sur le prix de certaines matières premières, et a impacté l'ensemble de l'économie mondiale. Dès lors, certains fournisseurs de la Société font, depuis février 2022, face à la hausse des prix de l'énergie, ainsi qu'à la hausse des coûts de transport.

Les contrats d'achat conclus avec ces fournisseurs stipulent un plafonnement des prix. Dans la mesure où les conditions de prix étaient défavorables à certains fournisseurs en raison de la hausse des prix de l'énergie et des coûts de transport, certains contrats d'achat de matières premières ont été renégociés à l'initiative des fournisseurs.

Par ailleurs, la hausse des prix de l'énergie et des carburants ainsi que les difficultés d'approvisionnement de certaines matières premières ont impacté tout le secteur de la construction et ont généré des reports et décalages de certains projets en cours.

Plus généralement, la Société est particulièrement vigilante sur les conséquences de l'inflation, les éventuelles ruptures de chaîne d'approvisionnement et la hausse des taux d'intérêt dans un contexte géopolitique et économique incertain.

L'ampleur de ce risque est considérée comme élevée pour la Société.

La probabilité d'occurrence de ce risque est considérée comme élevée bien qu'elle soit difficile à évaluer dans la mesure où il est difficile d'anticiper la durée de la guerre en Ukraine et plus généralement, en raison de l'incertitude et la volatilité de l'environnement macroéconomique.

Au regard de ces éléments, le degré de criticité net de ce risque est considéré par la Société comme élevé.

RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

- **Risques liés à l'environnement concurrentiel et à la capacité de déploiement de l'outil industriel**

Le marché du ciment en France est dominé par un nombre limité d'acteurs dont 5 leaders mondiaux qui réalisent à eux seuls 95% de la production de ciment en France¹ : Holcim, HeidelbergCement, Vicat, CRH et Imerys.

Le ciment étant un produit pondéreux et son transport coûteux, le rayon d'action d'une cimenterie ne dépasse pas les 300 km par voie terrestre. Le maillage territorial est donc un préalable nécessaire pour l'accès au marché du ciment. Au-delà du maillage territorial, l'intensité concurrentielle sur chaque marché régional dépend également des capacités de production des acteurs présents.

L'aptitude de la Société à développer son activité et sa présence sur les marchés du ciment dépend donc de sa capacité à répondre aux besoins du marché avec son outil de production. La présence d'autres acteurs ayant des capacités disponibles ou excédentaires sur un marché régional ou à proximité, ainsi que la présence d'un ou plusieurs acteurs disposant ou étant en mesure de mettre en place des infrastructures d'importation de ciment sur le marché régional dans des conditions économiques satisfaisantes, sont de nature à créer une situation de concurrence renforcée.

Cette situation concurrentielle intense est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

Le plan stratégique de développement industriel de la Société, décrit à la section 1.2 « Aperçu des activités » du Rapport Financier Annuel, comprend la construction des deux sites de production « H2 » et « H3 », pouvant chacun produire 250.000 tonnes de ciment par an, afin d'augmenter rapidement les capacités de production de la Société et de mettre en œuvre un maillage progressif du territoire. La mise en service du site « H2 » a eu lieu en 2023 et le site « H3 » sera mis en service en 2025. Le retard dans la mise en service du nouveau site de production « H3 » freinerait la pénétration du marché français, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

¹ Source : INSEE Focus n°121 du 25/07/2018.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

La pénétration du marché du ciment repose également sur la capacité de la Société à mettre en place et à maintenir des partenariats commerciaux avec des acteurs du secteur de la construction, et à être présente sur les réseaux de distribution du ciment. À cet égard, il est précisé que la Société a d'ores et déjà mis en place plusieurs contrats de partenariat (voir la section 1.2 « Aperçu des activités » du Rapport Financier Annuel).

Il est souligné que, même si les principaux acteurs du marché du ciment en France tentent de réduire l'empreinte carbone du ciment traditionnel et ont lancé plusieurs initiatives en ce sens, à sa connaissance, à la date du Rapport Financier Annuel, la Société est le seul acteur en mesure de produire et commercialiser du ciment décarboné sans clinker permettant de diviser l'empreinte carbone du ciment par 5 par rapport à un ciment Portland traditionnel². Par ailleurs, les innovations développées par la Société constituent un atout concurrentiel majeur (voir la section 1.2.5 « Forces et atouts concurrentiels » du Rapport Financier Annuel).

Même si la Société estime bénéficier d'une avance technologique, elle ne peut pas garantir que ses concurrents ne parviendront pas à développer avec succès des ciments décarbonés comparables ou même meilleurs que ceux actuellement commercialisés ou en cours de développement par la Société. Le développement et la commercialisation de ciments décarbonés par un ou plusieurs des concurrents de la Société pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

Selon la Société, le temps requis pour le développement de ciments décarbonés concurrents et leur mise sur le marché devrait être relativement long compte tenu du temps consacré au développement des ciments Hoffmann Green (huit années de travaux de recherche et développement) et à la mise en place d'un process industriel innovant et adapté.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est élevé, étant considéré que :

- l'efficacité des mesures mises en place par la Société pour appréhender l'environnement concurrentiel renforcé dans lequel elle évolue, peut être atténuée (en cas de retards dans la mise en service des sites de production pour des raisons extérieures à la Société ou en cas de développement de ciments décarbonés concurrents) ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

² Résultats du ciment formulé à base de la technologie H-UKR par rapport à un ciment Portland traditionnel de type CEM I.

- **Risques liés au fonctionnement des sites de production**

Dans le cadre de ses projets de construction de nouveaux sites de production, comme le site « H3 » dont la mise en service est prévue pour 2025 (le site de production « H2 » ayant été mis en service en 2023), la Société pourrait rencontrer des difficultés entraînant le retard des chantiers de construction, de la mise en service des sites de production ou de la montée en puissance de la production.

Ces difficultés pourraient par exemple être liées aux démarches administratives (obtention du permis de construire, de l'autorisation ICPE, etc.), aux conditions météorologiques durant les chantiers de construction ou à une défaillance des fournisseurs ou sous-traitants sollicités dans le cadre des chantiers.

De tels retards pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

Dans le cadre de la construction de « H3 », la Société compte capitaliser sur le savoir-faire industriel acquis lors de la construction de « H1 » et de « H2 » et faire appel aux divers intervenants ayant pris part à ces premiers chantiers.

Une fois les sites de production mis en service, la Société peut faire face à des interruptions, des pannes ou autres éléments susceptibles de ralentir ou arrêter la production de ciment. De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

La Société a mis en place diverses procédures appliquées sur les unités « H1 » et « H2 » afin d'assurer la reprise de la production en cas d'interruption, due à un événement interne ou externe. Par ailleurs, le site de production fait l'objet d'un contrôle permanent opéré par les salariés de la Société, formés pour intervenir en cas d'interruption. La Société prévoit de mettre en place ces différentes procédures sur le site « H3 ».

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est élevé, étant considéré que :

- la construction et la mise en service des sites de production, ainsi que leur fonctionnement optimal dépend en partie de circonstances extérieures sur lesquelles la Société ne peut intervenir (financement des investissements, conditions météorologiques, défaillance d'un sous-traitant ou fournisseur, confinement lié à un risque sanitaire) ; et
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

- **Risques liés à la dépendance à l'égard des fournisseurs**

Le processus de fabrication des ciments Hoffmann Green repose sur l'utilisation de co-produits issus de l'industrie :

- le laitier de haut fourneau : co-produit généré par la production d'acier ;
- l'argile : co-produit issu du lavage de granulats et de boues d'argiles ; et
- le gypse ou le désulfogypse : le gypse est issu de déblais de chantiers et le désulfogypse est généré par les centrales thermiques.

A la date du Rapport Financier Annuel, compte tenu du lancement relativement récent de la fabrication des ciments Hoffmann Green, la Société fait appel à un nombre restreint de fournisseurs de co-produits, principalement localisés en France, et est donc exposée à un risque de dépendance vis-à-vis de ces derniers.

Le recours à un nombre restreint de fournisseurs implique un certain nombre de risques, notamment de rupture d'approvisionnement, de qualité insuffisante des produits, d'origine des produits ou de non-respect des réglementations applicables. Le recours à des fournisseurs peut en conséquence entraîner des risques financiers et des risques pour la réputation de la Société, notamment dans l'hypothèse où ces fournisseurs ne se conformeraient pas eux-mêmes à la réglementation qui leur est applicable. La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives. Cette dépendance pourrait par ailleurs s'intensifier dans le cadre de la stratégie de développement de l'activité de la Société en France et à l'international dans la mesure où la Société devra faire face à des besoins accrus de matières premières.

La Société entretient toutefois de bonnes relations commerciales avec ses fournisseurs de co-produits et estime proposer à ces derniers une opportunité pour valoriser leurs co-produits.

Par ailleurs, il est précisé que :

- d'autres sociétés, en France et à l'étranger, ont pour activité la production des co-produits susvisés, ce qui minimise l'état de dépendance de la Société à l'égard notamment des fournisseurs des deux principaux co-produits que sont le laitier de haut fourneau et l'argile ; et
- la Société a pour objectif d'étendre encore le nombre de co-produits utilisés pour fabriquer ses ciments, afin de diversifier ses sources d'approvisionnement. Des recherches sont notamment en cours sur des technologies permettant la valorisation des cendres volantes issues de la biomasse (voir la section 1.2.1.2 du Rapport Financier Annuel).



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Il est précisé que la mise en service récente du nouveau site « H2 » et celle à venir du site « H3 » ainsi que le développement de l'activité de la Société à l'international auront pour effet d'augmenter les quantités de co-produits dont aura besoin la Société pour la fabrication de ses ciments, et donc sa dépendance à l'égard des fournisseurs. Cependant, le risque de dépendance à l'égard des fournisseurs restera maîtrisé car les besoins de la Société en fourniture en co-produits seront bien inférieurs aux quantités disponibles sur les marchés d'approvisionnement.

La Société estime toutefois que le degré de criticité net de ce risque est élevé, étant considéré :

- qu'il existe de nombreuses sources d'approvisionnement en laitier de haut-fourneau, argile, gypse et désulfogypse, et la Société estime qu'il est possible d'étendre le nombre de co-produits utilisés pour la fabrication de ses ciments, de sorte que la probabilité d'occurrence de ce risque est modérée ; et
- que la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (impact sur les délais de livraison des ciments Hoffmann Green aux clients de la Société, sur la réputation de la Société), impact dont l'ampleur potentielle serait accrue par le développement de l'activité de la Société en France et à l'international en raison de la hausse des volumes de matières premières concernées.

- **Risques liés au développement de l'activité de la Société à l'international**

Le modèle économique de la Société pour son développement à l'international repose sur la signature d'accords de licence avec des partenaires locaux dans les pays ciblés.

Si la Société a, depuis quelques années, noué des partenariats en Suisse, au Royaume-Uni, en Belgique, en Arabie Saoudite et aux Etats-Unis, elle poursuit l'objectif de développer son activité à l'international.

Dans ce cadre, la Société pourrait procéder à une mauvaise analyse de marchés et conclure des partenariats dans des pays ou des régions où la demande de ciment décarboné n'est finalement pas aussi attractive qu'escompté par la Société et pourrait générer un chiffre d'affaires moins important que prévu.

La Société pourrait également conclure des accords de licence avec des partenaires qui ne respecteraient pas leurs engagements ou qui tenteraient de copier les technologies, le savoir-faire ou les secrets industriels de la Société.

Par ailleurs, si la Société ne ressent plus les effets de la crise sanitaire liée à la Covid 19 dans la mesure où l'activité a repris aujourd'hui un rythme normal, le Groupe pourrait de nouveau être exposé à un risque de pandémie comme celle de la Covid 19 en 2020 et 2021, notamment de par sa présence croissante à l'international.

Le développement de l'activité de la Société à l'international rendra la Société plus visible auprès des acteurs internationaux du bâtiment, ce qui pourrait conduire des concurrents malveillants à tenter de porter atteinte à l'image et à la réputation de la Société.

Enfin, le risque lié à la cybercriminalité sera démultiplié du fait du nombre croissant de partenaires internationaux.

La probabilité que le développement de l'activité à l'international soit moins rentable que prévu, qu'il génère des contentieux en lien avec la propriété intellectuelle, ou encore qu'il accroisse le risque pour la Société de devenir la cible de diffamation ou d'actes relevant de la cybercriminalité est modérée. En effet, la mise en place de ces partenariats via la conclusion d'accords de licence sera progressive et réalisée après une analyse poussée des différents marchés internationaux, notamment au regard de l'évolution de la réglementation concernant les émissions de carbone. En outre, en cas de violation des accords de licence ou d'appropriations illicites de droits de propriété intellectuelle, des recours pourraient être exercés. Par ailleurs, la Société étendra au niveau international toutes les mesures mises en œuvre sur le territoire national visant à garantir une bonne information du marché concernant son activité afin de protéger son image et sa réputation. Enfin, la Société entend conclure des partenariats avec des acteurs dont les serveurs resteront indépendants, c'est-à-dire non connectés avec ceux de la Société, ce qui devrait limiter les risques d'exposition à la cybercriminalité.

Si les risques susvisés devaient se réaliser, leur impact serait modéré dans la mesure où la majorité de son activité resterait en tout état de cause exercée en France.

Au regard de ces éléments, le degré de criticité net de ce risque est considéré par la Société comme modéré.

- **Risques liés à la gestion des systèmes d'information et à la cybercriminalité**

La Société a mis en place un outil industriel 4.0, fondé sur l'automatisation de la production (les unités « H1 » et « H2 » comptent plus de 200 automates) et le recours à un logiciel de production, développé spécifiquement pour le site.

Le système d'information de la Société est exposé aux risques de piratage informatique ou industriel, de même qu'à des attaques de virus informatiques ou à des « bugs » informatiques pouvant perturber le bon fonctionnement de ses systèmes et des logiciels.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

La Société a mis en place des mesures assurant la fiabilité et la sécurité de ses systèmes informatiques tels que :

- la non connexion au réseau Internet du laboratoire ;
- l'installation d'un serveur de type « black box » (serveur isolé et extrêmement résistant aux conditions extérieures (ex : feu)) non connecté au réseau Internet, auquel seules deux personnes identifiées peuvent avoir accès ;
- la mise en place d'un plan de sauvegarde des données de la Société toutes les 8 heures (jour et nuit) ;
- l'installation d'un pare-feu, certifié CE et conforme aux normes de sécurité en vigueur, pour les systèmes informatiques du site de production et des bureaux.

Le système d'information de la Société a fait l'objet d'un audit de sécurité externe par une société spécialisée, reconnue dans ce domaine. Il a été établi dans le cadre de cette procédure qu'aucune vulnérabilité critique n'était présente sur le périmètre audité.

Un plan d'audits de sécurité réguliers a été mis en place, ayant pour objet la vérification de règles de sécurité interne et les tests de vulnérabilité interne et externe.

Toutefois, la Société ne peut garantir qu'aucune défaillance de l'une de ces mesures de protection ne se produira, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives. La Société pourrait faire l'objet d'attaques complexes et ciblées de ses réseaux informatiques. Les techniques mises en œuvre pour pirater, interrompre, dégrader la qualité ou saboter les systèmes informatiques sont en constante évolution, et il est souvent impossible de les identifier avant le lancement d'une attaque. La Société pourrait ne pas être en mesure de se prémunir contre de telles techniques de piratage ou de mettre en place rapidement un système de réponse approprié et efficace.

Il est précisé que la Société a fait en sorte que les éléments sensibles liés à sa propriété intellectuelle ne soient pas atteignables par voie informatique, ainsi ces éléments ne pourraient être impactés ou divulgués en cas d'attaque sur les systèmes informatiques de la Société.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré, étant considéré que :

- l'efficacité des mesures mises en place par la Société a été constatée par une société spécialisée dans le domaine de la cybersécurité, étant précisé que ces mesures feront l'objet de mises à jour régulières en lien avec l'évolution des modes opératoires des cybercriminels, et les éléments sensibles liés à la propriété intellectuelle de la Société ne pourraient être impactés en cas d'attaque ;
 - la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif sur la Société (perte de données, indisponibilité de certains outils informatiques utilisés dans le cadre de la production des ciments Hoffmann Green, retards de livraison des produits).
- **Risques liés à l'atteinte à l'image et à la réputation de la Société**

Compte tenu des enjeux économiques et technologiques relatifs à l'industrie cimentière, la Société est exposée au risque de critiques ou de mises en cause de diverses natures, de bonne ou de mauvaise foi, pouvant atteindre sa réputation.

Les vecteurs de communication tels qu'Internet et les réseaux sociaux se caractérisent par des réactions en temps réel et une propagation exponentielle de l'information, facilitant ainsi la création et la diffusion de fausses informations.

Des informations erronées, en lien avec les activités de la Société, sont susceptibles d'être diffusées sur Internet et sur les réseaux sociaux ainsi que dans la presse.

A cet égard, il est précisé que la Société utilise elle-même Internet et les réseaux sociaux pour assurer sa visibilité auprès du public. Ainsi, un lecteur pourrait apporter du crédit à de fausses informations sur la Société ou ses produits, ayant été volontairement attribuées à la Société dans un but de nuisance par un tiers souhaitant dénigrer la Société.

La survenance de tels événements pourrait avoir des effets négatifs sur l'image de la Société et se répercuter sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement, notamment sur la conclusion d'accords de licence à l'international, et ses perspectives.

La Société assure une veille proactive des outils Internet et des réseaux sociaux et a mis en place une procédure de gestion de crise de communication afin d'éviter et d'anticiper les crises potentielles, d'empêcher la prolifération et la portée de telles informations et de limiter, autant que possible, leur impact.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré, étant considéré que :

- la Société estime que la diffusion de critiques relatives à la Société est probable, mais que la Société sera en mesure de réagir efficacement grâce à la veille des outils Internet et des réseaux sociaux et grâce à la procédure de gestion de crise de communication ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif sur la Société (dégradation de la réputation de la Société, perte d'attractivité des produits Hoffmann Green, impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

- **Risques liés à la dépendance aux personnes-clés**

Le succès de la Société dépend en grande partie des actions et des efforts entrepris par ses associés fondateurs Julien Blanchard, Président du Directoire de la Société, et David Hoffmann, Directeur scientifique et membre du Directoire de la Société. La perte de leurs compétences pourrait altérer les capacités de la Société à atteindre ses objectifs et à mettre en œuvre sa stratégie, et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

La Société a mis en place une assurance spécifique pour couvrir le risque de décès de ces deux personnes-clés (voir la section 1.1.6 « Assurance et couverture des risques » du Rapport Financier Annuel).

La Société a également fait en sorte que les équipes actuellement en place soient en mesure de poursuivre les travaux initiés, notamment en matière de recherche et développement.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré, étant considéré que :

- Julien Blanchard et David Hoffmann, co-fondateurs de la Société, sont à l'origine de la création de ce projet et sont les actionnaires les plus significatifs de la Société (voir la section 1.9 « Principaux Actionnaires » du Rapport Financier Annuel) ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (non atteinte des objectifs de la Société, impact sur le chiffre d'affaires et la rentabilité).

RISQUES LIÉS À L'INDUSTRIE DANS LAQUELLE OPÈRE LA SOCIÉTÉ

- **Risques de dépendance aux marchés de la construction, de l'immobilier, de l'industrie, des travaux publics et des travaux d'urbanisation**

Les ciments vendus par la Société sont principalement utilisés pour des applications de construction tant de logements individuels ou collectifs que de bâtiments industriels ou commerciaux, ou encore pour des ouvrages d'infrastructure (routes, ponts, tunnels, voiries). Le marché du ciment est un marché cyclique, ainsi le dynamisme de la demande des ciments Hoffmann Green dépend à la fois d'éléments structurels propres à chaque marché, et d'éléments macro-économiques conjoncturels.

Les facteurs structurels qui déterminent, sur chaque marché, le niveau de la demande en matériaux de construction sont principalement la démographie, le taux d'urbanisation et la croissance économique (représentée par exemple par le produit national brut/habitant), mais aussi des éléments plus culturels comme les habitudes de construction de chaque marché (construction en bois, acier, béton). Au-delà de ces facteurs structurels, la situation économique influe conjoncturellement sur les marchés de la construction, et particulièrement en cas de crise économique et de forte instabilité financière mondiale. En effet, les paramètres économiques globaux déterminent la capacité des acteurs publics et privés à financer par un accès au crédit et réaliser les projets individuels ou collectifs qui constituent le marché de la construction.

Des fluctuations significatives de certains de ces paramètres sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, les perspectives de la Société ou le développement de la Société.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré, étant considéré que :

- le marché du ciment est porteur, et la Société ne devrait représenter qu'une part de marché en France de 3% à horizon 2026 ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif sur la Société (impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

- **Risques liés à la réglementation**

La Société exerce son activité dans un environnement fortement réglementé. En particulier, les sites de production de ciment de la Société sont qualifiés d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) et sont soumis à une réglementation spécifique, requérant une autorisation préfectorale.

A la date du Rapport Financier Annuel, la Société est dotée de deux unités de production « H1 » et « H2 », situées à Bournezeau (85), qui ont chacune obtenu l'autorisation au titre de la réglementation ICPE³. Cette démarche devra être renouvelée dans le cadre de la construction du site de production « H3 » à Dunkerque. Toutefois, si la Société ne parvenait pas à se conformer, à l'avenir, aux réglementations applicables, elle pourrait faire face à des retraits d'autorisations d'exploitation ou à des refus d'autorisations, voir sa responsabilité engagée ou encore être condamnée au paiement d'amendes.

De manière plus générale, la Société ne peut garantir que des modifications rapides ou importantes de la législation et de la réglementation en vigueur n'interviendront pas à l'avenir. Ainsi, un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre pourrait entraîner de nouvelles conditions d'exercice de ses activités susceptibles d'augmenter ses charges d'exploitation (notamment par la mise en place de procédures et de contrôles supplémentaires), ou encore constituer un frein au développement des activités de la Société.

La Société ne peut exclure que de telles situations soient susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

S'agissant des réglementations connues à ce jour et visant à limiter les émissions de CO₂, la Société estime que l'impact de leur entrée en vigueur sera positif sur son activité, dans la mesure où les ciments Hoffmann Green sont décarbonés et s'inscrivent ainsi pleinement dans le cadre des futures normes de construction (voir la section 1.6 « Environnement réglementaire » du Rapport Financier Annuel).

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est limité, étant considéré que :

- la Société se conforme aux dispositions légales et réglementaires applicables à son activité, et l'environnement réglementaire actuel, et ses évolutions annoncées, visant à limiter les émissions de CO₂, est favorable au développement de l'activité de la Société ;
- la modification de la réglementation applicable à la Société pourrait avoir un impact négatif limité sur la Société (surcoûts et freins au développement de l'activité de la Société).

³ Arrêté préfectoral n°17-DRCTAJ/1-510 en date du 13 juillet 2017 et arrêté préfectoral n°20-DRCTAJ/1-517 en date du 29 juillet 2020

RISQUES JURIDIQUES

- **Risques liés à la propriété intellectuelle**

Grâce aux travaux de recherches menés par David Hoffmann et son équipe, la Société a développé un savoir-faire et des technologies uniques et innovants. Ces technologies étant au cœur des ciments Hoffmann Green, la Société a mis en place une politique de protection de sa propriété intellectuelle à travers différents axes, décrite à la section 1.2.1.1 « La protection de la propriété intellectuelle de la Société » du Rapport Financier Annuel.

Le succès de la Société dépend entre autres de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses brevets, marques, dessins et modèles ainsi que ses autres droits de propriété intellectuelle ou assimilés (tels que notamment son savoir-faire propriétaire). Par conséquent, il se pourrait que :

- la Société ne parvienne pas à développer des inventions brevetables ;
- la Société ne se voie pas accorder les brevets ou marques pour lesquels elle a déposé ou déposera des demandes ;
- la Société voie un jour contestée la validité de ses brevets ou marques par des tiers ;
- la Société ne puisse bénéficier grâce à ses brevets d'une protection suffisamment large pour exclure des concurrents ;
- la Société ne puisse garantir que le champ de protection conféré par les brevets, les marques et les titres de propriété intellectuelle de la Société est et restera suffisant pour la protéger face à la concurrence et aux brevets, marques et titres de propriété intellectuelle des tiers couvrant des dispositifs similaires ;
- la Société ne puisse garantir que des salariés de la Société ne revendiqueront pas des droits ou le paiement d'un complément de rémunération ou d'un juste prix en contrepartie des inventions à la création desquelles ils ont participé, étant précisé que les contrats de travail des salariés de la Société (notamment ceux de l'équipe de recherche et développement) prévoient des clauses protégeant les droits de propriété de la Société sur les inventions développées ;
- la Société constate que les brevets et autres droits de propriété intellectuelle qu'elle détient ou pour lesquels elle bénéficie ou bénéficiera de licences, sont contestés par des tiers.

En outre, la Société ne peut être certaine que la confidentialité de ses technologies non brevetées, de son savoir-faire ou de ses secrets industriels, sera efficacement garantie par les protections mises en place, et qu'en cas de violation, des recours satisfaisants pourront être exercés.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

De plus, les concurrents de la Société pourraient contrefaire ses brevets ou autres droits de propriété intellectuelle ou les contourner par des innovations dans la conception. Pour empêcher la contrefaçon, la Société pourrait engager des actions qui seraient onéreuses et mobiliseraient ses équipes. La Société pourrait ne pas être en mesure d'empêcher l'appropriation illicite de ses droits de propriété intellectuelle dont il est difficile de contrôler l'usage non autorisé.

La survenance de l'un de ces événements concernant les droits de propriété intellectuelle de la Société pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

La politique de protection de la propriété intellectuelle, mise en œuvre par la Société, prévoit notamment :

- le dépôt de brevets pour certaines technologies développées par la Société ;
- la protection spécifique du savoir-faire propriétaire (sécurisation des données informatiques, insertion de clauses de discrétion et de non-concurrence dans les contrats de travail des salariés de la Société, codification des informations utilisées pour la fabrication des ciments Hoffmann Green) ;
- l'insertion de clauses interdisant la rétro-ingénierie dans les contrats conclus avec les tiers ;
- une veille juridique régulière assurée par deux cabinets de conseil en propriété intellectuelle, ainsi que des recherches d'antériorité préalables aux dépôts de demandes de brevets.

La Société, qui est seule propriétaire de l'intégralité des éléments de propriété intellectuelle liés à son activité, est par ailleurs accompagnée de plusieurs conseils juridiques spécialisés en propriété intellectuelle.

A la date du Rapport Financier Annuel, la Société n'est impliquée dans aucun litige relatif à sa propriété intellectuelle.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est élevé, étant considéré que :

- l'ensemble des produits Hoffmann Green reposant sur les technologies développées par la Société, la Société estime que la protection desdites technologies est un enjeu clé ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (perte d'avantages compétitifs, impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société, risques de contentieux).

RISQUES FINANCIERS

- **Risques en termes de besoins de financement**

La Société a des besoins de financement importants pour le déploiement de son outil industriel, et pour le développement et la commercialisation de ses produits.

Dans le cadre de sa stratégie, la Société a pour ambition de financer, en plus de ses dépenses opérationnelles, la construction d'un nouveau site de production « H3 » dont la mise en service est prévue par la Société pour 2025. Le budget d'investissement s'établit autour de 22 M€.

Au 31 décembre 2023 la Société disposait d'une trésorerie de 25,0 M€ (trésorerie et OPCVM avant dépréciations).

La Société dispose d'une trésorerie suffisante pour financer son développement.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré, étant considéré que :

- la Société dispose de la trésorerie nécessaire pour financer les investissements susvisés au 31 décembre 2023 ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (freins dans le développement des activités de la Société, impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

Il est par ailleurs rappelé que la Société a réalisé en février 2024 une émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 4.999.997,44 euros souscrites par Eiffel Investment Group. Les OCEANE arriveront à échéance le 20 février 2029. L'objectif de l'émission est de permettre à la Société de se doter de ressources financières complémentaires dans le cadre de sa stratégie industrielle et commerciale.

ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES

A la date du Rapport Financier Annuel, la Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité. La Société n'envisage pas, à l'avenir, de difficultés particulières pour conserver des niveaux d'assurance adéquats dans la limite des disponibilités et des conditions de marché.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

1.2. APERÇU DES ACTIVITÉS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

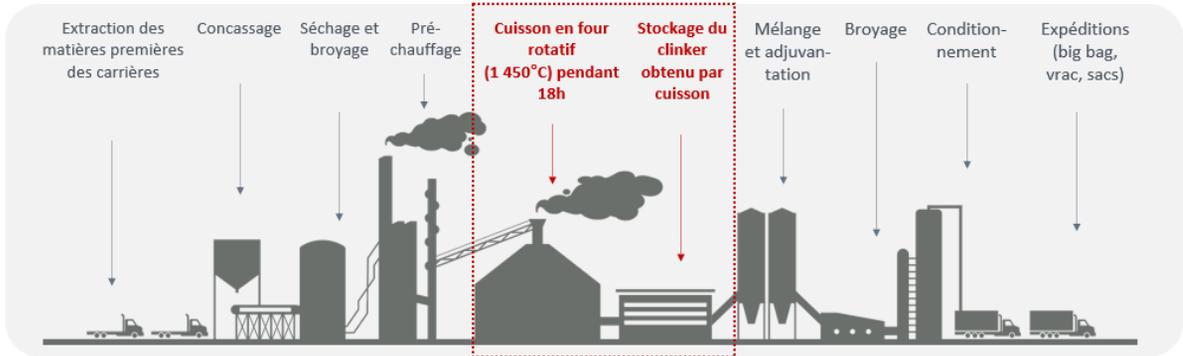
Née de la rencontre en 2014 entre David Hoffmann, ingénieur chimiste, et Julien Blanchard, entrepreneur, la Société conçoit, produit et commercialise des ciments décarbonés innovants sans clinker, en rupture totale avec le ciment Portland traditionnel.



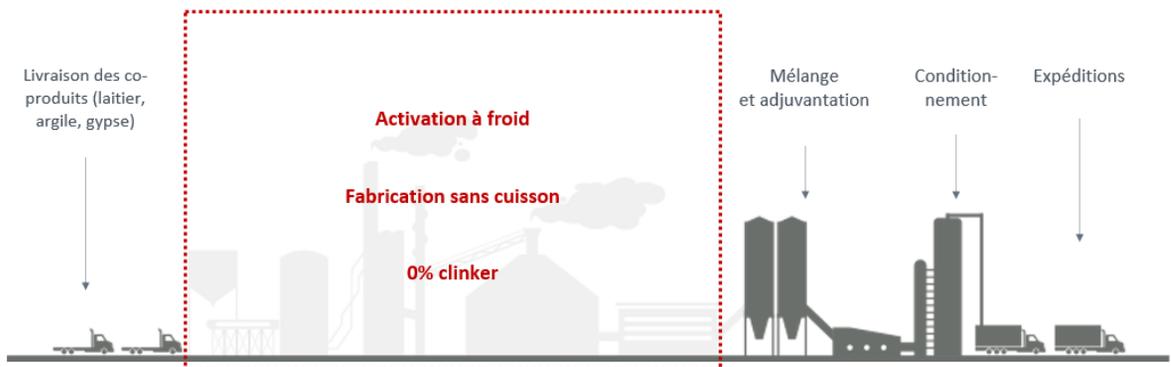
Le processus de fabrication du ciment Portland traditionnel est à l'origine de l'émission de 881 kg de CO₂ par tonne de ciment Portland traditionnel de type CEM I⁴. Sa composition repose principalement sur l'utilisation d'un matériau appelé « clinker », obtenu après cuisson du calcaire dans un four à très haute température pendant 18 heures. La production du clinker a un très fort impact environnemental en raison de cette cuisson à très haute température qui est à l'origine de l'émission de CO₂, et qui nécessite une importante consommation d'énergie.

⁴ Source : ADEME, Bilan GES, http://www.bilans-ges.ademe.fr/documentation/UPLOAD_DOC_FR/index.htm?ciments_chaux_platres_bet.htm.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



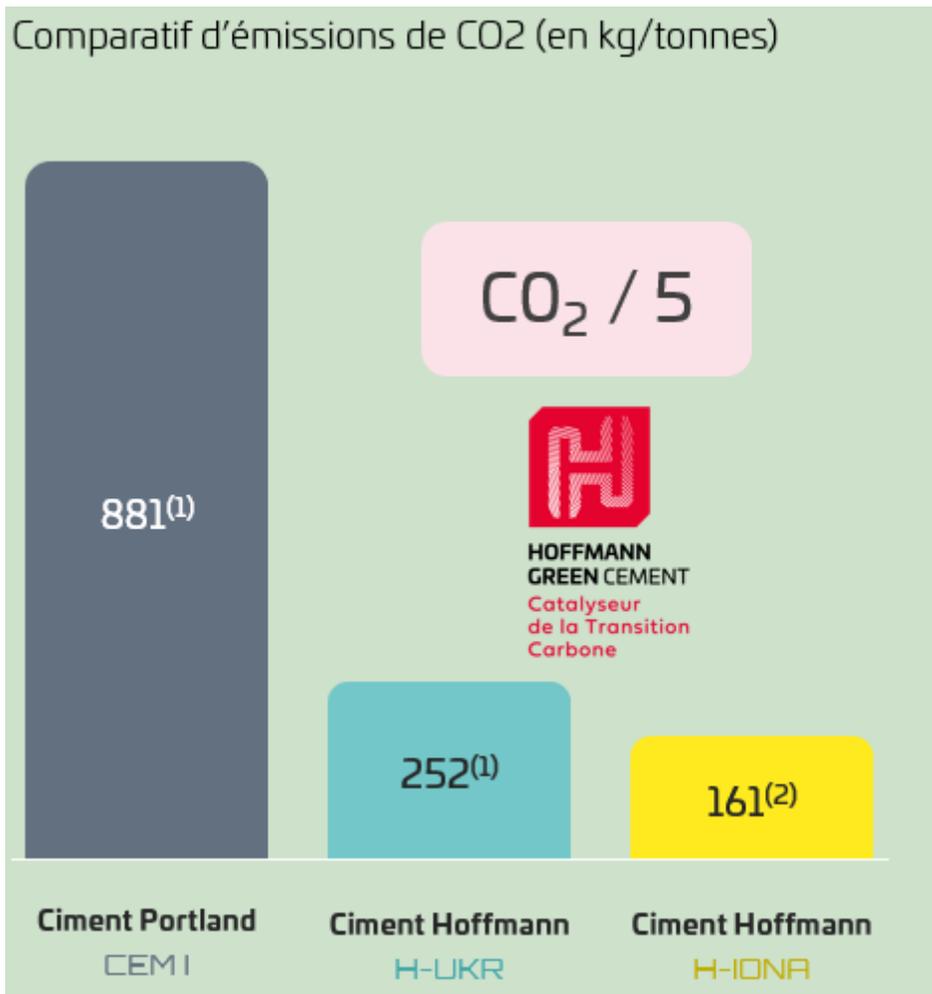
Pleinement conscients de l'urgence environnementale et de la nécessité de réconcilier secteur de la construction, fabrication du ciment et environnement, Julien Blanchard et David Hoffmann sont à l'origine d'une véritable rupture technologique fondée sur deux principaux piliers : la modification de la composition du ciment et la création d'un processus de fabrication à froid et propre (absence de cuisson des matières premières).



Les matières premières utilisées pour la production des ciments Hoffmann Green sont essentiellement des co-produits issus de l'industrie, qui sont aujourd'hui peu ou pas valorisés (laitier de haut fourneau issu de la production d'acier, argile issue du lavage de granulats ou de boues d'argile, gypse issu de déblais de chantiers et désulfogypse généré par les centrales thermiques). Ces co-produits sont ensuite activés à froid grâce aux différentes technologies développées par la Société pour fabriquer les ciments Hoffmann Green.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

L'absence de clinker dans les ciments Hoffmann Green, alliée à un processus de fabrication innovant, permettent d'obtenir une empreinte carbone divisée par 5 par rapport au ciment Portland traditionnel (CEM I)⁵.



Les ciments Hoffmann Green, qui adressent l'ensemble des marchés du secteur de la construction, sont aujourd'hui produits sur un premier site 4.0 situé à Bournezeau en Vendée, opérationnel depuis janvier 2019. Ce site sans four ni cheminée ne produit pas de déchet et repose sur un process industriel de production automatisé. La production de ciments Hoffmann

⁵ Source : Société, sur la base du rapport de l'ETPM (Evaluation Technique Préable de Matériau). Résultats du ciment formulé à base de la technologie H-IONA par rapport à un ciment Portland traditionnel de type CEM I.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Green est générée par les deux unités de production « H1 » et « H2 » ayant une capacité de production de 300.000 tonnes de ciment sur une année.



L'unité de production « H2 » de 70 mètres de haut, reposant sur un process « gravitaire » et entièrement construite en béton Hoffmann Green, a une capacité de production de 250.000 tonnes de ciment par an. Ce modèle d'unité est celui qui sera dupliqué pour les développements en France et à l'international de la Société.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Vue intérieure de H2



Process 'gravitaire' permettant d'optimiser la productivité de l'unité et les flux de matières

- 1 Livraison matières premières
- 2 Stockage vers 13 cellules
- 3 Extraction matières premières
- 4 Dosage
- 5 Mélange
- 6 Produit fini
Transfert vers les 6 cellules de stockage
- 7 Chargement du produit fini

Le marché mondial du ciment est un marché robuste, en croissance, dominé par quelques leaders mondiaux. À ce jour, l'essentiel de la production française de ciment (16,8 millions de tonnes de ciment produites en 2022⁶) est issu de 5 grands acteurs qui réalisent à eux seuls environ 95% de la production de ciment en France : Holcim (leader du secteur), Calcia-HeidelbergCement Group, Vicat, Egiom Groupe CRH et Imerys Aluminates.

Ces cimentiers traditionnels subissent une pression continue pour réduire l'empreinte carbone de leur activité, qui résulte notamment d'une réglementation de plus en plus contraignante, via la baisse de l'allocation gratuite des quotas d'émissions de CO₂ en Europe, la hausse de la taxe carbone, ou encore l'entrée en vigueur de la réglementation environnementale 2020 (RE 2020) au 1^{er} janvier 2022 en France. Ce cadre réglementaire est favorable à la Société, qui bénéficie d'une avance grâce à ses solutions bas carbone qui répondent aux futures normes environnementales de la construction.

⁶ Source : Le ciment en chiffre 2023 (France Ciment)

RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR L'EXERCICE ÉCOULÉ

Impact de la situation en Ukraine

Aucun des partenaires ou des fournisseurs de la Société ne se situe en Europe de l'Est ou en Russie de sorte que l'activité de la Société n'est pas directement impactée. Néanmoins, certains fournisseurs de la Société ont fait et font encore face à la hausse des prix de l'énergie, ainsi qu'à la hausse des coûts de transport. En 2023, des contrats d'achat de matières premières ont été renégociés à l'initiative de certains fournisseurs. Ces évolutions de prix ont eu un impact modéré pour la Société. Par ailleurs, la hausse des prix de l'énergie et des carburants ainsi que les difficultés d'approvisionnement de certaines matières premières pourraient impacter tout le secteur de la construction et pourraient générer des reports, voire des annulations de certains projets en cours.

Activité sur l'exercice écoulé

La Société a poursuivi son développement en 2023. Le volume de ciments vendu s'est ainsi établi à 21.378 tonnes, en augmentation (+78,0%) par rapport à l'exercice 2022 (12.010 tonnes). Les ventes ont essentiellement concerné la technologie H-UKR et sont liées à l'exécution des contrats enregistrés dans le carnet de commandes.

Les ventes de ciments alternatifs au ciment traditionnel Portland sont intrinsèquement liées au cycle commercial du bâtiment. Entre la décision de construire un ouvrage et le début du chantier, il s'écoule traditionnellement une période pouvant aller de 12 à 36 mois. Cette période couvre l'obtention des autorisations administratives (permis de construire, purge des recours, ...) et la validation de la phase de pré-commercialisation. Il s'en suit la période de construction qui dure en moyenne entre 12 et 36 mois. La période de construction débute par la phase de génie civil et gros œuvre et se termine avec les phases de second œuvre et d'aménagement du bâtiment. Le ciment est principalement consommé lors de la phase de génie civil et gros œuvre, lorsque les applicatifs béton sont réalisés. Cette période correspond à la génération du chiffre d'affaires pour Hoffmann Green Cement Technologies. Les durées de ces cycles ont tendance à sensiblement s'allonger sous le double effet de l'inflation des prix et la pénurie des matériaux de construction consécutive de la guerre en Ukraine.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONÉ

CYCLE COMMERCIAL DE HOFFMANN GREEN CEMENT : DE LA SIGNATURE D'UN CONTRAT À LA LIVRAISON DU CIMENT DÉCARBONÉ



→ Livraison des prises de commandes progressive et corrélée au cycle long d'un projet de construction*

Stratégie

La stratégie commerciale de la Société vise à être présente en amont des projets afin de faire inscrire très tôt ses solutions dans les CCTP (Cahiers des Clauses Techniques Particulières) sur un panel élargi d'applicatifs. Les prescripteurs et technico-commerciaux de la Société sont en charge de la mise en œuvre de cette stratégie commerciale.

Les solutions de la Société peuvent cependant être retenues sur des projets déjà initiés et en cours, sur quelques applicatifs hors génie civil, en substitution du béton traditionnel. Ces ventes « spot » sont importantes dans le cadre du développement commercial et technique de la Société car elles permettent, sur les chantiers, de promouvoir et de démontrer la pertinence des solutions, et de gagner en expérience. Toutefois, ces ventes « spots » sont moins génératrices de volumes de ciment que lorsque les solutions Hoffmann sont inscrites dans les CCTP des projets, car elles sont relatives à un nombre réduit d'applicatifs.

En France, de nouveaux contrats et engagements de commandes ont été signés notamment avec VM Matériaux, Groupe HERIGE (qui est le premier réseau de distribution en France métropolitaine à proposer des sacs de 25 kg de ciment H-IONA aux professionnels du bâtiment, aux artisans et au grand public dans ses 50 points de vente en

France), BELIN PROMOTION (contrat de partenariat de 3 ans avec engagement de volume sur les technologies H-UKR et H-IONA), Groupe ALKERN (contrat de partenariat de 5 ans avec engagement de volume de 14.000 tonnes sur les technologies H-UKR et H-IONA), OGIC (contrat de partenariat de 5 ans avec engagement de volume de 20.000 tonnes sur les technologies H-UKR et H-IONA), GCC (prolongation de 2 ans soit jusqu'à fin 2025 du contrat de partenariat portant sur les technologies H-UKR et H-IONA), BSS (contrat de partenariat de 5 ans avec engagement de volume sur la technologie H-UKR), Groupe MINIER (contrat de partenariat de 4 ans sur les technologies H-UKR et H-IONA), IRIBARREN (contrat de partenariat de 5 ans sur les technologies H-UKR et H-IONA), VENDEE HABITAT (contrat de partenariat à durée indéterminée), DOMOFRANCE du Groupe ACTION LOGEMENT (contrat de partenariat de 6 ans), MARNE BETON (contrat de partenariat de 4 ans sur les technologies H-UKR et H-IONA), POINT P du Groupe SAINT-GOBAIN (contrat de partenariat sur les technologies H-UKR et H-IONA portant sur l'ensemble du réseau de centrales à béton et des usines de préfabrication), AL'MA du Groupe ACTION LOGEMENT (contrat de partenariat de 7 ans), SPIE BATIGNOLLES (contrat de partenariat de 4 ans avec engagements de volumes sur les technologies H-UKR et H-IONA) et CRBPE (contrat de partenariat de 4 ans sur les technologies H-UKR et H-IONA).

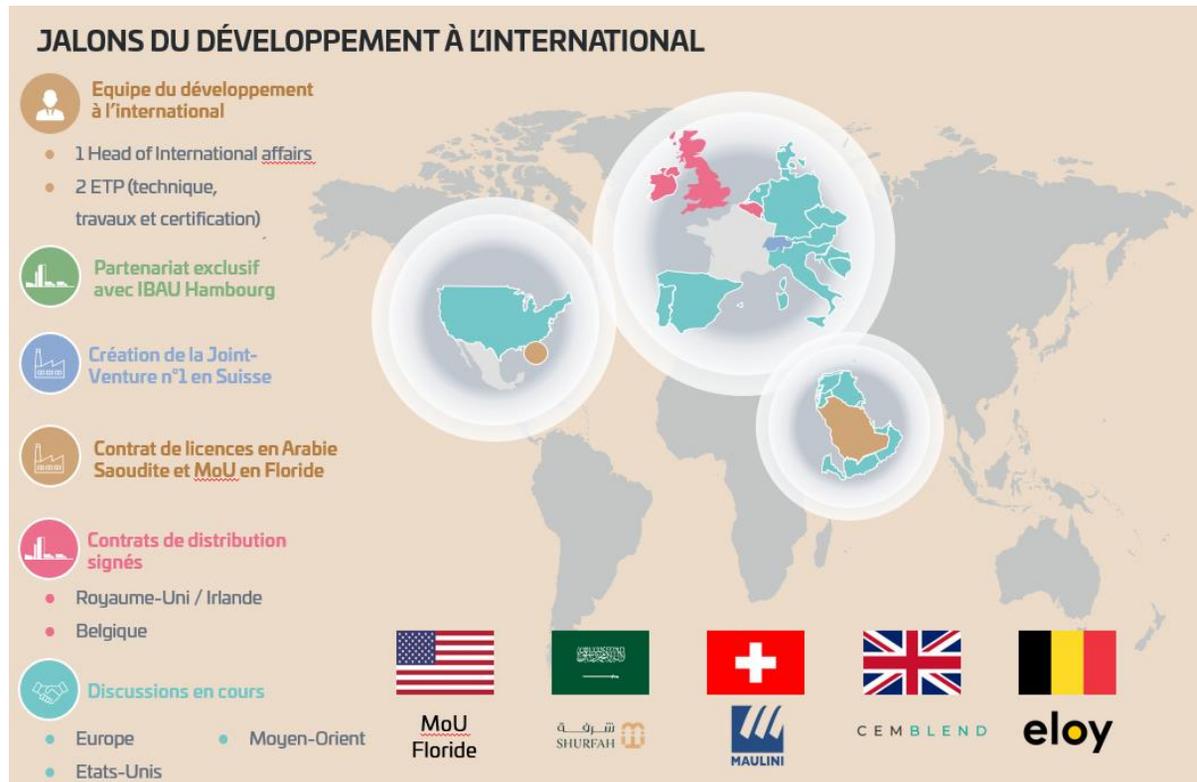
La Société a initié début 2022 son développement à l'international. Le développement à l'international est basé sur un modèle de licences. Les partenaires de la Société sont en charge de financer, construire et opérer des unités Hoffmann de type « H2 » et de produire et commercialiser les ciments Hoffmann sur leur territoire géographique en contrepartie du paiement de redevances à la Société. La Société cible les marchés matures pour la transition carbone, à savoir les pays avec des réglementations environnementales avancées et contraignantes, favorables au modèle d'Hoffmann Green. L'Europe, les Etats-Unis et le Moyen-Orient sont les zones géographiques prioritaires de développement de la Société à l'international.

La Société a signé en février 2023 un accord de partenariat avec le groupe belge ELOY afin de réaliser des premiers projets pilote en 2023 dans la région liégeoise.

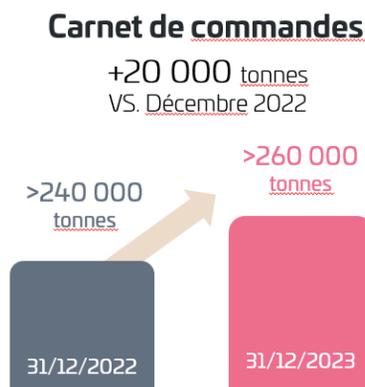
En septembre 2023, la Société a signé avec le groupe SHURFAH un contrat de licences exclusives d'une durée de 22 ans en vue de construire plusieurs unités de type « H2 » en Arabie Saoudite afin d'accompagner la décarbonation du secteur de la construction sur ce territoire. En contrepartie du transfert industriel et technologique et de cette exclusivité, la Société percevra de la part de SHURFAH un droit d'entrée et des redevances annuelles fixes et variables basées sur le chiffre d'affaires généré par la commercialisation des ciments Hoffmann en Arabie Saoudite.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

En décembre 2023, la Société a conclu un accord préalable avec un partenaire en vue de la signature d'un contrat de licences aux États-Unis dans l'État de Floride. L'accord établit les grands principes d'un contrat de licences qui devrait être signé en 2024.



A la date de publication du Rapport Financier Annuel, le carnet de commandes s'établit à plus de 260.000 tonnes de ciment, en croissance de 8,3% par rapport au 31 décembre 2022.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



Sur le plan industriel, la Société poursuit l'exécution de son plan stratégique.

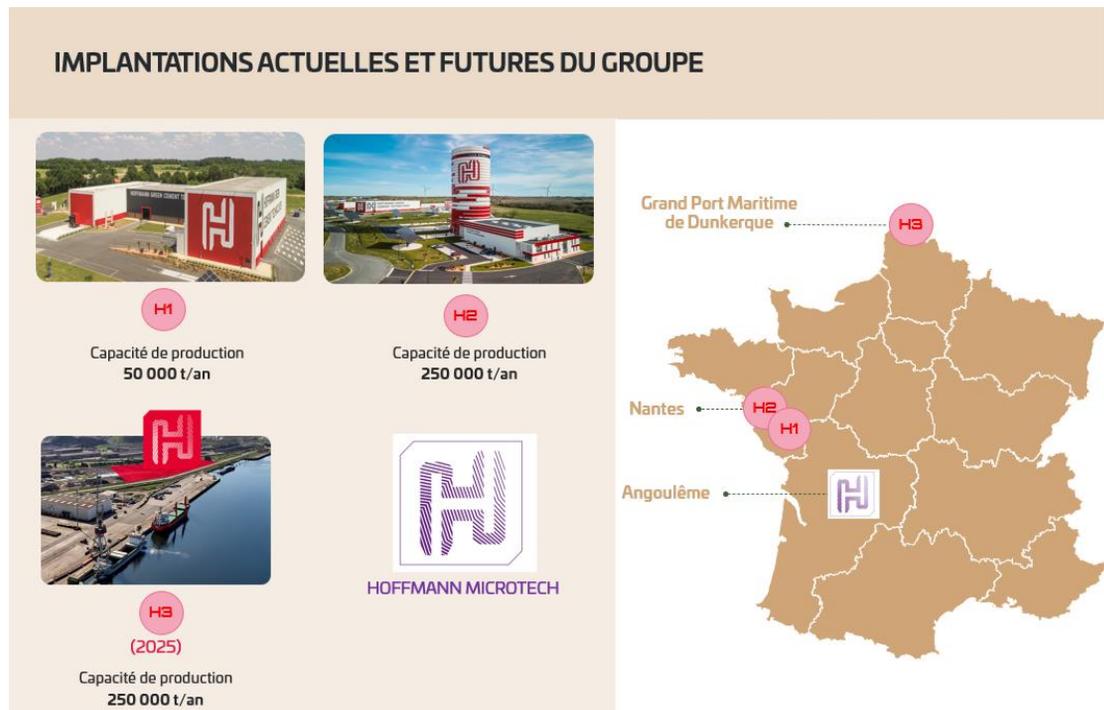
L'usine H2, localisée en Vendée sur la commune de Bournezeau à côté du site H1, a été mise en service le 30 juin 2023 et le budget alloué de 22,4 M€ est en ligne avec les prévisions. L'usine H2 a produit du ciment en vrac sur le second semestre 2023. Pour rappel, l'ouvrage de 70 mètres de haut est entièrement réalisé à partir de ciment Hoffmann.

La centrale à béton R&D d'Hoffmann Green est mise en service depuis début avril 2023. Cette centrale à béton a pour objet de tester et développer de nouvelles formulations de bétons bas carbone à partir de ciments Hoffmann, intégrant des granulats recyclés. Son budget s'établit à 2,0 M€.

La construction de l'usine H3 devrait débuter au cours du second semestre 2024 pour une réception en 2025. Ce planning est en ligne avec les ambitions de la Société à horizon 2026 quant à l'accroissement de la capacité de production de ciment, telles que communiquées dans le Rapport Financier Annuel. Le budget est estimé à 22 M€.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

La Société poursuit la réhabilitation du site de sa filiale Hoffmann Microtech acquise en juin 2022. Les travaux ont pour objectif d'internaliser le process industriel de broyage du laitier de hauts fourneaux, l'une des matières premières utilisées dans les ciments H-UKR et H-IONA. Le budget alloué à ces investissements s'élève à 2,7 M€. La production de laitier broyé à l'échelle industrielle est prévue dès le début de l'année 2024.



Sur le plan des ressources humaines, la Société a continué de se structurer grâce au recrutement de nouveaux collaborateurs dans les domaines techniques, développement, recherche, et exploitation/maintenance. Ces recrutements permettront de soutenir le développement futur de la Société, notamment commercial et industriel. Au 31 décembre 2023, le Groupe comptait 52 employés contre 43 au 31 décembre 2022.

Une année après la délivrance du brevet chinois pour son liant H-P2A, la Société accentue le développement de la propriété intellectuelle sur ce territoire avec l'obtention d'un brevet pour son ciment 0% clinker H-EVA. Après plus de trois années d'analyses, le brevet H-EVA a été validé par l'Office des brevets de Chine.

La Société a par ailleurs prolongé de 3 ans le contrat de partenariat signé en 2021 avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB). Cette extension de partenariat permettra à Hoffmann Green, grâce à une planification et une organisation établies entre les deux

établissements, de bénéficier de délais optimisés dans le traitement de ses dossiers pour l'évaluation de ses technologies actuelles et futures, notamment celles très prometteuses à base d'argile, comme par exemple les technologies H-EVA et H-P2A.

La Société poursuit sa feuille de route en matière de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). La Société a de nouveau réalisé et publié en début d'année un bilan carbone® scope 3 s'appuyant sur le référentiel Net Zero Initiative® développé par le cabinet de conseil Carbone 4. La Société est l'un des premiers cimentiers à publier son bilan carbone réalisé selon les trois scopes.

Au-delà des évaluations obtenues par des agences de notation extra-financières françaises et internationales qui classent la Société parmi les entreprises les plus performantes de sa catégorie, la Société a reçu plusieurs distinctions qui mettent en valeur son engagement quotidien et ses innovations concrètes et immédiates au service d'une société décarbonée :

- le prix Paulownias de la transformation décerné par le Collège des Directeurs du Développement Durable (C3D) qui regroupe 250 directeurs du développement durable et le prix de la « Vitrine Déchet et économie circulaire » du 14^{ème} Forum National organisé par le réseau PEXE en partenariat avec l'ADEME au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.
- rendez-vous incontournable organisé par l'Usine Nouvelle à l'occasion des Assises de l'Industrie, les trophées des Usines mettent en avant les sites industriels français les plus performants. La Société s'est distinguée en recevant le prix de l'usine de l'année, dans la catégorie RSE, récompensant le meilleur projet de développement durable (gestion des déchets, efficacité énergétique, préservation des ressources...). Ce prix salue le lancement de la deuxième unité de production du Groupe, H2, première cimenterie verticale au monde. Conçue pour avoir un impact le plus faible possible, l'usine allie technologie de pointe et une R&D avancée multipliant par 5 la capacité de production d'Hoffmann Green, de 50.000 tonnes à 250.000 tonnes.
- l'Association mondiale du ciment (WCA), fondée en 2016, est la plus grande organisation indépendante qui travaille à l'échelle mondiale au nom de l'industrie du ciment et de ses parties prenantes. Ses objectifs sont de représenter et de promouvoir l'industrie mondiale du ciment, ainsi que les intérêts commerciaux et juridiques de ses membres, dont la Société fait partie, auprès des institutions et organisations nationales et internationales. Lors de sa conférence annuelle, organisée les 24 et 25 octobre 2023 à Dubaï, l'Association a décerné le prix du « Low Carbon Cement » à la Société, témoignant de la valeur ajoutée de ses ciments décarbonés sans clinker qui divisent par 5 les émissions de CO₂ par rapport au ciment traditionnel.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

- institution à caractère culturel, l'Académie d'Architecture a pour mission de promouvoir la qualité des constructions par des actions de valorisation des différents acteurs de la production architecturale, de l'enseignement, de la recherche, et de la diffusion de la culture architecturale. Elle décerne chaque année une trentaine de prix et récompenses aux acteurs de l'architecture et du bâtiment. A ce titre, Julien Blanchard et David Hoffmann ont reçu par le jury des prix et récompenses de l'Académie, le 14 septembre dernier, la médaille des entrepreneurs et dirigeants d'entreprise, prix Société Centrale des Architectes 1875. Cette distinction prestigieuse récompense le parcours entrepreneurial des deux fondateurs d'Hoffmann Green pour leur investissement pour minimiser l'impact du secteur de la construction et le rendre le plus durable possible.

Par ailleurs, un an après avoir intégré la promotion 2022 du programme French Tech Green20 qui lui a permis de bénéficier d'un accompagnement spécifique sur les enjeux greentech, la Société fait partie des 125 sociétés lauréates sélectionnées pour intégrer le nouveau programme gouvernemental France 2030 qui vise à défendre la souveraineté française et développer les leaders mondiaux de demain.

Enfin, en novembre 2023, la Société a reçu le label « Solar Impulse Efficient Solution » pour son ciment décarboné H-UKR. Initié par l'explorateur Bertrand Piccard, le label « Solar Impulse Efficient Solution » vise à accréditer les produits et solutions responsables et rentables, afin de promouvoir leur utilisation pour atteindre rapidement les objectifs environnementaux notamment énergétiques et de neutralité carbone.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

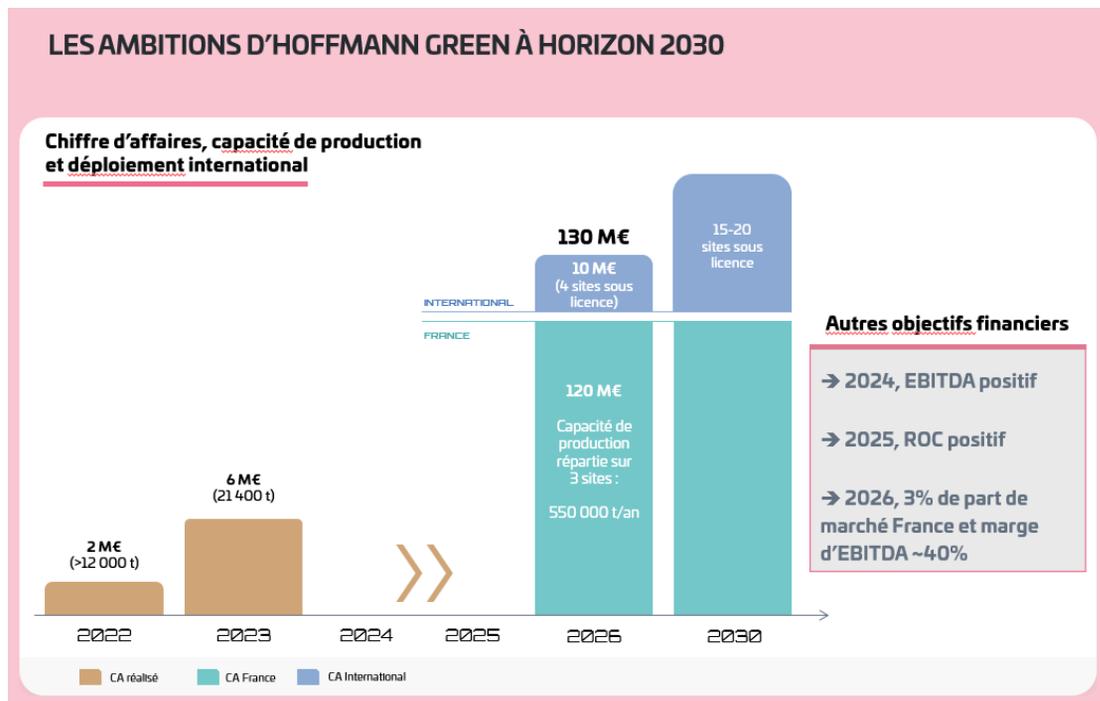
Perspectives et ambitions de la Société

En France, la Société a pour ambition d'accélérer son développement en augmentant ses capacités de production et son maillage territorial. A horizon 2026, la Société envisage de vendre 550.000 tonnes de ciment par an au travers de trois sites de production, soit un chiffre d'affaires d'environ 120 M€, correspondant à 3% de parts de marché en France.

À l'international, le Société souhaite se développer au travers d'accords de licences conclus avec des partenaires. Les partenaires de la Société sont en charge de financer, construire et opérer des unités Hoffmann de type H2 et de produire et commercialiser les ciments Hoffmann sur leur territoire géographique en contrepartie des paiements de droits d'entrée, de redevances et de l'achat d'un premix à la Société. Le premix correspond à une partie des formulations qui sera produite par la Société et livrée aux partenaires afin que ceux-ci puissent produire les ciments Hoffmann en local avec leurs unités de production. La Société ambitionne d'avoir 4 unités opérationnelles en dehors de France à horizon 2026 pour une génération de chiffre d'affaires d'environ 10 M€.

La Société considère pouvoir atteindre une marge d'EBITDA d'environ 40% à horizon 2026.

En 2024, la Société vise un EBITDA à l'équilibre.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Ces objectifs reposent sur la mise en œuvre d'un plan stratégique de développement industriel articulé autour de 3 axes majeurs :

- un axe industriel avec la construction de deux nouveaux sites afin d'augmenter rapidement les capacités de production et de mettre en œuvre un maillage progressif du territoire national ;
- un axe commercial, en France via la conclusion de contrats avec de nouveaux partenaires et à l'international avec la mise en place d'accords de licence ; et
- un axe innovation qui a pour objectif de développer de nouvelles technologies dans le domaine des ciments et de conserver le temps d'avance technologique dont bénéficie la Société.

Le développement des activités de la Société est soutenu au niveau national :



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



Le développement des activités de la Société est également soutenu au niveau européen :



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET APPROVISIONNEMENT EN CO-PRODUITS

La poursuite des activités de la Société et leur développement futur sont étroitement liés à l'efficacité de la protection de la propriété intellectuelle, ainsi qu'à la stabilité de l'approvisionnement des co-produits utilisés par la Société pour la production des ciments Hoffmann Green.

1.2.1.1. La protection de la propriété intellectuelle de la Société

Grâce aux travaux de recherches menés par David Hoffmann et son équipe, la Société a développé un savoir-faire et des technologies uniques et innovants. Ces technologies étant au cœur des ciments Hoffmann Green, la Société a mis en place une politique de protection de sa propriété intellectuelle à travers différents axes.

1.2.1.1.1. Les brevets

Les brevets des technologies H-P2A et H-EVA concernent les formules de ciments, accompagnées notamment de variations et de recommandations quant à leurs domaines d'application et d'utilisation. La portée géographique de la protection est la suivante :

- H-P2A : France et pays cocontractants du PCT (traité de coopération internationale en matière de brevets), Etats-Unis et Chine ;
- H-EVA : France, pays cocontractants du PCT, Europe, Hong Kong, Etats-Unis et Chine ;
- H-UKR : la Société a fait le choix de ne pas déposer de demande de brevet pour la technologie H-UKR, sa troisième technologie. Ce choix est guidé par la volonté de la Société de limiter au maximum l'accès de ses concurrents aux informations essentielles concernant cette dernière technologie développée. La Société a toutefois fait les démarches préliminaires auprès de l'INPI afin d'attester et de protéger l'antériorité de la technologie H-UKR, dans l'hypothèse où un tiers viendrait à développer une technologie similaire ;
- H-IONA : technologie répondant à la norme NF EN 15743.

1.2.1.1.2. Le savoir-faire

Au-delà des technologies brevetées, la Société a développé au cours de ces dernières années un savoir-faire propriétaire unique en matière de fabrication de ciments décarbonés. Au cours des travaux de recherches, de très nombreuses données ont été collectées et analysées à l'occasion de milliers d'essais réalisés en laboratoire permettant de constituer des bases conséquentes de données et de résultats.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Le savoir-faire propriétaire s'est également développé avec l'élaboration de l'outil industriel, créé sur mesure pour la production des ciments Hoffmann Green. En ce sens, les connaissances techniques relatives au fonctionnement de l'outil industriel sont indispensables à la production des ciments Hoffmann Green et le seul accès aux formules scientifiques ne permettrait pas d'atteindre un résultat équivalent.

La Société a mis en place diverses procédures pour protéger ce savoir-faire propriétaire :

- protection des secrets de fabrication : l'intégralité des éléments utilisés par les collaborateurs de la Société dans le cadre de la production des ciments Hoffmann Green fait l'objet d'une codification dont seul un nombre très limité de personnes identifiées détiennent la signification. En ce sens, les collaborateurs ne sont pas mis en situation de détenir tout ou partie des secrets de fabrication des ciments Hoffmann Green. Ce système de codification constitue un niveau supplémentaire de protection ;
- système informatique : le système informatique utilisé par la Société fait l'objet d'un très haut niveau de protection afin de sécuriser les données collectées par la Société (voir la section 1.1.1.4 « Risques liés à la gestion des systèmes d'information et à la cybercriminalité » du Rapport Financier Annuel) ;
- ressources humaines : les contrats de travail des salariés de la Société contiennent une clause de discrétion relative à l'activité de la Société ou de ses clients, dans le cadre de laquelle la confidentialité des informations portées à la connaissance du salarié est strictement encadrée. Les contrats de travail des salariés de la Société contiennent également une clause de non-concurrence, dont la violation entraîne le paiement par le salarié d'une indemnité d'un montant dissuasif.

La Société est seule propriétaire de l'intégralité des éléments de propriété intellectuelle liés à son activité.

Les marques, logos et noms de domaine créés par la Société dans le cadre de son activité font tous l'objet d'une protection de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

1.2.1.2. La fourniture des co-produits utilisés pour la fabrication du ciment

Les trois principaux co-produits utilisés pour la fabrication des ciments Hoffmann Green, à savoir le laitier de haut fourneau, l'argile flashée et le gypse / désulfogypse sont fournis à la Société par divers fournisseurs.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique d'innovation, la Société a pour objectif d'étendre encore davantage le nombre de co-produits utilisés pour fabriquer de nouveaux ciments, afin de multiplier les possibilités de ressources de la Société. Des recherches sont notamment en cours sur des technologies permettant la valorisation des cendres volantes issues de la biomasse.

FORCES ET ATOUTS CONCURRENTIELS

Depuis 2014, la Société s'est développée à un rythme soutenu avec la mise au point de trois nouvelles technologies dans le domaine du ciment, et la construction de deux unités de production de ciments décarbonés sans clinker.

Fort de ce développement, la Société bénéficie d'une avance pour répondre aux futures normes environnementales de la construction et fait figure de véritable pionnière du ciment décarboné.

La Société estime bénéficier d'un certain nombre d'avantages compétitifs et de barrières à l'entrée, présentés ci-après.

1.2.1.3. Des innovations majeures répondant à l'urgence environnementale

Premiers ciments sans clinker, les ciments Hoffmann Green apportent une contribution quantifiable d'un point de vue environnemental et sociétal. Les trois technologies H-P2A, H-EVA et H-UKR sont des technologies disruptives, alternatives au ciment Portland traditionnel, permettant de diviser par 5 les émissions de CO₂ par rapport au ciment Portland traditionnel de type CEM I au cours d'un processus de fabrication innovant⁷. Elles offrent de plus des performances techniques et économiques supérieures au ciment Portland traditionnel.

Les technologies brevetées de la Société constituent des barrières à l'entrée pour les nouveaux acteurs qui souhaiteraient entrer sur le marché du ciment décarboné. Ces barrières sont renforcées par les compétences et le savoir-faire uniques, tant sur la recherche fondamentale que sur les procédés de fabrication particulièrement innovants, développés par les équipes de la Société.

1.2.1.4. Un nouveau concept industriel 4.0 spécifiquement adapté à la fabrication de ciments décarbonés

La Société a inauguré en novembre 2018 le premier site de fabrication de ciments sans clinker au monde. En juillet 2023, la Société a mis en service sa seconde unité de production (« H2 »), unité de production verticale de 70 mètres de haut, construite intégralement avec le ciment Hoffmann, unique au monde, sur son site de Bournezeau en Vendée. Ce site de production innovant et respectueux de l'environnement est entièrement adapté à un produit nouveau et à la sécurité des hommes. Cette vision moderne de l'industrie a permis à la Société d'intégrer les Programmes Investissement d'Avenir en France et Horizon 2020, le prestigieux programme européen pour la recherche et l'innovation et d'obtenir de nombreux soutiens aux niveaux national, régional, départemental et local.

Le site de Bournezeau est situé au cœur d'un véritable écosystème dans lequel gravitent des entreprises, pour la plupart familiales, qui sont pour certaines devenues des leaders sur leur marché. On retrouve des entreprises comme Cougnaud Construction dans la construction modulaire, Soriba dans le préfabriqué béton, Groupe Briand dans les charpentes métalliques, mais également Sodebo ou Fleury-Michon dans l'agro-alimentaire, ou encore Bénéteau dans le **nautisme, etc.**

1.2.1.5. Un business model disruptif

La Société dispose d'un modèle rentable et durable fondé sur un positionnement à forte valeur ajoutée basé sur la mise en place de contrats de partenariat. A la date du Rapport Financier Annuel, la Société n'est pas encore rentable car elle est en phase de développement.

Chaque contrat de partenariat est signé pour une durée de 3 à 8 ans. Ces contrats peuvent intégrer notamment :

- la fourniture de prestations d'ingénierie (*upfront*) ; et
- la vente de ciment au volume.

Par ailleurs, ce modèle de revenu unique est soutenu par des leviers créateurs de valeurs.

En effet, la Société bénéficie d'un positionnement à forte valeur ajoutée, compte tenu des performances techniques et des gains de productivité qu'apportent les ciments Hoffmann Green. Pour ces raisons, la Société s'est positionnée sur un prix du ciment à la tonne plus élevé que celui du ciment Portland traditionnel (respectivement 200€ la tonne environ pour les ciments Hoffmann Green et 140€ la tonne pour un ciment Portland traditionnel de type CEM I⁸). Ce différentiel de prix n'a toutefois pas d'impact significatif à l'échelle d'un bâtiment et ne représente donc pas un frein pour les clients (environ 3% de différence, tous corps d'état confondus, sans prise en compte du bonus de constructibilité)⁹. Les prix proposés par la Société sont contractualisés auprès des clients de la Société, au travers des contrats de partenariat.

En comparaison avec les cimentiers traditionnels dont la structure capitalistique est très importante, la construction des sites de production de la Société nécessite des besoins en investissement plus limités et sont facilement duplicables pour accompagner le développement de ses activités.

1.2.1.6. **Un cadre réglementaire favorable**

Dans un contexte où les scientifiques n'ont eu de cesse de tirer la sonnette d'alarme et de souligner l'urgence environnementale, les cimentiers traditionnels subissent une pression continue pour réduire l'empreinte carbone de leur activité. Cette pression résulte notamment d'une réglementation de plus en plus contraignante, via la baisse de l'allocation gratuite des quotas d'émissions de CO₂, la hausse de la taxe carbone, ou encore la mise en place de la RE 2020 (ces nouvelles réglementations sont décrites à la section 1.6 du Rapport Financier Annuel).

Les ciments décarbonés Hoffmann Green sont actuellement les seules réponses industrielles permettant de réduire par 5 l'empreinte carbone du ciment par rapport au ciment Portland traditionnel de type CEM I. Ils s'inscrivent ainsi pleinement dans le cadre des futures normes de construction, ce qui confère à la Société un avantage concurrentiel important sur les cimentiers traditionnels.

INVESTISSEMENTS

1.2.1.7. Principaux investissements en cours de réalisation et futurs

1.2.1.7.1. Création des usines H2 à Bournezeau et H3 en région Hauts-de-France

Dans le cadre de sa stratégie, la Société a initié en décembre 2020 la construction d'un nouveau site de production « H2 », lequel a été mis en service en juillet 2023 à Bournezeau, à côté du site « H1 ».



Au cours de l'exercice 2024, la Société prévoit de lancer la construction du site de production « H3 » sur le Port de Dunkerque, sur une plateforme multimodale (accès fluvial, accès ferroviaire, accès routier), en vue d'une mise en service en 2025.

Le fonctionnement à pleine charge des trois sites de production permettra d'atteindre une capacité de production globale de 550.000 tonnes de ciment par an d'ici 2026.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Le budget d'investissement de « H3 » s'établit autour de 22 M€ :

- les deux tiers des investissements seront affectés aux équipements du process industriel, lesquels seront amortis sur une durée moyenne de 8 ans ;
- un tiers des investissements sera affecté à l'immobilier, lesquels seront amortis sur une durée moyenne de 30 ans.

Une partie des fonds levés dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société a été affectée au financement de « H3 », au même titre que le site de production « H2 ».

1.3. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES SA (anciennement Holding HJB Tech) est, depuis le 3 septembre 2019, une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de La Roche sur Yon, sous le numéro 809 705 304 et son siège social est situé La Bretaudière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon.

Depuis juin 2022, HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES détient 100% du capital de la société HOFFMANN MICROTECH, société par actions simplifiée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Périgueux sous le numéro 353 883 648 dont le siège social est situé 1 rue des chênes, 12110 Viviez.

En juillet 2022, la Société a noué un premier partenariat en Suisse avec un acteur local de la construction au travers de la constitution d'une joint-venture, HOFFMANN SUISSE. La société HOFFMANN SUISSE est détenue à hauteur de 10% par HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES et est contrôlée majoritairement par le partenaire local (90%). HOFFMANN SUISSE est située 25B route du Bois-de-Bay, 1242 Satigny, Suisse.

1.4. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Les éléments financiers présentés dans ce chapitre sont issus des comptes annuels de la Société établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union pour les exercices 2022 et 2023. Les lecteurs sont invités à lire la présente analyse de la situation financière et des résultats de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023, avec les états financiers de la Société et les notes annexes aux états financiers présentés au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel et toute autre information financière figurant dans le Rapport Financier Annuel.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

SITUATION FINANCIÈRE

En K€	2023	2022	Var.
Chiffre d'affaires	6 041	2 219	3 822
Résultat Opérationnel Courant	-8 546	-9 358	812
EBITDA	-5 170	-6 617	1 447
Résultat Opérationnel	-8 803	-8 254	-549
Résultat Financier	986	-1 111	2 097
Impôt	-45	2 626	-2 671
Résultat Net	-7 862	-6 739	-1 123

Trésorerie disponible	13 280	30 247	-16 967
Placements de trésorerie	11 755	11 754	1
Capitaux Propres	67 035	74 693	-7 658

Résultats Annuels

Le chiffre d'affaires de la Société réalisé en 2023 est en hausse sensible par rapport au chiffre d'affaires réalisé en 2022 (+3.8 M€ ; +172% par rapport à 2022) et est supérieur à la guidance donnée par la Société (4,5 M€). Cette progression sur un an s'explique par l'augmentation des volumes de ciment vendus en croissance de 78,0% (21.378 tonnes en 2023 pour 12.010 tonnes en 2022) et la signature du premier contrat international de licences en Arabie Saoudite ayant donné lieu à l'enregistrement d'un droit d'entrée de 2,0 M€. A noter que la commercialisation des crédits carbone Hoffmann, débutée fin 2022, a généré 276 K€ de chiffre d'affaires en 2023 ce qui a permis à la Société de proposer des prix plus compétitifs sur quelques projets ciblés et stratégiques.

L'EBITDA de l'exercice 2023 s'établit à -5,2 M€ contre -6,6 M€ en 2022. L'amélioration de l'EBITDA sur un an (+1,4 M€) s'explique principalement par le développement de l'activité. A noter que les effectifs du Groupe sont passés de 43 collaborateurs fin 2022 à 52 collaborateurs fin 2023 en raison du renforcement des équipes commerciales et techniques. Les charges de personnel ont augmenté de 0,7 M€ sur un an.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Le Résultat Opérationnel Courant s'établit à -8,5 M€. La variation sur un an (+0,8 M€) s'explique par l'évolution de l'EBITDA et la hausse des dotations aux amortissements et provisions (-0,6 M€) liées aux mises en service de l'unité « H2 » et de la centrale à béton en 2023.

Le Résultat Financier 2023 s'établit à +1,0 M€ et affiche une progression sensible sur un an (+2,1 M€) liée à l'évolution de la valeur de marché d'OPCVM (+1,9 M€).

Le Résultat Net 2023 s'établit à -7,9 M€.

Une situation financière solide

Au 31 décembre 2023, la Société bénéficie d'un bilan solide avec des capitaux propres s'établissant à 67,0 M€ en baisse de 7,7 M€ en raison du résultat net de l'exercice.

La trésorerie disponible s'élève à 13,3 M€ (et 25,0 M€ y compris placements). La variation de trésorerie sur la période (-17,0 M€) s'explique par les flux d'investissements (-7,6 M€) liés principalement à la construction de l'unité de production « H2 », à la construction de la centrale à béton R&D et à la réhabilitation du site d'Hoffmann Microtech, par les flux d'exploitation (-5,2 M€) et par les remboursements d'emprunts (-4.2 M€).

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

Sous réserve de l'approbation des comptes de l'exercice 2023, il sera proposé aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale devant se tenir le 31 mai 2024, d'affecter la perte de l'exercice, soit -7.560.650 euros, au compte « Report à nouveau » (d'un montant de -32.480.610 euros) qui s'élèvera en conséquence à -40.041.260 euros.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Les factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2023 se décomposent de la manière suivante :

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

	Article D. 441 I.- 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.- 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	436	X				132	69	X				23
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC)	1 526 537	380 834	1 941	1 322	133 443	517 541	2 567 787	129 274	1 023 212	7 323	219 607	1 379 417
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC)	15%	4%	0%	0%	1%	5%	X					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)	X						43%	2%	17%	0%	4%	23%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures	Néant						Néant					
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal • article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	o Délais contractuels : A Échéance facture du fournisseur						o Délais contractuels : A échéance fixée par la société HGCT					

Les créances douteuses ne sont pas prises en comptes dans le tableau

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

1.4.1.1. Dividendes et réserves distribués par la Société au cours des trois derniers exercices

Néant.

1.4.1.2. Politique de distribution

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement de la Société.

1.5. ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE

Est présenté ci-dessous l'environnement réglementaire dans lequel la Société opère et qui peut influencer de manière significative sur ses activités.

LES QUOTAS D'ÉMISSIONS DE CO₂¹⁰

1.5.1.1. Le principe du système d'échange de quotas d'émissions

Le système d'échange de quotas d'émissions est un outil réglementaire facilitant l'atteinte des objectifs de réduction d'émissions de CO₂. Un quota correspond à l'autorisation d'émettre une tonne de CO₂.

Le système d'échange de quotas d'émissions de l'Union Européenne (« SEQE-UE »), mis en place en 2005, couvre actuellement les émissions de CO₂ de plus de 11.000 sites industriels européens (dans les secteurs de la production de ciment, d'électricité, d'acier, de verre, de papier, du raffinage, des réseaux de chaleur, etc.) dont environ 900 en France.

Les critères d'intégration dans le SEQE-UE (catégories d'activités, seuils de production et de puissance calorifique de combustion) sont définis par l'annexe I de la directive 2003/87/CE.

Concrètement, les États membres de l'UE imposent un plafond d'émissions de CO₂ pour les 11.000 installations concernées par ce dispositif, puis leur allouent les quotas correspondant à ce plafond. Chaque année, les entreprises assujetties doivent restituer le nombre de quotas correspondant au nombre de tonnes de CO₂ émises l'année précédente.

¹⁰ Source : Développement-durable.gouv

Ainsi, une entreprise qui émet moins de CO₂ que son allocation initiale de quotas a la possibilité d'échanger ou de revendre ses reliquats de quotas non utilisés sur le marché européen des quotas d'émissions. Les revenus afférents sont mobilisables, pour financer par exemple des investissements qui permettraient de maîtriser les émissions de CO₂. A défaut de les vendre sur le marché, une entreprise qui bénéficie d'un excès de quotas peut les conserver pour les années suivantes.

A l'inverse, une entreprise qui émet plus que son allocation initiale de quotas doit acheter les quotas manquants, c'est le principe dit du « pollueur-payeur ».

Les échanges de quotas entre acheteurs et vendeurs ont lieu :

- sur des places de marché,
- par le biais d'un intermédiaire financier, ou
- de gré à gré.

1.5.1.2. L'allocation de quotas d'émissions gratuits

Afin de prévenir le risque de perte de compétitivité des entreprises européennes face à des concurrents qui n'auraient pas les mêmes contraintes réglementaires, l'UE autorise une allocation transitoire de quotas gratuits pour les sites dont la production est la plus exposée à la concurrence internationale et aux coûts des quotas d'émissions de CO₂.

Ainsi, chaque année, les sites industriels français assujettis reçoivent gratuitement un certain nombre de quotas d'émissions correspondant à l'allocation annuelle décidée dans le cadre du Plan National d'Allocation de Quotas (PNAQ) français.

Dans le cadre du PNAQ, les sites de production français des cimentiers traditionnels bénéficient d'allocations gratuites de quotas d'émissions. Ces allocations gratuites ont permis aux cimentiers de consolider un surplus de quotas d'émissions qui n'a cessé d'augmenter depuis la mise en place du SEQE-UE. Toutefois, pour la première fois en 2018, l'industrie cimentière a reçu moins de quotas gratuits que ses émissions de CO₂, ainsi son surplus de quotas d'émissions n'augmente plus.

1.5.1.3. Les perspectives d'évolution

Pour atteindre l'objectif de l'UE de réduction des émissions globales de CO₂ d'ici à 2030, les secteurs couverts par le SEQE-UE doivent réduire leurs émissions de 43 % par rapport aux niveaux de 2005. Afin d'accroître le rythme de réduction des émissions, la version révisée de la directive relative au SEQE-UE, qui s'appliquera pour la période 2021-2030, prévoit que le nombre total de quotas d'émissions diminuera de 2,2 % par an à partir de 2021, contre 1,74 % actuellement.

Cette révision du SEQE-UE a pour effet de diminuer les volumes de quotas d'émissions mis en vente sur le marché par les acteurs industriels à partir de 2021.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Selon une étude du think-tank *Carbon Tracker* publiée en 2018 confirmée par une étude Oddo BHF publiée en 2021, des futures réductions de quotas vont mécaniquement entraîner la forte hausse du prix du quota d'émissions sur le marché européen. Le prix de la tonne de CO₂ a déjà dépassé les 100 € en février 2023.

La hausse du cours des quotas d'émissions, corrélée à la baisse continue des allocations de quotas gratuits, accélère la transition de l'UE et de la France vers une économie bas-carbone.

Cette réglementation a un impact favorable sur la Société et sur son positionnement concurrentiel. En effet, compte tenu de sa faible empreinte carbone, la Société n'est pas soumise à ces quotas contrairement aux cimentiers traditionnels. A la suite de la réforme du SEQE-UE, les surplus de quotas d'émission dont dispose l'industrie cimentière ont vocation à diminuer dans le temps et lorsque ces surplus seront nuls, les cimentiers traditionnels devront acheter des quotas d'émissions de CO₂, à des prix de plus en plus élevés. Mécaniquement, le coût de production du ciment Portland traditionnel devrait augmenter et impacter négativement les résultats et la rentabilité des cimentiers traditionnels. A cet égard, des cimentiers ont déjà répercuté des hausses de prix auprès de leurs clients.

LA « TAXE CARBONE »

Instaurée par la loi de finances pour 2014 (loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013), en vigueur depuis le 1^{er} avril 2014, la composante carbone s'intègre aux taxes sur l'énergie, en fonction de la quantité de CO₂ émis par un produit (couramment appelée « taxe carbone »).

Exprimée en euros par tonne de CO₂, elle est payée par les particuliers et les entreprises en l'intégrant au prix final de l'essence, du gazole, du fioul ou du gaz naturel.

Le but de cette taxe consiste notamment à atteindre les objectifs de la stratégie nationale bas carbone établie en 2015, visant notamment la réduction de 50 % des émissions de CO₂ dans le secteur du bâtiment d'ici 2030 et de 87 % à l'horizon 2050.

Le montant de la taxe carbone augmente régulièrement dans le but d'inciter les consommateurs à réduire l'usage des énergies fossiles. Son montant est fixé chaque année dans le cadre de la loi de finances.

Le modèle économique de la Société n'est pas affecté par la hausse progressive de la taxe carbone (à titre d'illustration, sur la période 2014-2019, elle est passée de 7 à 44,6 euros par tonne de CO₂ émise) contrairement aux cimentiers traditionnels. En effet, ces derniers répercutent l'impact de la taxe carbone directement sur le prix de vente du ciment traditionnel qui a donc vocation à augmenter parallèlement au montant de la taxe carbone. En ce sens, cette réglementation a un impact favorable sur la Société.

LA RE 2020

La nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs (la « RE 2020 ») est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021.

Son enjeu majeur est de diminuer significativement les émissions de carbone du bâtiment. Elle repose pour cela sur une transformation progressive des techniques de construction, des filières industrielles et des solutions énergétiques, afin de maîtriser les coûts de construction et de garantir la montée en compétence des professionnels.

La RE 2020 est ambitieuse et exigeante. Elle fixe des objectifs progressifs d'émissions de CO2 par mètre carré construit.

Contrairement au ciment Portland traditionnel, les ciments Hoffmann Green permettent d'obtenir le niveau de « Carbone 2 ». A la connaissance de la Société, à la date du Rapport Financier Annuel, il n'existe pas d'autres solutions permettant l'éligibilité au bonus de constructibilité. Compte tenu de l'empreinte carbone des ciments Hoffmann Green, cette réglementation confère un avantage concurrentiel significatif à la Société. Cette réglementation a un impact favorable significatif pour la Société.

LA TAXONOMIE

Le règlement européen « Taxonomie » vise à établir une classification des activités économiques permettant de déterminer celles qui peuvent être considérées comme « durables sur le plan environnemental » ou « vertes ». L'objectif est de réorienter les investissements vers les activités favorables à la transition énergétique et écologique, notamment celles contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique. Cette taxonomie verte peut être utilisée pour attribuer les labels « verts ». Elle favorise la transparence des marchés et le développement de la finance verte (obligations vertes, etc) et de la finance durable. Elle permet aussi de limiter l'écoblanchiment (« green washing »).

La « Taxonomie » définit un ciment « vert » comme un ciment dont l'empreinte carbone est inférieure à 469 kg de CO2 par tonne de ciment produite. En 2022, le cabinet Ethifinance a évalué l'éligibilité et l'alignement des activités de la Société au regard de la Taxonomie européenne. Il en ressort que 100% des activités de la Société sont alignées à la Taxonomie, ce qui procure à la Société un avantage compétitif considérable à cet égard.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

1.6. SALARIÉS

NOMBRE DE SALARIÉS ET RÉPARTITION PAR FONCTION

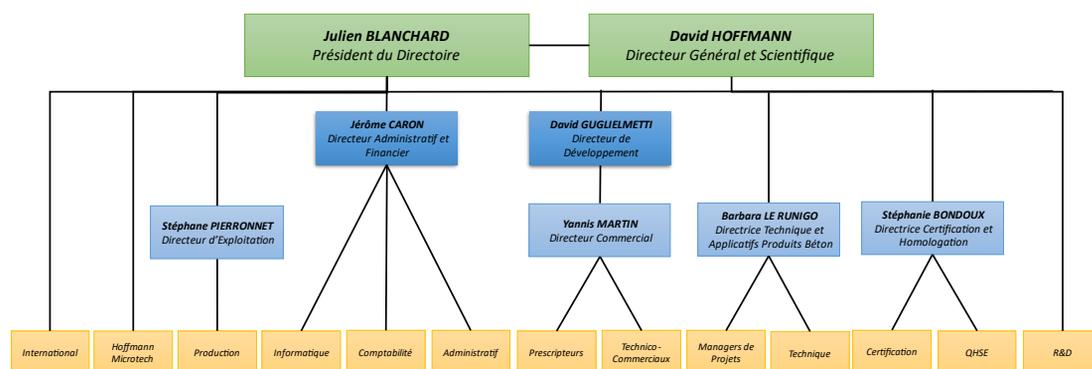
Le Groupe emploie 52 salariés au 31 décembre 2023 contre 43 salariés au 31 décembre 2022.

1.6.1.1. Organigramme opérationnel du Groupe à la date du Rapport Financier Annuel



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

Organisation interne des équipes



1.6.1.2. Nombre et répartition des effectifs

L'effectif salarié du Groupe en fin d'année a évolué comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	31	20	17
Agents de maîtrise/ techniciens	21	22	15
Apprentis		1	1
TOTAL	52	43	33

1.6.1.3. Représentation du personnel

L'élection d'un Comité Social et Economique (CSE) a été organisée au second semestre 2020. Toutefois, aucun candidat ne s'est présenté. Ainsi, aucun système de représentation du personnel n'est en place au sein de la Société à la date du Rapport Financier Annuel. Les prochaines élections se tiendront en juillet 2024.

La Société estime entretenir de bonnes relations et être à l'écoute de ses salariés. Aucun conflit social n'est survenu depuis la date de création de la Société.

PARTICIPATION DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

A la date du Rapport Financier Annuel, les dispositions relatives à la participation légale ne s'appliquent pas à la Société, dans la mesure où elle emploie moins de 50 salariés depuis moins de 5 exercices.

La Société n'a pas mis en place de plan d'épargne entreprise.

La période d'acquisition du plan d'attribution gratuite d'actions n°6 (Plan n°6) étant arrivé à son terme le 16 janvier 2024, le Directoire a constaté la réalisation des conditions et critères d'attribution définitive, décidé d'allouer 6.500 actions propres affectées au programme de rachat d'actions dédié à la couverture des plans d'attributions gratuites d'actions aux bénéficiaires du Plan n° 6 mis en place le 17 octobre 2023, constaté l'émission de 11.500 actions et l'attribution définitive de 18.000 actions au profit des bénéficiaires du Plan n° 6.

Par ailleurs, le 29 janvier 2024 et le 5 février 2024, deux plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en place pour les salariés (Plan n°7 et Plan n°8). 15.979 actions ont été attribuées dans le cadre du Plan n°7 mis en place au bénéfice des salariés de la Société ayant rejoint la Société depuis le 16 janvier 2023, et 27.666 actions ont été attribuées dans le cadre du Plan n°8 mis en place au bénéfice des salariés de la Société membres du Comité de Direction élargi de la Société à l'exception de Monsieur David Hoffmann.

A la date du Rapport Financier Annuel, la Société a ainsi mis en place huit plans d'attribution gratuite d'actions pour ses salariés (à l'exclusion de David Hoffmann). Il est précisé qu'à la date du Rapport Financier Annuel, 52.306 actions ont été acquises et 69.803 actions sont en cours d'acquisition dans le cadre de ces plans.

CONTRATS D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION

A la date du Rapport Financier Annuel, la Société n'a pas mis en place de mécanismes d'intéressement et de participation.

1.7. CAPITAL SOCIAL

MONTANT DU CAPITAL SOCIAL

A la date du Rapport Financier Annuel, le capital social de la Société s'élève à 14.648.193 €, divisé en 14.648.193 actions de 1 € de valeur nominale chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.

NOMBRE, VALEUR COMPTABLE ET VALEUR NOMINALE DES ACTIONS DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ OU POUR SON COMPTE

La Société a conclu une convention de rachat d'actions avec Portzamparc (Groupe BNP Paribas) le 21 octobre 2019 dans le cadre de la mise en œuvre d'un premier programme de rachat d'actions pour la mise en place d'un contrat de liquidité. Cette convention, conclue pour une durée initiale de 12 mois à compter du 21 octobre 2019, est renouvelée depuis lors par tacite reconduction pour des périodes successives de 12 mois.

Par ailleurs, dans sa réunion en date du 17 octobre 2023, le Directoire de la Société a, conformément à la 9^{ème} résolution approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 2 juin 2023, décidé de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions en vue de couvrir les plans d'attributions gratuites d'actions au profit des salariés d'Hoffmann Green, pour un montant maximum de 400.000 euros, à horizon 18 mois.

A la date du Rapport Financier Annuel, la Société détient 14.449 de ses propres actions, représentant 0.1 % de son capital.

VALEURS MOBILIÈRES CONVERTIBLES, ÉCHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION

Consécutivement à l'autorisation donnée par le Conseil de surveillance de la Société lors de sa réunion en date du 12 février 2024, le Directoire, faisant usage de la délégation de compétence conférée par la 12ème résolution de l'assemblée générale du 2 juin 2023, a, lors de sa réunion en date du 16 février 2024, décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 4.999.997,44 euros, sous la forme d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), lesquelles ont été souscrites par des fonds gérés par Eiffel Investment Group.

Les OCEANE arriveront à échéance le 20 février 2029.

L'émission des OCEANE a pour objectif de permettre à la Société de se doter de ressources financières complémentaires dans le cadre de sa stratégie industrielle et commerciale.

A titre d'illustration, la dilution maximale serait d'environ 3,2 % du capital actuel si la Société remettait uniquement des actions nouvelles en cas de conversion des OCEANE.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

1.8. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

1.8.1.1. Répartition du capital et des droits de vote à la date du Rapport Financier Annuel

Le tableau de l'actionnariat ci-après présente la répartition du capital social et des droits de vote de la Société des actionnaires historiques et des actionnaires détenant plus de 5% du capital à la date du Rapport Financier Annuel :

	Nbre Titres	%capital	Droits de vote	%droits de vote théorique
Julien BLANCHARD	2 740 028	18,71%	5 480 056	23,35%
Gillaizeau Terre Cuite (1)	1 867 961	12,75%	3 709 804	15,81%
Julien BLANCHARD	4 607 989	31,46%	9 189 860	39,15%
David HOFFMANN	2 715 028	18,53%	5 430 056	23,14%
Hoffmann Capital Holding (2)	27 900	0,19%	55 800	0,24%
David HOFFMANN	2 742 928	18,73%	5 485 856	23,37%
Julien BLANCHARD + David HOFFMANN	7 350 917	50,18%	14 675 716	62,53%
ELUDOM (ex COUGNAUD SA) (3)	848 218	5,79%	1 696 436	7,23%
SALARIES	46 545	0,32%	73 133	0,31%
AUTO DETENTION	14 449	0,10%	14 449	0,06%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 388 064	43,61%	7 010 730	29,87%
	14 648 193	100,00%	23 470 464	100,00%

- (1) Société par actions simplifiée au capital social de 2.611.374 €, dont le siège social est situé à La Bretauière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon, immatriculée au RCS de La Roche-sur-Yon sous le numéro 546 150 061. Julien Blanchard détient 57,52% de la société J.B. Finance, laquelle détient 87,90% de la société Gillaizeau Terre Cuite.
- (2) Société civile au capital social de 19.760 €, dont le siège social est situé à La Bretauière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon, immatriculée au RCS de La Roche-sur-Yon sous le numéro 825 008 774. David Hoffmann détient 99,9% de la société Hoffmann Capital Holding.
- (3) Société par actions simplifiée au capital de 4.000.000 d'euros, dont le siège social est à Mouilleron Le Captif (85000) – CS 40028, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Roche-sur-Yon sous le numéro 380 730 721.

Julien Blanchard, Gillaizeau Terre Cuite, David Hoffmann et Hoffmann Capital Holding agissent ensemble de concert vis-à-vis de la Société.

- Chaque membre du Conseil de surveillance et du Directoire doit être propriétaire ou devenir propriétaire dans les trois mois de sa nomination, directement ou indirectement, d'au moins 1.000 actions de la Société (cette condition ne s'appliquant pas aux membres du Conseil de surveillance qualifiés d'indépendants à savoir Philippe Duval et Alessandra Gaudio), conformément à l'article 12 des statuts. A la date du Rapport Financier Annuel, il est précisé que Julien Blanchard détient directement et indirectement (via la société Gillaizeau Terre Cuite) 4.607.989 actions de la Société ;
- David Hoffmann détient directement et indirectement (via la société Hoffmann Capital) 2.742.928 actions de la Société ;
- Eric Cougnaud détient indirectement (via la société ELUDOM) 848.218 actions de la Société ;
- Madame Isabelle Mommessin détient directement 459.963 actions de la Société ;
- Gil Briand détient indirectement (via la société Hestia) 172.235 actions de la Société ;
- Alessandra Gaudio détient 2.758 actions de la Société ;

DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Le droit de vote attaché aux actions de la Société est proportionnel à la quotité du capital social qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, conformément à l'article 9 des statuts de la Société, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est applicable à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

CONTROLE DE LA SOCIÉTÉ

A la date du Rapport Financier Annuel, Julien Blanchard et David Hoffmann agissent ensemble de concert vis-à-vis de la Société (le « **Concert** ») et contrôlent conjointement la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

S'agissant de Julien Blanchard, il détient :

- directement : 18,71% du capital et 23,35% des droits de vote de la Société ; et
- indirectement : 12,75% du capital et 15,81% des droits de vote de la Société, via la société Gillaizeau Terre Cuite, elle-même détenue à 87,90 % par la société J.B. Finance, elle-même détenue à 57,52% par Julien Blanchard,

soit une détention globale directe et indirecte de 31,46% du capital et 39,15% des droits de vote de la Société.

S'agissant de David Hoffmann, il détient :

- directement : 18,53% du capital et 23,14% des droits de vote de la Société ; et
- indirectement : 0,19% du capital et 0,24% des droits de vote de la Société, via la société Hoffmann Capital Holding, , elle-même détenue à 99,9% par David Hoffmann,

soit une détention globale directe et indirecte de 18,73% du capital et 23,37% des droits de vote de la Société.

2. COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

2.1. COMPTES ÉTABLIS EN NORMES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

États financiers IFRS 2023 et 2022

SOMMAIRE

1.	Bilan	_____
2.	Compte de résultat	_____
3.	Eléments du résultat global	_____
4.	Tableau des flux de trésorerie	_____
5.	Tableau de variation des capitaux propres	_____
6.	Annexe aux comptes IFRS	_____
6.1.	Présentation de la Société et des événements importants	_____
6.1.1.	Information relative à la Société et à son activité	_____
6.1.2.	Événements marquants au cours de l'exercice 2023	_____
6.2.	Appréciation des facteurs de risque	_____
6.3.	Événements postérieurs à la clôture 2023	_____
6.4.	Principes, règles et méthodes comptables	_____
6.4.1.	Déclaration de conformité	_____
6.4.2.	Principe de préparation des états financiers	_____
6.4.3.	Continuité d'exploitation	_____
6.4.4.	Méthodes comptables	_____
6.4.5.	Méthode de consolidation	_____
6.4.6.	Utilisation de jugements et d'estimations affectant les actifs et les passifs	_____
6.4.7.	Ventilation des actifs et des passifs en courant/non courant	_____
6.4.8.	Immobilisations incorporelles	_____
6.4.9.	Immobilisations corporelles	_____
6.4.10.	Suivi de la valeur des actifs non courants (hors actifs financiers)	_____
6.4.11.	Stocks	_____
6.4.12.	Créances clients et autres créances	_____
6.4.13.	Les actifs et passifs financiers	_____
6.4.14.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	_____
6.4.15.	Avantages du personnel	_____
6.4.16.	Provisions et passifs éventuels	_____
6.4.17.	Impôts	_____
6.4.18.	Reconnaissance des produits	_____
6.4.19.	Subventions	_____
6.4.20.	Contrats de location	_____
6.4.21.	Endettement financier net	_____
6.4.22.	Informations sectorielles	_____
6.4.23.	Capitaux propres	_____
6.4.24.	Présentation du compte de résultat	_____
6.4.25.	Modalités de calcul du résultat net par action	_____
6.5.	Périmètre de consolidation	_____
6.6.	Dépréciation des actifs non financiers	_____

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

6.7. Bilan	_____
6.7.1. Immobilisations incorporelles	_____
6.7.2. Immobilisations corporelles	_____
6.7.3. Autres actifs financiers	_____
6.7.4. Autres actifs non courants	_____
6.7.5. Actifs d'impôts différés	_____
6.7.6. Stocks et en cours	_____
6.7.7. Créances clients et autres actifs courants	_____
6.7.8. Trésorerie et équivalents trésorerie	_____
6.7.9. Capital	_____
6.7.10. Passifs financiers	_____
6.7.11. Analyse de l'endettement financier net	_____
6.7.12. Provision pour engagement de retraite	_____
6.7.13. Autres provisions	_____
6.7.14. Actifs et Passifs éventuels	_____
6.7.15. Dettes fournisseurs et autres dettes	_____
6.8. Compte de résultat	_____
6.8.1. Chiffre d'affaires	_____
6.8.2. Achats consommés	_____
6.8.3. Charges de personnel et effectif	_____
6.8.4. Charges externes	_____
6.8.5. Détail des autres produits et charges opérationnels courants	_____
6.8.6. Détail des autres produits et charges opérationnels	_____
6.8.7. Coût de l'endettement net	_____
6.9. Tableau des flux de trésorerie	_____
6.10. Autres informations	_____
6.10.1. Impôts	_____
6.10.2. Parties liées	_____
6.10.3. Rémunérations des principaux dirigeants	_____
6.10.4. Honoraires des commissaires aux comptes	_____
6.10.5. Indicateurs opérationnels de performance de la Société	_____
6.11. Risques portés par les instruments financiers	_____
6.11.1. Analyse des covenants	_____
6.11.2. Échéancier des actifs et passifs financiers	_____
6.11.3. Juste valeur des actifs et passifs financiers	_____
6.11.4. Engagements hors bilan par échéance	_____
6.11.5. Secteurs opérationnels	_____

1. Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)

A C T I F	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	6.7.1	7 936	6 750
Immobilisations corporelles	6.7.2	43 352	40 570
Autres actifs financiers	6.7.3	11 388	10 664
Autres actifs non courants	6.7.4	74	35
Actifs d'impôts différés	6.7.5	9 720	9 878
Total actif non courant		72 469	67 897
Stocks et en-cours	6.7.6	3 438	4 550
Créances clients et comptes rattachés	6.7.7	5 073	2 319
Autres actifs courants	6.7.7	2 277	2 652
Actifs d'impôts courants	6.10.1	28	16
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.7.8	13 280	30 247
Total actif courant		24 096	39 784
TOTAL ACTIF		96 565	107 681

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

PASSIF (en milliers d'euros)

PASSIF	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capital social	5 et 6.7.9	14 637	14 635
Primes d'émission	5	82 697	82 698
Autres éléments du résultat global	5	-1	4
Réserves consolidées part du groupe	5	-22 436	-15 905
Résultat consolidé part du groupe	5	-7 862	-6 739
Capitaux propres part du groupe	5	67 035	74 693
Réserves consolidées part des minoritaires	5		
Résultat consolidé part des minoritaires	5		
Capitaux propres part des minoritaires	5		
Total capitaux propres		67 035	74 693
Emprunts et dettes financières	6.7.10	14 647	19 605
Provisions pour engagements de retraite	6.7.12	44	16
Autres provisions à long terme		38	
Autres passifs non courants	6.7.15	3 603	3 082
Passifs d'impôts différés	6.7.15	102	207
Total passif non courant		18 434	22 911
Emprunts et dettes financières	6.7.10	5 535	4 918
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6.7.15	4 193	3 857
Autres passifs courants	6.7.15	1 368	1 302
Passifs d'impôts courant	6.10.1		
Total passif courant		11 096	10 077
TOTAL PASSIF		96 565	107 681

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers IFRS.

2. Compte de résultat

en milliers d'euros

	Notes	31/12/2023	31/12/2022 proforma
CHIFFRE D'AFFAIRES	6.8.1	6 041	2 219
Autres produits de l'activité		110	56
Achats consommés	6.8.2	-3 483	-2 163
Charges de personnel	6.8.3	-2 861	-2 199
Charges externes	6.8.4	-5 386	-5 010
Impôts et taxes		-25	-107
Dotations amortissements	6.7.1 et 6.7.2	-3 306	-2 558
Dotations / Reprises provisions et dépréciations	6.7.4 - 6.7.7 et 6.7.12	-70	-183
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		-109	133
Autres produits et charges opérationnels courants	6.8.5	544	454
RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT		-8 546	-9 358
Autres produits et charges opérationnels	6.8.6	-257	1 104
RÉSULTAT OPERATIONNEL		-8 803	-8 254
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1 882	499
Coût de l'endettement financier brut		-896	-1 610
Coût de l'endettement financier net	6.8.7	986	-1 111
Autres produits et charges financiers	6.8.7		0
Charges d'impôt	6.10.1	-45	2 626
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-7 862	-6 739
Part du groupe		-7 862	-6 739
Part des minoritaires			
RÉSULTAT NET DE BASE PAR ACTION	6.4.25	- 0,5379	- 0,4609
RÉSULTAT NET DILUE PAR ACTION	6.4.25	- 0,5379	- 0,4609

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers IFRS.

3. Éléments du résultat global

en milliers d'euros

	31/12/2023	31/12/2022 proforma
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	-7 862	-6 739
Éléments recyclables en compte de résultat		
Écarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers		
Impôts sur éléments comptabilisés directement en autres éléments du résultat global		
Éléments non recyclables en compte de résultat		
Impôts sur éléments comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	0	-1
Écarts actuariels	-1	6
Produits et charges comptabilisés directement en autres éléments du résultat global		
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	-1	4
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	-7 863	-6 735
Part du groupe	-7 863	-6 735
Part des minoritaires	0	0

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers IFRS.

4. Tableau des flux de trésorerie

en milliers d'euros

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ À L'ACTIVITÉ			
Résultat net	2	-7 862	-6 739
Dotations nettes aux amortissements et provisions	6.7.1-2-12	3 376	2 548
Reprises de subventions	6.8.5	-337	-274
Plus et moins-values de cessions	6.9.1	210	1
Charges sans incidences sur la trésorerie (Paiements fondés sur des actions)		249	43
Produits sans incidences sur la trésorerie (Reprise badwill)			-1 075
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		-4 364	-5 496
Coût de l'endettement financier net	6.8.7	-986	1 111
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	6.9.2	45	-2 626
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		-5 305	-7 012
Impôts versés	6.9.3		0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :			
- Autres actifs non courants	6.7.4	-39	11
- Stocks	6.9.4	1 111	-1 530
- Clients	6.9.5	-2 754	163
- Autres actifs courants (hors prêts et cautions)	6.9.6	375	833
- Autres passifs non courants	6.7.15	521	402
- Fournisseurs	6.9.7	454	-103
- Autres passifs courants	6.9.8	404	463
	Total	73	237
Flux net de trésorerie généré par l'activité		-5 233	-6 774

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

Acquisitions d'immobilisations ⁽¹⁾	6.9.9	-7 610	-18 118
Cessions d'immobilisations	6.9.10	24	108
Variation des prêts et avances consenties	6.9.11	-3	-15
Entrées de périmètre ABC BROYAGE et AB CESAR ⁽²⁾			-624
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-7 590	-18 649

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

Augmentation de capital de la société mère	5		
Frais liés à l'IPO	6.9.12		-3
Actions propres		-52	-48
Émissions d'emprunts ⁽¹⁾	6.9.13	528	2 785
Remboursements d'emprunts	6.9.14	-4 887	-3 716
Coût de l'endettement financier net	6.9.15	266	-52
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-4 145	-1 034

VARIATION DE LA TRÉSORERIE

		-16 967	-26 457
Trésorerie d'ouverture	6.7.8	30 247	56 704
Trésorerie de clôture	6.7.8	13 280	30 247
Variation de la trésorerie		-16 967	-26 457

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers IFRS.

5. Tableau de variation des capitaux propres

en milliers d'euros

	Capital social	Primes	Autres éléments du résultat global	Réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Intérêts minoritaires	Capitaux propres groupe
Au 31 décembre 2021	14 602	82 733	2	-10 376	-5 562	81 399		81 399
Mouvements :								
Affectation résultat N-1			-2	-5 560	5 562			
Dividendes versés aux associés de la société mère								
Actions propres				-11		-11		-11
Écarts actuariels			4			4		4
Paiements fondés sur des actions				43		43		43
Augmentation de capital (AGA)	32	-32						
Imputation des frais d'IPO nets d'IS		-2				-2		-2
Résultat consolidé					-6 739	-6 739		-6 739
Au 31 décembre 2022	14 635	82 698	4	-15 905	-6 739	74 693		74 693
Mouvements :								
Affectation résultat N-1			-4	-6 735	6 739			
Dividendes versés aux associés de la société mère								
Actions propres				-47		-47		-47
Écarts actuariels			-1			-1		-1
Paiements fondés sur des actions				248		248		248
Impact de la réforme des retraites				4		4		4
Augmentation de capital (AGA)	2	-2						
Résultat consolidé					-7 862	-7 862		-7 862
Au 31 décembre 2023	14 637	82 697	-1	-22 436	-7 862	67 035		67 035

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers IFRS.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Les primes au 31 décembre 2023 trouvent leur origine dans une succession d'évènements :

- Le 30 juin 2017, dans le cadre de la fusion entre la société HGCT (ex-HOLDING HJB TECH) et la société ARGWEST, ont été constatées une prime de fusion d'un montant de 500 K€ et une prime pour perte de rétroactivité d'un montant de 125 K€.
- Au cours de l'année 2018, les augmentations de capital successives effectuées dans la société HGCT (ex-HOLDING HJB TECH) ont donné lieu à des primes d'émission d'un montant global de 2 118 K€ incorporées au capital social à hauteur de 2 113 K€.
- La fusion des sociétés HGCT (ex-HOLDING HJB TECH) et HGCT en date du 28 juin 2019, a généré une augmentation de capital de 253 K€ accompagnée d'une prime de fusion de 2 481 K€.
- Le 17 octobre 2019, la conversion des obligations en actions dans le cadre de l'introduction en bourse s'est traduite par une augmentation de capital de 244 K€ accompagnée d'une prime d'émission de 17 336 K€.
- Les augmentations de capital successives du 18 octobre 2019 et du 12 novembre 2019 d'un montant global de 783 K€, liée à l'introduction en Bourse de la société, ont généré une nouvelle prime d'émission d'un montant de 55 602 K€, sur laquelle sont venus s'imputer les frais d'IPO nets d'IS pour un montant de 3 894 K€.
- Le 18 novembre 2019, la société HGCT a procédé à une nouvelle augmentation de capital par imputation d'une partie de la prime d'émission, à hauteur de 10 202 K€.
- Le 30 novembre 2021, la société HGCT a de nouveau sollicité les marchés financiers et réalisé une augmentation de capital d'un montant de 1 000 K€ assortie d'une prime d'émission de 21 500 K€ sur laquelle sont venus s'imputer les frais liés à cette augmentation de capital nets d'IS pour un montant de 719 K€.
- Les 4 et 13 janvier 2022, la société HGCT a procédé à deux augmentations de capital successives dans le cadre du dénouement des deux plans d'attribution gratuite d'actions, réalisées par prélèvement sur la prime d'émission, pour un montant global de 32 K€.
- Au cours de l'exercice 2022, des frais complémentaires liés à l'IPO de l'exercice précédent ont été imputés pour 2 K€ nets d'IS.
- Le 4 janvier 2023, la société HGCT a procédé à une augmentation de capital dans le cadre du dénouement d'un des plans d'attribution gratuite d'actions, réalisée par prélèvement sur la prime d'émission, pour un montant global de 2 K€.

Par décisions du Directoire en date du 18 janvier 2022 et du 16 janvier 2023, il a été décidé l'attribution gratuite d'actions de la Société au profit des salariés sous conditions :

- Plan n°4 : 14 443 actions
- Plan n°5 : 22 147 actions
- Plan n°6 : 20 500 actions

Les actions ne seront définitivement acquises qu'après une période d'acquisition menant les échéances au 18 janvier 2025 (plan n°4), 16 janvier 2026 (plan n°5) et 16 janvier 2024 (plan n°6). Ces actions devront être conservées et ne pourront être cédées par les bénéficiaires avant un délai d'un an à compter de la période d'acquisition.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Les plans d'attribution gratuite d'actions portent donc sur 57 090 actions à émettre dans le cadre d'une ou plusieurs augmentations de capital ou par rachat d'actions existantes, s'inscrivant dans le cadre de rachat d'actions par la Société.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les éléments de rémunération du personnel réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés en « Charges de personnel » au compte de résultat, en contrepartie des capitaux propres.

Pour les plans d'attribution d'actions gratuites, la charge totale est évaluée à la date d'attribution en tenant compte de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur, et répartie linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Le plan n°3, arrivé à terme courant janvier 2023, et dont la charge réelle avait été prise en compte au 31 décembre 2022, est sans incidence sur le résultat de l'exercice.

Au 31 décembre 2023, il est tenu compte du dénouement réel du plan n°6 portant la charge définitive, contribution patronale comprise, à 184 K€.

En ce qui concerne les plans n°4 et 5, compte tenu des départs de salariés depuis le début de l'année, ils aboutiraient respectivement à l'attribution de 11 841 actions et 15 417 actions. Pour cela, il a été retenu une probabilité de présence, à la date d'acquisition, de 89% pour le premier et 18% pour le second, ratios basés sur la proportion des départs constatés sur la période écoulée. Ces hypothèses arrêtées, la charge liée à ces deux plans s'élève respectivement à 82 K€ et 11 K€.

Les actions propres sont retraitées conformément à la note 6.7.9.

6. Annexe aux comptes IFRS

Les informations ci-après constituent l'annexe des comptes IFRS faisant partie intégrante des états financiers présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Dans l'ensemble des états financiers et annexes, les montants sont indiqués en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire, et les différences de ± 1 K€ sont dues aux arrondis.

6.1. Présentation de la Société et des événements importants

6.1.1. Information relative à la Société et à son activité

La société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES est une Société Anonyme (S.A) à directoire et conseil de surveillance.

Les comptes sont établis selon le référentiel IFRS et couvrent une période de douze mois allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Adresse du siège social : 6 La Bretaudière - Chaillé-Sous-Les-Ormeaux - Rives de l'Yon (85310), France.

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 809 705 304.

La société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES a développé une innovation consistant à faire évoluer la composition même du ciment pour parvenir à une empreinte carbone bien inférieure à celle qui caractérise le ciment traditionnel « Portland ».

Les comptes IFRS comprennent la société mère HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES et sa filiale HOFFMANN MICROTECH.

La Société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES et sa filiale est ci-après dénommée la « Société » ou le « Groupe ».

6.1.2. Évènements marquants au cours de l'exercice 2023

Des plans d'attribution gratuite d'actions ont été décidés par le Directoire en date du 4 janvier 2021, du 18 janvier 2022 et du 16 janvier 2023. Un des quatre plans signés (plan n°3) est arrivé à terme le 4 janvier 2023 ; les charges patronales avaient intégralement été provisionnées au 31 décembre 2022. Ce plan est donc sans incidence sur le résultat de l'exercice. Les trois autres plans ont des échéances fixées au 18 janvier 2025 (plan n°4), 16 janvier 2026 (plan n°5) et 16 janvier 2024 (plan n°6). Ces plans ont été traités conformément à IFRS 2.

Dans le cadre du développement de ses activités et des volumes à produire, la Société a mis en service sa nouvelle usine H2, basée à Bournezeau, construite à proximité de l'usine H1, pour un montant global de 22.4 M€ (dont 0.9 M€ de dépenses au titre de la période). Ce développement a également amené la Société à se doter de sa propre centrale à béton pour un montant de 2.4 M€ (dont 0.4 M€ de dépenses au titre de la période), mise en service sur l'exercice 2023.

En septembre 2023, la Société a signé son premier contrat de licence à l'international en Arabie Saoudite avec le Groupe Shurfah. Ce contrat de licences exclusif d'une durée de 22 ans verra la construction de plusieurs unités de production de type « unité H2 » en Arabie Saoudite afin d'accompagner la décarbonation du secteur de la construction sur ce territoire. En contrepartie du transfert industriel et technologique et de cette exclusivité, la Société va percevoir un droit d'entrée de la part de Shurfah ainsi que des redevances annuelles fixes et variables basées sur le chiffre d'affaires générées par la commercialisation des ciments Hoffmann en Arabie Saoudite.

Enfin, la Société a décidé de présenter ses achats non stockés pour 415 K€ et ses frais de transport sur achats pour 344 K€ au poste « Charges externes », plutôt que dans le poste « Achats consommés » comme c'était le cas sur l'exercice précédent.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Vous trouverez ci-dessous un compte de résultat proforma indiquant le reclassement opéré pour un montant total de 759 K€ :

	31/12/2022 proforma	31/12/2022	Variations
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 219	2 219	
Autres produits de l'activité	56	56	
Achats consommés	-2 163	-2 922	759
Charges de personnel	-2 199	-2 199	
Charges externes	-5 010	-4 252	-759
Impôts et taxes	-107	-107	
Dotations amortissements	-2 558	-2 558	
Dotations / Reprises provisions et dépréciations	-183	-183	
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	133	133	
Autres produits et charges opérationnels courants	454	454	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	-9 358	-9 358	

6.2. Appréciation des facteurs de risque

Le Groupe peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit, risque de liquidité, risque de change et risque de taux d'intérêt. Le cas échéant, le Groupe met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

- **Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour la Société dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La Société n'est pas exposée à un risque de crédit significatif, celui-ci est principalement concentré sur les créances clients. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la valeur des flux nets à recevoir estimés par la Direction, en fonction des informations à la date de clôture.

En ce qui concerne les créances clients, la Société évalue régulièrement, en interne, le risque de crédit client et la situation financière de ses clients.

- **Risque de liquidité**

La trésorerie et équivalents de trésorerie de la Société s'élèvent à 13 280 K€ au 31 décembre 2023.

La trésorerie disponible comprend (i) les comptes bancaires et (ii) des comptes de placements. La Société dispose de 11.1 M€ de trésorerie placée à court terme (dépôts à terme) très liquides et facilement convertibles à une échéance inférieure à 3 mois en un montant connu de trésorerie et dont la valeur n'est pas exposée à des risques de variation.

La Société n'est pas exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur un horizon de temps de 12 mois.

- **Risque de change**

La stratégie de la Société est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats. La Société n'est donc pas soumise au risque de change à ce jour.

- **Risque de taux d'intérêt**

Au 31 décembre 2023, les dettes financières de la Société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt.

6.3. Évènements postérieurs à la clôture 2023

Le 29 janvier 2024 et le 5 février 2024, deux nouveaux plans d'actions gratuites ont été mis en place. Ils portent sur un total de 43 645 actions. Il est précisé qu'à la date du Rapport Financier Annuel, 18 000 actions ont été acquises et 70 903 actions sont en cours d'acquisition (dans le cadre de ces deux nouveaux plans ainsi que ceux en cours à la date du Rapport Financier Annuel).

Le 16 février 2024, la Société a émis un emprunt obligataire d'un montant nominal de 5 M€ correspondant à l'émission de 488 281 OCEANE (obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes) de 10.24 euros chacune. Ces OCEANE porteront intérêt à compter du 20 février 2024, au taux annuel de 6%, payable trimestriellement. Une prime de non-conversion égale à un taux annuel de 3%, capitalisable, est prévue au contrat. Les OCEANE arriveront à échéance le 20 février 2029.

6.4. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers sont présentés en milliers d’euros sauf indication contraire. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

6.4.1. Déclaration de conformité

La Société a établi ses comptes, arrêtés par le Directoire le 14 mars 2024, conformément aux normes et interprétations publiées par l’International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l’Union Européenne à la date d’établissement des états financiers, et présentés avec en comparatif, l’exercice 2021 établi selon le même référentiel.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), comprend les normes comptables internationales (IAS – International Accounting Standards et IFRS – International Financial Reporting Standards), les interprétations du comité permanent d’interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d’interprétation des normes d’informations financières internationales (IFRIC - International Financial Interpretations Committee).

Les principes généraux, les méthodes comptables et options retenus par la Société sont décrits ci-après.

6.4.2. Principe de préparation des états financiers

Les comptes IFRS de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l’exception de certaines catégories d’actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS : les avantages du personnel évalués selon la méthode des unités de crédits projetés, les emprunts et dettes financières évalués selon la méthode du coût amorti (voir note 6.11.3).

6.4.3. Continuité d’exploitation

Le principe de continuité d’exploitation a été retenu par le Directoire.

6.4.4. Méthodes comptables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour la Société au 1er janvier 2023.

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2023

- Amendements à IAS 1 et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 – Informations à fournir sur les méthodes comptables
- Amendements à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable
- Amendements à IAS 12 – Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction
- Amendements à IAS 12 – Réforme fiscale internationale - Modèle de règles du Pilier 2
- IFRS 17 – Contrats d'assurance
- Amendements à IFRS 17 – Modification d'IFRS 17
- Amendements à IFRS 17 – 1ère application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Informations comparatives

Ces amendements de normes n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

Normes, amendements de normes et interprétations publiés mais non appliqués de manière anticipée par la Société :

- Amendements à IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et passifs non courants assortis de clauses restrictives »
- Amendements à IFRS 16 – Passif locatif découlant d'une cession-bail

Ces amendements de normes n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

6.4.5. Méthode de consolidation

La Société applique les normes IFRS 10, « États financiers consolidés », IFRS 11, « Partenariats » et IFRS 12, « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».

La norme IFRS 10, qui traite de la comptabilisation des états financiers consolidés, présente un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle comme étant le critère à remplir pour consolider une entité. Un investisseur exerce le contrôle sur une entité détenue, s'il détient le pouvoir sur cette entité, s'il est exposé aux rendements variables de l'entité, ou s'il a des droits sur ces rendements variables en raison de son implication dans cette entité, et s'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements.

Les filiales sont les entités sur lesquelles la Société exerce le contrôle.

6.4.6. Utilisation de jugements et d'estimations affectant les actifs et les passifs

La Direction de la Société revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances. Celles-ci constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments de produits et de charges et d'actif et de passif. Ces estimations ont une incidence sur les montants de produits et de charges et sur les valeurs d'actifs et de passifs. Il est possible que les montants effectifs se révèlent ultérieurement être différents des estimations retenues.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur, telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture, concernent :

- L'évaluation des immobilisations incorporelles liées aux développements et à la valorisation du process industriel (se référer aux notes 6.6 et 6.7.1)
- L'évaluation des stocks (se référer aux notes 6.4.11 et 6.7.6)
- L'évaluation des provisions pour engagement de retraites (se référer aux notes 6.4.15 et 6.7.12)
- Les provisions pour charges (se référer aux notes 6.4.16 et 6.7.13)
- La reconnaissance des impôts différés actifs (se référer aux notes 6.4.17 et 6.7.5)
- L'évaluation de la durée de location et l'évaluation des taux pour l'application de la norme IFRS 16 sur les locations (se référer aux notes 6.4.20, 6.7.1 et 6.7.2)
- Le crédit impôt recherche (se référer à la note 6.4.19).

6.4.7. Ventilation des actifs et des passifs en courant/non courant

Conformément à la norme IAS 1, la Société présente ses actifs et passifs en distinguant les éléments courants et non courants :

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée sont classés en courant.
- Les actifs immobilisés sont classés en non courant.
- Les actifs financiers sont ventilés en courant et non courant.
- Les provisions au passif entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en passifs non courants.
- Les dettes financières qui doivent être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement, la part des dettes financières, dont l'échéance est supérieure à 12 mois, est classée en passif non courant.
- Les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

6.4.8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de frais de développement, de valorisation d'un goodwill, d'un ERP et d'un CRM.

Conformément à la norme IAS 38, les frais de développement sont initialement évalués à leur coût puis amortis sur leur durée d'utilité estimée.

Les frais de développement sont essentiellement des frais engagés pour développer les technologies innovantes, appelées H-P2A, H-EVA, H-UKR, H-IONA et H-GREEN.

Les frais de développement sont ainsi immobilisés, dans la mesure où les six critères définis par la norme IAS 38 sont respectés :

- Faisabilité technique en vue de la mise en service ou de la vente,
- Intention de l'achever et de l'utiliser ou de le vendre,
- Capacité à l'utiliser ou le vendre,
- Avantages économiques probables,
- Disponibilité des ressources pour achever le développement et utiliser ou vendre,
- Capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées aux différents projets.

Les frais de développement activés sont des frais directement affectables à une technologie, tels qu'ils résultent du suivi des coûts par technologie. La quote-part du crédit d'impôt recherche liée aux frais activés est retraitée en autres passifs courants / non courants.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 Intérêts d'emprunts n'a pas conduit à inclure d'intérêts dans les coûts de développement.

La Société analyse régulièrement le respect des critères d'activation. Ces frais sont maintenus à l'actif, tant que la société conserve l'essentiel des avantages et des risques liés aux technologies développées, et notamment lorsque la société conserve la propriété intellectuelle et a accordé un droit temporaire d'utilisation et/ou d'exploitation des résultats des phases de développement.

Les frais activés sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation attendue par la société, soit une durée de dix ans. Cette durée prend en considération l'avancée technologique que le procédé représente.

Les immobilisations incorporelles en cours s'élèvent à 396 K€ et sont liées à l'activation de frais se rapportant au développement d'une nouvelle technologie.

Les immobilisations incorporelles sont aussi constituées d'un goodwill issu de l'absorption de la société ARGWEST par la société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES, représentatif de la valorisation du process industriel.

Ce goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités définies à la note 6.6.

Enfin, les immobilisations incorporelles comprennent l'ERP et le CRM, amortis sur une durée de huit ans.

En ce qui concerne les droits d'utilisation inscrits à l'actif conformément à IFRS 16, ceux-ci sont amortis sur la durée estimée du contrat de location, soit sept ans.

6.4.9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent principalement aux terrains et constructions, aux installations et agencements générales, à des matériels et outillages, aux matériels de transport, de bureau et informatique, et au mobilier. Conformément aux norme IAS 16 et IFRS 16, elles sont évaluées au coût et amorties sur leur durée d'utilité estimée à l'acquisition et revue chaque année.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Des composants ont été identifiés pour l'ensemble immobilier. Chaque composant a été amorti sur une durée d'utilisation appropriée :

- Gros œuvre	40 ans
- Charpente / Ossature	40 ans
- Façade	30 ans
- Menuiseries	25 ans
- Électricité / Plomberie	20 ans
- Climatisation / Chauffage	20 ans
- Installations générales	15 ans
- Agencements	15 ans

Pour les autres immobilisations corporelles, les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Aménagements	5 à 8 ans
- Installations techniques	1 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 5 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers	5 à 15 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel informatique	2 à 5 ans
- Mobilier	3 à 5 ans

Les plans d'amortissements et les valeurs résiduelles, si elles existent, sont revus chaque année.

En ce qui concerne les droits d'utilisation inscrits à l'actif conformément à IFRS 16, ceux-ci sont amortis sur la durée du contrat de location :

- Constructions	2 à 10 ans
- Matériel industriel	5 ans
- Matériel de transport	3 à 4 ans
- Matériel de bureau & informatique	4 et 5 ans

6.4.10. Suivi de la valeur des actifs non courants (hors actifs financiers)

Un test de dépréciation des actifs immobilisés non amortissables est effectué chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

La valeur recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des actifs, auxquels il est possible de rattacher des flux de trésorerie indépendants, est déterminée selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie sont issus de résultats prévisionnels de 5 à 6 ans puis extrapolés à l'infini. Ils sont élaborés par la direction de la Société et permettent le calcul d'une valeur explicite à laquelle est ajoutée une valeur terminale (actualisation des flux de trésorerie à l'infini).
- Le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital.

Afin de déterminer la valeur d'utilité, les actifs incorporels et corporels, auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants, sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent. La valeur recouvrable de l'U.G.T. est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (D.C.F.) selon les mêmes principes que ceux détaillés ci-dessus.

La valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à la valeur au bilan consolidé de ses actifs immobilisés.

Les pertes de valeur sont constatées en résultat lorsqu'il apparaît que la valeur comptable d'un actif est notablement supérieure à sa valeur recouvrable.

Le Groupe dispose d'une UGT unique correspondant à son unique secteur opérationnel et conformément à son modèle économique. En conséquence, les tests de dépréciation sont réalisés sur la base de cette UGT unique.

6.4.11. Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, sous déduction des frais de commercialisation.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

6.4.12. Créances clients et autres créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées au coût amorti sous déduction des pertes de valeur.

La Direction procède régulièrement à la revue et à l'évaluation de la valeur recouvrable des créances clients.

Lorsque le Groupe détermine si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale et estime les pertes de crédit attendues, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment d'informations quantitatives et qualitatives et d'analyses, basées sur l'expérience historique du Groupe et une évaluation avisée du crédit, ainsi que des informations prospectives.

Le Groupe ne dispose pas de créance incorporant une composante financière significative. En conséquence, l'application du principe des pertes attendues ne génère pas un impact significatif pour le Groupe.

6.4.13. Les actifs et passifs financiers

Les actifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers dépendent de leur classement au bilan, selon les dispositions d'IFRS 9 :

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat : Ces actifs sont évalués à la juste valeur. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat. Le Groupe dispose de 10 M€ de trésorerie placée à long terme (OPCVM). La valeur au 31 décembre 2023 étant inférieure à la somme investie, une dépréciation de 408 K€ a été comptabilisée au résultat, après reprise de la précédente dépréciation qui s'élevait à 1 128 K€. Cet instrument financier a pour objectif d'obtenir une performance nette annualisée supérieure à 3,65% sur un horizon d'investissement débutant au lancement du fonds jusqu'au 31 décembre 2026 tout en étant soumis à un risque hybride monétaire et actions. L'objectif de gestion est d'obtenir sur sa durée de placement recommandée, une performance liée à l'évolution des marchés obligataires internationaux notamment par une exposition sur des titres à haut rendement de maturité maximale décembre 2026. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion. Cet instrument financier est classé en obligations et autres titres de créance libellés en euro par l'Autorité des Marchés Financiers.
- Actifs financiers au coût amorti : Ces actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat.
- Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces actifs sont évalués à la juste valeur. Les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les autres profits et pertes nets sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les profits et pertes cumulés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.
- Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés en produits dans le résultat, à moins que le dividende ne représente clairement la récupération d'une partie du coût du placement. Les autres profits et pertes sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassés en résultat.

Les passifs financiers

Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

6.4.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués de comptes bancaires et de placements.

Le Groupe dispose de 11.1 M€ de trésorerie placée à court terme (dépôts à terme) très liquides et facilement convertibles à une échéance inférieure à 3 mois en un montant connu de trésorerie et dont la valeur est très faiblement exposée à des risques de variation.

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels. Les intérêts financiers versés sont portés en flux de financement. Les dividendes versés sont classés en flux de financement.

6.4.15. Avantages du personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les obligations du Groupe en matière de pension, complément de retraite et indemnité de départ à la retraite, sont celles qui sont imposées par les textes légaux applicables en France. La couverture des obligations en matière de pension et complément de retraite est complètement assurée par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Il s'agit notamment des régimes paritaires de retraite français.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les indemnités de départ à la retraite sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Ces indemnités relèvent du régime des prestations définies. De ce fait, la méthode utilisée pour évaluer le

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

montant de l'engagement de la Société au regard des indemnités de fin de carrière est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Elle représente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie.

La formule de l'engagement passé peut se décomposer en quatre termes principaux de la manière suivante :

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

Hypothèses	31/12/2023	31/12/2022
Référence taux d'actualisation	Taux IBOXX corporate AA + 10 ans	
Taux d'actualisation	3,17%	3,77%
Table de mortalité	INSEE 2016-2018	INSEE 2014-2016
Progression des salaires	4% dégressif	4% dégressif
Taux de turn-over	2,90%	2,90%
Age de départ à la retraite	64 ans	62 ans

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Les écarts liés à l'application du nouveau régime des retraites sont comptabilisés en réserves.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

Ces avantages reposent principalement sur le régime à cotisations définies (régime général).

Dans le cadre de ce régime, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Autres avantages à long terme

Le Groupe n'étant pas soumise à l'obligation, elle n'a pas mis en place de plan d'épargne entreprise, ni d'accord de participation. Du fait de la création récente du Groupe, les médailles du travail sont négligeables. Le cas échéant, les indemnités de rupture de contrat de travail sont provisionnées.

En d'autres termes, il n'existe pas d'avantages à long terme accordés au sein du Groupe.

6.4.16. Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'une obligation actuelle à l'égard d'un tiers provoquera de manière probable une sortie de ressources nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'elle peut être estimée de façon fiable. Le montant de la provision est la meilleure estimation possible de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Un passif éventuel est fondé sur une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise. Un passif éventuel est aussi une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car soit, il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou soit, le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

6.4.17. Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur base comptable.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et les impôts différés actifs ne sont reconnus que s'il est probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de chaque clôture de manière définitive et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé pour chaque réglementation fiscale.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

Ils sont justifiés au moyen d'une preuve d'impôt (voir la note 6.10.1).

Dans le compte de résultat, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est incluse dans la ligne Charges d'impôt.

6.4.18. Reconnaissance des produits

IFRS 15 pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires sur la base d'une analyse en cinq étapes successives. :

- L'identification du contrat,
- L'identification des différentes obligations de performance distinctes c'est-à-dire la liste des biens ou services que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur,
- La détermination du prix global du contrat,
- L'allocation du prix global à chaque obligation de performance,
- La comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts afférents lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

Les produits des activités ordinaires sont constatés lorsque le Groupe s'acquitte d'une obligation de prestation en transférant un bien ou un service promis à un client. Un actif est transféré lorsque le client obtient le contrôle de l'actif.

Ces produits figurent nets de taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises et déductions faites, le cas échéant, des ventes intragroupes.

Le Groupe distingue deux natures de revenus :

- Revenus liés aux prestations d'ingénierie réalisées dans le cadre de la signature des contrats d'exclusivité dont le CA est reconnu en fonction de la réalisation des prestations : un accès aux technologies et des prestations d'ingénierie liées à la commercialisation des produits par le client partenaire.
- Revenus liés à la vente de ciment bas carbone dont le CA est reconnu à la livraison

6.4.19. Subventions

Les subventions publiques sont des aides publiques prenant la forme de transferts de ressources à une entité, en échange du fait que celle-ci s'est conformée ou se conformera à certaines conditions liées à ses activités opérationnelles. Selon la norme IAS 20, les subventions liées à des actifs sont des subventions publiques dont la condition principale est qu'une entité répondant aux conditions d'obtention doit acheter, construire ou acquérir par tout autre moyen des actifs à long terme.

Les subventions publiques sont comptabilisées en résultat sur une base systématique pour les périodes au titre desquelles l'entité comptabilise en charges les coûts que les subventions sont censées compenser. Ainsi, les subventions liées à des actifs, sont présentées au bilan en produits différés et amorties sur la même durée que l'immobilisation subventionnée.

Le Groupe bénéficie d'avances remboursables accordées par la BPI et ne portant pas intérêt, pour le financement du programme de développement sur les géopolymères et les technologies innovantes à faible empreinte carbone. La différence entre la valeur actualisée des flux de remboursements au taux de marché et le montant reçu en trésorerie de l'organisme public constitue une subvention, au sens de la norme IAS 20. Cette différence est comptabilisée comme une subvention dans le temps en fonction des remboursements, compte tenu du fait que les frais engagés en contrepartie sont immobilisés. Le coût financier des avances remboursables, calculé selon le taux d'intérêt effectif, est enregistré en charges financières.

Le Groupe bénéficie également de crédits d'impôts recherche et innovation. Ces sommes sont constatées en subvention dans le résultat, au même rythme que les amortissements des frais de développement liés à chaque technologie.

Ces subventions sont enregistrées en produits différés.

6.4.20. Contrats de location

Selon la norme IFRS 16, un contrat de location est un accord par lequel le bailleur transfère au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Preneur

Pour la plupart des contrats de location, un droit d'utilisation est inscrit à l'actif du preneur en contrepartie d'une dette déterminée par l'actualisation des loyers à payer au taux du marché. Ce traitement est effectué uniquement si le contrat a une durée supérieure à 12 mois et si la valeur du bien loué est supérieure à 5 000 USD. Chaque paiement au titre des contrats est ventilé entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû.

Le taux d'actualisation retenu correspond au taux de financement que les banques accorderaient pour chacun des contrats. Les taux oscillent entre 0.80% et 3.30% selon la date des contrats. Lorsque cela est possible, notamment sur certains véhicules où la valeur résiduelle en fin de contrat est connue, c'est le taux d'intérêt implicite du contrat qui est retenu soit environ 9%.

Le Groupe présente l'actif « droit d'utilisation », sur la même ligne que les actifs sous-jacents de même nature dont il a la pleine propriété.

Les immobilisations incorporelles & corporelles acquises dans le cadre d'un contrat de location sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif (si le contrat transfère au preneur la propriété de l'actif) ou sur la durée du contrat de location.

6.4.21. Endettement financier net

Les dettes financières long terme comportent des emprunts contractés auprès des établissements de crédit, des aides publiques remboursables, ainsi que des emprunts comptabilisés en contrepartie de la reconnaissance à l'actif des droits d'utilisation rattachés aux contrats de locations. Ces dettes long terme sont classées en passifs non courants pour leur part à plus d'un an et sont valorisées au coût amorti à la clôture selon la méthode du taux d'intérêt effectif, avec un amortissement des frais d'émission, lorsque ces frais sont significatifs. Toutes ces dettes sont à taux fixe à la date de clôture.

Les dettes financières court terme comprennent la part à court terme des emprunts à long terme, ainsi que les concours bancaires et autres dettes financières à court terme.

L'endettement financier net est composé des emprunts définis ci-dessus, diminués des disponibilités et équivalents de trésorerie et des placements financiers à long terme.

Le coût de l'endettement financier net regroupe les intérêts sur emprunts et autres dettes financières, et les revenus sur placements de trésorerie

6.4.22. Informations sectorielles

Le principal décideur opérationnel ne suit la performance qu'au niveau de l'ensemble du Groupe ; l'application de la norme IFRS 8 a conduit le Groupe à ne présenter qu'un seul secteur opérationnel.

6.4.23. Capitaux propres

Les capitaux propres sont composés du capital social de la société mère, de primes, de réserves et du résultat.

Les actions propres détenues sont imputées en déduction des capitaux propres consolidés ; aucune charge ou produit résultant de ces opérations n'affecte le compte de résultat.

6.4.24. Présentation du compte de résultat

Le Groupe présente son compte de résultat par nature et a identifié des indicateurs de performance adaptés à son modèle économique et qui ne sont pas systématiquement définis par les normes comptables.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe correspond aux produits des ventes de ciment et aux prestations d'ingénierie dans le cadre d'accord de partenariat.

EBIT / Résultat opérationnel courant

L'EBIT (*Earnings Before Interest & Taxes*), aussi appelé le résultat opérationnel courant, correspond à l'ensemble des produits et coûts récurrents, directement liés aux activités du Groupe.

EBITDA

L'EBITDA (*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation & Amortisation*) est un indicateur défini par HGCT comme le résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs nettes des reprises.

6.4.25. Modalités de calcul du résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en cours de l'exercice ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Au cours de l'exercice 2023, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est de :

	Actions ordinaires	Cumul	Durée	Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires
	14 634			
01/01/2023	736	14 634 736	8	320 761
09/01/2023	1 957	14 636 693	357	14 315 889
		14 636 693		
	14 636 693		365	14 636 650
		Actions propres		-20 921
		Nombre moyen d'actions ordinaires		14 615 729
		Résultat revenant aux porteurs d'actions ordinaires		-7 861 792
				-0,5379

Au cours de l'exercice 2023, le résultat net dilué par action est égal au résultat de base par action.

Les plans d'attribution gratuite d'actions décidés par la société constituent des instruments qui pourraient diluer le résultat de base par action à l'avenir, mais qui ne sont pas inclus dans le calcul du résultat dilué par action parce qu'ils sont anti-dilutifs pour 2023.

Au cours de l'exercice 2022, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires était de :

	Actions ordinaires	Cumul	Durée	Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires
	14 602			
01/01/2022	387	14 602 387	3	120 020
04/01/2022	8 094	14 610 481	9	360 258
13/01/2022	24 255	14 634 736	353	14 153 594
	14 634 736		365	14 633 872
		Actions propres		-13 691
		Nombre moyen d'actions ordinaires		14 620 181
		Résultat revenant aux porteurs d'actions ordinaires		-6 738 937
				-0,4609

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Au cours de l'exercice 2022, le résultat net dilué par action est égal au résultat de base par action.

Les plans d'attribution gratuite d'actions décidés par la société constituent des instruments qui pourraient diluer le résultat de base par action à l'avenir, mais qui ne sont pas inclus dans le calcul du résultat dilué par action parce qu'ils sont anti-dilutifs pour 2022.

6.5.Périmètre de consolidation

Sauf mention expresse, les pourcentages des droits de votes sont identiques à la part détenue dans le capital.

Périmètre 2023

Entités	Méthodes de consolidation	% d'intérêts	% de contrôle	Siège social	Pays
HGCT	IG	-	-	RIVES DE L'YON	France
HOFFMANN MICROTECH	IG	100,00%	100,00%	MAREUIL EN PERIGORD	France

Périmètre 2022

Entités	Méthodes de consolidation	% d'intérêts	% de contrôle	Siège social	Pays
HGCT	IG	-	-	RIVES DE L'YON	France
HOFFMANN BROYAGE	IG	100,00%	100,00%	MAREUIL EN PERIGORD	France

Au cours de l'exercice 2023, la société HOFFMANN BROYAGE a été redénommée HOFFMANN MICROTECH.

6.6. Dépréciation des actifs non financiers

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels à durée de vie définie dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable correspondant au montant le plus élevé entre leur valeur de marché diminuée des coûts de cession ou de leur valeur d'utilité estimée selon la méthode des DCF (actualisation des flux de trésorerie).

L'actualisation des flux est réalisée sur une durée limitée de 5 à 6 ans et extrapolée à l'infini, et le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital de l'entité concernée.

Le coût moyen pondéré du capital retenu pour 2023 est estimé entre 11.80% et 14.28% selon les sensibilités appliquées et compte tenu des primes de risques appliqués.

Pour les immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée d'utilisation est indéterminée, les tests de dépréciation sont réalisés au moins une fois par an à date fixe et entre deux dates s'il existe un indice de perte de valeur.

Les tests de dépréciation, effectués selon la méthodologie décrite ci-dessus, ont montré qu'aucune dépréciation n'était nécessaire. L'analyse de sensibilité sur les hypothèses clés (taux de croissance, taux d'EBITDA, taux d'actualisation) intervenant dans la détermination de la valeur d'utilité montre qu'une variation de +/-10% n'aurait aucune incidence sur les conclusions des tests de perte de valeur menés (aucune dépréciation ne serait à enregistrer).

Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

6.7. Bilan

6.7.1. Immobilisations incorporelles

Variation des immobilisations incorporelles brutes (en K€)

Valeurs brutes	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles*	Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2021	4 760	940	187	5 888
Acquisitions	1 944		61	2 005
Cessions				
Virement de poste à poste		33	-33	
Variation de périmètre		0		0
Au 31 décembre 2022	6 705	973	215	7 893
Acquisitions	1 729	2	180	1 911
Cessions				
Virement de poste à poste				
Variation de périmètre				
Au 31 décembre 2023	8 434	975	396	9 805

Variation des amortissements des immobilisations incorporelles (en K€)

Amortissements	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2021	549	64		613
Dotations	477	54		530
Reprises				
Virement de poste à poste				
Variation de périmètre		0		0
Au 31 décembre 2022	1 025	118		1 143
Dotations	671	55		726
Reprises				
Virement de poste à poste				
Variation de périmètre				
Au 31 décembre 2023	1 696	173		1 869

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Variation des immobilisations incorporelles nettes (en K€)

Valeurs nettes	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles *	Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2021	4 212	876	187	5 275
Au 31 décembre 2022	5 679	855	215	6 750
Au 31 décembre 2023	6 738	802	396	7 936

* Dont goodwill pour 553 K€ (voir note 6.4.8)

Les durées d'utilité retenues pour amortir les immobilisations incorporelles identifiables sont les suivantes :

- Frais de développement 10 ans
- Logiciels & licences 2 à 8 ans

Les frais de développement liés aux technologies H-P2A et H-EVA s'élèvent à 1 558 K€ bruts. Ceux liés à la technologie H-UKR s'élèvent à 6 267 K€ bruts. Enfin, ceux relatifs à la nouvelle technologie H-IONA s'élèvent à 609 K€ bruts.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement au goodwill issu de la prise de contrôle de la société ARGWEST au 30 juin 2017. Le reste correspond à un ERP et une CRM.

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent principalement aux développements de produits en lien avec les technologies existantes.

Le test de dépréciation effectué au 31 décembre 2023 n'a pas mis en évidence de perte de valeur nécessitant la comptabilisation d'une provision pour dépréciation des incorporels.

Les flux sur les immobilisations incorporelles ci-dessus intègrent les flux liés aux immobilisations comptabilisées conformément à IFRS 16 détaillés ci-après :

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Variation des immobilisations incorporelles brutes en crédit-bail ou en location (en K€)

Valeurs brutes	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2021	65	65
Acquisitions		
Cessions		
Virement de poste à poste		
Variation de périmètre		
Au 31 décembre 2022	65	65
Acquisitions		
Cessions		
Virement de poste à poste		
Variation de périmètre		
Au 31 décembre 2023	65	65

Variation des amortissements des immobilisations incorporelles en crédit-bail ou en location (en K€)

Amortissements	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2021	8	8
Dotations	10	10
Reprises		
Virement de poste à poste		
Variation de périmètre		
Au 31 décembre 2022	18	18
Dotations	10	10
Reprises		
Virement de poste à poste		
Variation de périmètre		
Au 31 décembre 2023	27	27

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Variation des immobilisations incorporelles nettes en crédit-bail ou en location (en K€)

Valeurs nettes	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2021	57	57
Au 31 décembre 2022	47	47
Au 31 décembre 2023	38	38

6.7.2. Immobilisations corporelles

Variation des immobilisations corporelles brutes (en K€)

Valeurs brutes	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2021	1 232	5 604	9 024	2 092	12 987	30 938
Acquisitions		237	212	463	13 625	14 537
Cessions			-259	-41		-300
Virement de poste à poste			355		-355	
Variation de périmètre	75	1 863	1 036	193		3 167
Remboursement par avoir						
Au 31 décembre 2022	1 307	7 705	10 368	2 707	26 256	48 343
Acquisitions			226	191	5 476	5 892
Cessions		-461		-117	-230	-809
Virement de poste à poste	1 755	23 915	2 358	794	-28 874	-52
Variation de périmètre						
Remboursement par avoir						
Au 31 décembre 2023	3 063	31 159	12 951	3 574	2 628	53 374

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Variation des amortissements des immobilisations corporelles (en K€)

Amortissements	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2021	91	761	2 995	657		4 505
Dotations	36	363	1 272	357		2 028
Reprises			-150	-41		-192
Virement de poste à poste						
Variation de périmètre		248	1 022	162		1 432
Au 31 décembre 2022	127	1 372	5 139	1 135		7 773
Dotations	101	683	1 356	440		2 580
Reprises		-226		-106		-331
Virement de poste à poste						
Variation de périmètre						
Au 31 décembre 2023	228	1 830	6 495	1 469		10 022

Variation des immobilisations corporelles nettes (en K€)

Valeurs nettes	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2021	1 141	4 843	6 028	1 435	12 987	26 434
Au 31 décembre 2022	1 180	6 333	5 229	1 572	26 256	40 570
Au 31 décembre 2023	2 835	29 329	6 456	2 105	2 628	43 352

Dans le cadre du développement de ses activités et des volumes à produire, la Société a mis en service sa nouvelle usine H2, basée à Bournezeau, construite à proximité de l'usine H1, pour un montant global de 22.4 M€ (dont 2.4 M€ de dépenses au titre de la période). Ce développement a également amené la Société à se doter de sa propre centrale à béton pour un montant de 2.4 M€ (dont 0.4 M€ de dépenses au titre de la période), mise en service sur l'exercice 2023.

La société Hoffmann Microtech poursuit la refonte complète de son outil de production pour lequel 2.2 M€ de dépenses ont été réalisées au 31 décembre 2023 (dont 1.8 M€ au titre de la période). Ces frais sont comptabilisés en immobilisations en cours. La mise en service de ces équipements est prévue courant 2024.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Par ailleurs, au cours du 1^{er} semestre 2023, la Société a mis en service un ensemble immobilier qu'elle a acquis fin 2022 et dans lequel elle a effectué quelques travaux de réaménagement. Ce bâtiment est situé sur la commune des Rives de l'Yon.

Les cessions sont essentiellement liées aux fins de contrats retraités sous IFRS 16, qui donnent lieu à la sortie des droits d'utilisation correspondants. Ces cessions comprennent la fin anticipée du bail commercial des Rives de l'Yon puisque la Société est désormais propriétaire des lieux.

Les flux sur les immobilisations corporelles ci-dessus intègrent les flux liés aux immobilisations comptabilisées conformément à IFRS 16 détaillés ci-après :

Variation des immobilisations corporelles brutes en crédit-bail ou en location (en K€)

Valeurs brutes	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2021	409	4 539	1 167	490	6 604
Acquisitions		237	1	123	361
Cessions				-41	-41
Virement de poste à poste					
Variation de périmètre					
Remboursement par avoir					
Au 31 décembre 2022	409	4 776	1 168	572	6 924
Acquisitions			143	117	260
Cessions		-461		-103	-565
Virement de poste à poste					
Variation de périmètre					
Remboursement par avoir					
Au 31 décembre 2023	409	4 315	1 311	585	6 620

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Variation des amortissements des immobilisations corporelles en crédit-bail ou en location (en K€)

Amortissements	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2021		624	496	243	1 363
Dotations		261	175	157	593
Reprises				-41	-41
Virement de poste à poste					
Variation de périmètre					
Au 31 décembre 2022		886	671	359	1 915
Dotations		192	184	167	543
Reprises		-226		-103	-329
Virement de poste à poste					
Variation de périmètre					
Au 31 décembre 2023		852	855	422	2 129

Variation des immobilisations corporelles nettes en crédit-bail ou en location (en K€)

Valeurs nettes	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2021	409	3 914	670	247	5 241
Au 31 décembre 2022	409	3 890	497	213	5 009
Au 31 décembre 2023	409	3 463	456	163	4 491

6.7.3. Autres actifs financiers

En milliers d'€	31/12/2023	31/12/2022
Autres titres de participation ⁽¹⁾	11	11
OPCVM (sous forme d'obligations)	10 000	10 000
Dépréciation des OPCVM (sous forme d'obligations)	-408	-1 128
Autres titres immobilisés ⁽²⁾	55	55
Prêts	1	1
Dépôts et cautionnements ⁽³⁾	1 729	1 726
TOTAL	11 388	10 664

⁽¹⁾ Titres Hoffmann Suisse non consolidés pour 10 K€ et titres dans un GIE pour 1 K€.

⁽²⁾ Parts sociales bancaires pour 55 K€.

⁽³⁾ Les dépôts et cautionnements correspondent à des dépôts de garantie sur prêts bancaires pour 1,5 M€, une retenue de garantie sur le prêt BPI pour 200 K€, une caution sur loyers et des cautions sur badges autoroute.

Le Groupe a déprécié ses placements à long terme pour tenir compte de la perte de valeur suivant l'évolution du marché.

6.7.4. Autres actifs non courants

En milliers d'€	31/12/2023	31/12/2022
Clients > 1 an	264	
Dépréciation des clients	-220	
Etat - créance TVA sur Batiroc	18	20
Charges constatées d'avance > 1 an	12	15
TOTAL	74	35

Les créances douteuses sont dépréciées à 100%.

La créance de TVA sur Batiroc est née des échéances reportées dans le cadre de la Covid-19.

Les charges constatées d'avance correspondent à une assurance dommage-ouvrage.

6.7.5. Actifs d'impôts différés

	31/12/2023		31/12/2022	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Décalages temporaires				
Déficits fiscaux	40 920	10 230	40 920	10 230
Dépréciation clients	220	55		
Retraitements				
Frais de constitution				
Amortissements dérogatoires	-1 716	-429	-1 027	-257
Locations	50	13	57	14
Crédits bails	-694	-173	-541	-135
Engagements retraite	13	3	16	4
Dépréciation actions propres				
Reclassement frais d'acq des titres HB	86	22	86	22
Ajust du social : intérêts moratoires			1	0
TOTAL	38 879	9 720	39 512	9 878

La preuve d'impôt figure à la note 6.10.1.

La norme IAS 12 préconise de retenir le dernier taux d'impôt voté pour le calcul des impôts différés. Le Groupe a donc retenu le taux de 25%.

L'impôt différé trouve essentiellement son origine dans l'activation partielle des déficits fiscaux cumulés par HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES. En effet, sur la base de prévisionnels, la Société estime pouvoir apurer les déficits activés sur un horizon d'environ cinq ans. Par prudence, elle n'a pas activé le déficit de l'exercice d'un montant de 8.3 M€.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Selon IAS 12, nous vous présentons le tax planning suivant au 31 décembre 2023, qui montre l'échéance des impôts différés actifs et leur recouvrabilité :

En milliers d'€	Part à moins d'1 an	Part à plus d'1 an et moins de 2 ans	Part à plus de 2 ans an et moins de 3 ans	Part à plus de 3 ans an et moins de 4 ans	Part à plus de 4 ans an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans	TOTAL
Déficits fiscaux			1 469	2 784	4 931	1 046	10 230
Dépréciation clients						55	55
Amortissements dérogatoires	173	128	72	-25	-124	-653	-429
Crédits bails	38	42	42	44	45	-384	-173
Locations	0	1	1	2	6	3	13
Frais d'acquisition de titres						22	22
Engagements retraite						3	3
TOTAL	210	170	1 585	2 804	4 858	92	9 720

6.7.6. Stocks et en cours

Variation des stocks et en-cours nets

En milliers d'€	31/12/2023	31/12/2022
Matières premières et autres approvisionnements	3 366	4 365
En-cours de production		
Produits intermédiaires et finis	25	134
Marchandises	47	50
Provision pour dépréciation		
TOTAL	3 438	4 550

Évolutions des provisions pour dépréciation	31/12/2023	31/12/2022
Valeur à l'ouverture		
Augmentation		
Diminution		
Valeur à la clôture	0	0

6.7.7. Créances clients et autres actifs courants

Créances clients

En milliers d'€	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients brutes	5 073	2 539
Provision pour dépréciation		-220
TOTAL	5 073	2 319

Autres actifs courants

En milliers d'€	31/12/2023	31/12/2022
Avances et acomptes versés	171	198
Créances sociales	13	0
Créances fiscales	1 797	2 141
Autres créances courantes	8	56
Charges constatées d'avance	288	257
TOTAL	2 277	2 652

L'échéance des créances est présentée au tableau de la note 6.11.2.

Les créances fiscales sont détaillées comme suit :

Créances fiscales	31/12/2023	31/12/2022
Etat - tva	891	1 416
Etat - produits à recevoir	60	
Etat - créance liée aux CIR et CII	845	725
TOTAL	1 797	2 141

Pour rappel, en 2022, la créance de TVA accusait une forte hausse car elle intégrait la TVA en attente de remboursement ainsi que la TVA sur immobilisations dont les montants ont été encaissés sur 2023.

En actifs courants, figurent les montants obtenus chaque année au titre des CIR & CII. Les montants de 2022 ont été remboursés par l'État ; ceux de 2023 restent à encaisser sur 2024.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Les autres créances courantes sont détaillées comme suit :

Autres créances	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs débiteurs et AAR	3	34
Débiteurs divers	5	23
TOTAL	8	56

Échéancier des créances clients

La ventilation des créances clients 2023 par échéance est la suivante :

ACTIF (en K€)	Valeur au bilan	Non échues	Echues		
			< 90j	>90j <6mois	> 6 mois
Créances clients (actifs non courants)	264				264
Créances clients (actifs courants)	5 073	2 808	1 488	29	749
TOTAL	5 337	2 808	1 488	29	1 013

La ventilation des créances clients 2022 par échéance est la suivante :

ACTIF (en K€)	Valeur au bilan	Non échues	Echues		
			< 90j	>90j <6mois	> 6 mois
Créances clients (actifs courants)	2 319	1 228	60	292	739
TOTAL	2 319	1 228	60	292	739

6.7.8. Trésorerie et équivalents trésorerie

En milliers d'€	31/12/2023	31/12/2022
Comptes à terme	11 144	22 423
Disponibilités	2 136	7 823
Total trésorerie de clôture	13 280	30 247
Découverts bancaires (cf 6.7.10)		
Total trésorerie nette de clôture	13 280	30 247

6.7.9. Capital

Évolution du capital

Au 31 décembre 2022, le capital social de HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES est constitué de 14 634 736 actions, dont l'évolution au cours de l'exercice 2023 a été la suivante :

	01/01/2023	Augmentation	Réduction	31/12/2023
Nombre d'actions	14 634 736	1 957		14 636 693
Nominal en €	1,00	1,00	-	1,00
Capital en euros	14 634 736	1 957		14 636 693

Les 4 janvier 2023, la société HGCT a procédé à une augmentation de capital dans le cadre du dénouement du plan d'attribution gratuite d'actions n°3. Cette augmentation de capital a été réalisée par prélèvement sur la prime d'émission pour un montant global de 2 K€.

Information sur le capital

Actionnariat de HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES :

Détenteurs	Nombre d'actions	Pourcentages de détention
Julien Blanchard	2 740 028	18,72%
David Hoffmann	2 715 028	18,55%
SAS Gillaizeau Terre Cuite	1 867 961	12,76%
SAS Eludom (ex-Cognaud)	848 218	5,80%
Actions propres	20 921	0,14%
Autres actionnaires	6 444 537	44,03%
Total	14 636 693	100,00%

Actions propres

Les actions propres acquises sont déduites des capitaux propres consolidés. Aucun profit ni perte résultant de l'achat, la vente ou l'annulation des actions n'affecte le compte de résultat.

- Nombre d'actions propres détenues au 31/12/2023 : 20 921 actions
- Valeur des actions propres détenues au 31/12/2023 : 161 981 €
- Nombre d'actions propres acquises sur l'année 2023 : 53 835 actions
- Valeur des actions propres acquises sur l'année 2023 : 471 726 €
- Nombre d'actions propres cédées sur l'année 2023 : 46 540 actions
- Valeur des actions propres cédées sur l'année 2023 : 419 205 €

6.7.10. Passifs financiers

Emprunts et dettes financières non courants / courants

En milliers d'€	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts bancaires	8 535	12 423
Avance Ademe	639	1 006
Aide remboursable BPI	74	169
Aide remboursable BPI	400	465
Aide remboursable BPI	34	
Prêt région PDL	2 040	2 000
Dettes sur locations	2 835	3 430
Intérêts courus	90	110
Emprunts et dettes financières non courants	14 647	19 605
Emprunts bancaires	3 889	3 855
Avance Ademe	350	103
Aide remboursable BPI	96	93
Aide remboursable BPI	65	
Prêt région PDL	400	
Prêt participatif Total		86
Dettes sur locations	631	686
Intérêts courus	105	95
Emprunts et dettes financières courants	5 535	4 918
TOTAL	20 181	24 523

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Flux des emprunts et dettes financières non courants / courants

Valeurs brutes	Emprunts bancaires	Avance Ademe	Aide remboursable BPI	Prêt participatif Total	Prêt Région PDL	Découverts bancaires	Dettes sur locations	Intérêts courus	TOTAL
Au 31 décembre 2021	16 434	1 221	352	233	2 000	0	4 471	186	24 896
Nouveaux	2 300		465				361	19	3 146
Remboursements	-2 652	-112	-90	-147			-715		-3 716
Variation de périmètre	196								196
Au 31 décembre 2022	16 279	1 109	727	86	2 000	0	4 117	205	24 523
Nouveaux			34		440		260	54	789
Remboursements	-3 855	-121	-93	-86			-911	-64	-5 130
Variation de périmètre									0
Au 31 décembre 2023	12 423	989	669	0	2 440	0	3 466	195	20 181

Durée des emprunts restant à courir au 31 décembre 2023

En milliers d'€	Part à moins d'1 an	Part à plus d'1 an et moins de 2 ans	Part à plus de 2 ans et moins de 3 ans	Part à plus de 3 ans et moins de 4 ans	Part à plus de 4 ans et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans	TOTAL
Au 31 décembre 2023							
Emprunts bancaires	3 889	3 434	2 843	1 630	615	13	12 423
Avance Ademe	350	203	213	223			989
Aide remboursable BPI	96	74					169
Aide remboursable BPI	65	131	133	136			465
Aide remboursable BPI			14	15	5		34
Prêt région PDL	400	420	500	480	480	160	2 440
Découverts bancaires							
Dettes sur locations	631	533	396	358	340	1 208	3 466
Intérêts courus	105	25	27	21	3	13	195
Emprunts et dettes financières	5 535	4 820	4 127	2 862	1 444	1 394	20 181
Dettes fournisseurs							
Dettes fiscales et sociales							
Autres dettes							
Produits constatés d'avance	414	443	460	458	450	1 774	4 000
Autres passifs	414	443	460	458	450	1 774	4 000
TOTAL	5 949	5 262	4 587	3 321	1 894	3 168	24 181

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Durée des emprunts restant à courir au 31 décembre 2022

En milliers d'€	Part à moins d'1 an	Part à plus d'1 an et moins de 2 ans	Part à plus de 2 ans et moins de 3 ans	Part à plus de 3 ans et moins de 4 ans	Part à plus de 4 ans et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans	TOTAL
Au 31 décembre 2022							
Emprunts bancaires	3 855	3 889	3 434	2 843	1 630	628	16 279
Avance Ademe	103	109		207	218	472	1 109
Aide remboursable BPI	93	96	74				262
Aide remboursable BPI		65	131	133	136		465
Prêt région PDL		400	400	400	400	400	2 000
Prêt participatif Total	86						86
Découverts bancaires							
Dettes sur locations	686	636	553	390	324	1 528	4 117
Intérêts courus	95	20	3	19	19	48	205
Emprunts et dettes financières	4 918	5 213	4 596	3 992	2 726	3 077	24 523
Dettes fournisseurs	3 857						3 857
Dettes fiscales et sociales	963						963
Autres dettes	0						0
Produits constatés d'avance	339	293	298	295	294	1 586	3 106
Autres passifs	5 159	293	298	295	294	1 586	7 926
TOTAL	10 077	5 507	4 895	4 287	3 020	4 663	32 449

L'avance ADEME est une aide publique de l'Etat accordée à la société dans le cadre du projet de construction d'un pilote industriel, dédié à la fabrication d'un liant à basse empreinte carbone. Cette aide a été accordée en décembre 2016 pour un montant global de 1 367 K€ dont le solde a été perçu le 28 septembre 2020. La date de fin de remboursement est fixée au 30 juin 2027 avec le déclenchement de la deuxième phase de remboursement au 30 juin 2024. Conformément à IFRS 9, la dette est enregistrée initialement à sa juste valeur et correspond à l'actualisation des prélèvements futurs aux taux définis au contrat.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Les avances remboursables BPI sont des aides à l'innovation accordées à la société dans le cadre des différents projets qu'elle développe :

- Une avance, d'un montant global de 500 K€, a été accordée en 2018. La date de fin de remboursement initialement fixée au 31 mars 2025 a été reportée au 30 septembre 2025 dans le cadre de la Covid-19. Conformément à IFRS 9, et de manière analogique à la première aide, la dette est enregistrée initialement à sa juste valeur, c'est-à-dire avec une décote, de manière à ramener son taux d'intérêt de zéro à celui d'une dette normale. L'avantage qui en découle a été traité comme une subvention selon les dispositions de la norme IAS 20, et figure donc en produit différé (autres passifs courants et autres passifs non courants selon l'échéance). Le solde au 31 décembre 2023 est de 169 K€. Nonobstant l'échec technique ou commercial ou le succès technique ou commercial partiel du programme, la Société garantit à BPI France Financement le paiement d'une somme forfaitaire de 200 K€, qui au 31 décembre 2023 se trouve entièrement versée.
- Une autre avance, d'un montant global de 700 K€, a été accordée en mai 2022 dont 490 K€ sont encaissés au 31 décembre 2023. La date de fin de remboursement est fixée au 30 juin 2029. Conformément à IFRS 9, la dette est enregistrée à sa juste valeur, c'est-à-dire avec une décote, de manière à ramener son taux d'intérêt de zéro à celui d'une dette normale. L'avantage qui en découle a été traité comme une subvention selon les dispositions de la norme IAS 20, et figure donc en produit différé (autres passifs courants et autres passifs non courants selon l'échéance). Le solde au 31 décembre 2023 est de 465 K€. Le premier remboursement est prévu le 30 septembre 2024. Nonobstant l'échec technique ou commercial ou le succès technique ou commercial partiel du programme, la Société garantit à BPI France Financement le paiement d'une somme forfaitaire de 280 K€.
- Une nouvelle avance d'un montant de 171 K€ a été accordée en mai 2023 dont 34 K€ sont encaissés au 31 décembre 2023. Cette avance est accompagnée de l'attribution d'une subvention de 512 K€ dont 102 K€ sont versés au 31 décembre 2023 ; ce qui porte le montant global de l'aide à 683 K€. La date de fin de remboursement est fixée au 31 mars 2028. Le premier remboursement est prévu le 31 mars 2026. En cas d'échec technique ou commercial du programme, la Société sera déliée de toute obligation de paiement des retours financiers. Conformément à IFRS 9, la dette est enregistrée initialement à sa juste valeur et correspond à l'actualisation des prélèvements futurs au taux défini au contrat. Au 31 décembre 2023, il a été considéré les intérêts comme négligeables.

Le prêt participatif Total est un prêt non bancaire accordé par le Groupe Total pour un montant global de 400 K€, dont le solde de 100 K€ a été encaissé en mai 2021. Les fonds octroyés par le prêteur ont pour objet de favoriser l'implantation ou le développement d'activités créatrices d'emploi pérennes dans les secteurs de l'industrie et des services à l'industrie. Il s'agissait en l'occurrence de créer 12 emplois permanents d'ici le 31 décembre 2020, ce que la Société a effectivement respecté. Ce prêt a été contracté au taux fixe de 1% et a bénéficié d'un différé de

remboursement de 24 mois fixant la première échéance le 15 août 2020. Ce prêt est arrivé à son terme sur l'exercice.

Au cours du 1^{er} semestre 2023 :

- Dans le cadre de l'acquisition et l'implantation d'une centrale à béton dernière génération, la Société a obtenu un financement de 400 K€ de la part de la région Pays de Loire. Ce prêt contracté au taux fixe de 2% a une durée de 7 ans avec un différé de remboursement de 2 ans.
- Pour financer les tests préalables à l'implantation de cette centrale à béton, la région a accordé un prêt supplémentaire de 40 K€. Ce prêt contracté au taux de 0% a une durée de 3 ans avec un différé de remboursement de 1 an. L'avantage qui découle de ce taux d'intérêt nul a été négligé au vu du montant du financement concerné. Aucune subvention ne lui est donc rattachée au sens d'IAS 20.

6.7.11. Analyse de l'endettement financier net

Évolution de l'endettement financier net

En milliers d'€	31/12/2023	31/12/2022
Partie à long terme des dettes financières	14 647	19 605
Partie à court terme des dettes financières	5 535	4 918
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices		
Total dettes brutes	20 181	24 523
Parts sociales bancaires	55	55
Cautions à long terme sur dettes financières	1 700	1 700
Partie à long terme des placements financiers	10 000	10 000
Partie à court terme des placements financiers	11 144	22 423
Disponibilités	2 136	7 823
Total trésorerie active	25 034	42 001
TOTAL ENDETTEMENT NET	-4 853	-17 478

Le détail des dettes brutes est présenté à la note 6.7.10.

6.7.12. Provision pour engagement de retraite

Évolution de l'engagement

En milliers d'€	Engagements de retraite
Au 31 décembre 2021	32
Dotations	
Reprises	-10
Variation de périmètre	
Pertes et gains actuariels	-6
Au 31 décembre 2022	16
Dotations	32
Reprises	
Variation de périmètre	
Pertes et gains actuariels	1
Impact de la réforme des retraites en capitaux propres	-5
Au 31 décembre 2023	44

La dotation de la période comprend 31 K€ d'engagements envers les salariés repris d'HOFFMANN MICROTECH.

6.7.13. Autres provisions

En milliers d'€	Provision pour risques et charges
Au 31 décembre 2021	0
Dotations	
Reprises	
Variation de périmètre	
Au 31 décembre 2022	0
Dotations	38
Reprises	
Variation de périmètre	
Au 31 décembre 2023	38

Au 31 décembre 2023, les provisions correspondent à des litiges prud'homaux.

6.7.14. Actifs et Passifs éventuels

Aucun actif ou passif éventuel n'a été constaté par la société.

6.7.15. Dettes fournisseurs et autres dettes

Ventilation par nature des dettes fournisseurs et autres dettes

Dettes fournisseurs

En milliers d'€	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fournisseurs	3 176	2 722
Dettes d'immobilisations	1 017	1 136
TOTAL	4 193	3 857

Autres passifs non courants

En milliers d'€	31/12/2023	31/12/2022
Dettes sociales et fiscales	12	
Avances et acomptes reçus		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	3 591	3 082
TOTAL	3 603	3 082

Produits constatés d'avance	31/12/2023	31/12/2022
CIR	2 914	2 513
CII	184	129
BPI - subvention sur avance à taux 0	21	30
Subventions d'investissement	472	409
TOTAL	3 591	3 082

Les dettes sociales non courantes correspondent à la contribution patronale due sur les plans d'attribution gratuite d'actions dont l'échéance est supérieure à un an.

Pour le dénouement des PCA, voir note 6.11.2.

Passifs d'impôts non courants

	31/12/2023		31/12/2022	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Décalages temporaires				
Déficits fiscaux	-880	-220	-584	-146
Retraitements				
Ecart d'évaluation	1 321	330	1 414	354
Engagements retraite	-31	-8		
TOTAL	410	102	830	207

La preuve d'impôt figure à la note 6.10.1.

La norme IAS 12 préconise de retenir le dernier taux d'impôt voté pour le calcul des impôts différés. Le Groupe a donc retenu le taux de 25%.

L'impôt différé constaté trouve essentiellement son origine dans la plus-value constatée sur l'immobilier d'HOFFMANN MICROTECH, en contrepartie de laquelle les déficits ont été activés. Il n'existe pas de déficits non activés au 31 décembre 2023.

Selon IAS 12, nous vous présentons le tax planning suivant au 31 décembre 2023, qui montre l'échéance des impôts différés passifs :

En milliers d'€	Part à moins d'1 an	Part à plus d'1 an et moins de 2 ans	Part à plus de 2 ans an et moins de 3 ans	Part à plus de 3 ans an et moins de 4 ans	Part à plus de 4 ans an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans	TOTAL
Déficits fiscaux	23	23	23	23	23	104	220
Ecart d'évaluation	-23	-23	-23	-23	-23	-214	-330
Engagements retraite						8	8
TOTAL						-102	-102

Autres passifs courants

En milliers d'€	31/12/2023	31/12/2022
Dettes sociales & fiscales	943	963
Avances et acomptes reçus		
Autres dettes	11	0
Produits constatés d'avance	414	339
TOTAL	1 368	1 302

Les dettes sociales et fiscales sont détaillées comme suit :

Dettes sociales & fiscales	31/12/2023	31/12/2022
Dettes sociales	783	828
Etat - tva	93	104
Etat - charges à payer	67	31
TOTAL	943	963

Les autres dettes sont détaillées comme suit :

Autres dettes	31/12/2023	31/12/2022
Clients créditeurs et AAE	0	0
Créditeurs divers	11	0
TOTAL	11	0

Les produits constatés d'avance sont détaillés comme suit :

Produits constatés d'avance	31/12/2023	31/12/2022
CIR	369	304
CII	21	14
BPI - subvention sur avance à taux 0	9	7
Subventions d'investissement	15	14
TOTAL	414	339

6.8. Compte de résultat

6.8.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend la vente des produits et des services.

En milliers d'€	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de ciments et autres	3 960	1 893
Ventes de prestations de services	2 081	326
TOTAL	6 041	2 219

6.8.2. Achats consommés

En milliers d'€	31/12/2023	31/12/2022
Achats de matières premières	-2 481	-3 560
Variation de stocks de matières premières	-1 002	1 397
TOTAL	-3 483	-2 163

6.8.3. Charges de personnel et effectif

En milliers d'€	31/12/2023	31/12/2022
Salaires	-2 707	-2 282
Variation provision pour congés payés	-11	-63
Primes	-49	7
Indemnités & avantages divers	-165	-111
Charges sociales	-1 149	-982
Rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions ⁽¹⁾	-278	-51
Production immobilisée (frais de développement)	1 274	1 182
Subventions	79	
Transferts de charges	144	101
TOTAL	-2 861	-2 199

⁽¹⁾ Les rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions incluent les charges calculées conformément à IFRS 2 sur les plans d'attribution d'actions gratuites en cours. Compte tenu de la probabilité de présence des salariés concernés au terme de la période d'acquisition, du prix de l'action au jour de l'attribution, ainsi que de la charge déjà constatée antérieurement sur les plans en cours, les avantages au personnel s'évaluent pour 2023 à 278 K€, contributions patronales comprises, contre 51 K€ sur l'exercice précédent.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Effectif de fin de période de la Société

	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	31	20
Agents de maîtrise / techniciens / employés	21	22
Apprentis	-	1
TOTAL	52	43

Les effectifs au 31 décembre 2022 s'élevaient à 38 en N-1 et correspondaient aux effectifs moyens.

6.8.4. Charges externes

En milliers d'€	31/12/2023	31/12/2022
Achats non stockés	-624	-415
Locations ponctuelles	-260	-213
Entretien	-498	-350
Frais d'études	-246	-900
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	-1 932	-2 024
Publicité	-692	-661
Déplacements, missions et réceptions	-386	-305
Autres postes	-1 325	-965
Production immobilisée (frais de développement)	471	813
Subvention - bpi innovation	49	
Subvention - tremplin transition écologique	4	2
Subvention - stratégie de protection de la marque		5
Subvention - région nouvelle aquitaine projets innovants	53	
Transferts de charges	1	3
TOTAL	-5 386	-5 010

Les achats non stockés comprennent essentiellement l'électricité, le carburant, le petit outillage et les fournitures nécessaires au laboratoire. La hausse du poste est justifiée par la hausse des fournitures de maintenance sur H1 et du carburant notamment.

Les frais d'études correspondent à l'achat de matières pour la réalisation de tests.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Les honoraires sont principalement constitués des honoraires comptables, juridiques et de conseils (pour la détermination du CIR notamment mais aussi pour l'établissement de comptes consolidés IFRS, les études CSTB, la gestion des brevets, les essais en laboratoires, le conseil en marché boursier et en sourcing ou encore les honoraires de certification et honoraires de recrutement).

Les frais de publicité sont constitués de dépenses de stratégie & de charges de communication ainsi que de foires & expositions.

La production immobilisée correspond à l'activation des dépenses de tests & essais en laboratoire, majoritairement comptabilisés en honoraires, et servant à l'amélioration des technologies développées par le Groupe.

6.8.5. Détail des autres produits et charges opérationnels courants

En milliers d'€	31/12/2023	31/12/2022
QP subvention d'investissement reprise au résultat	337	274
Autres produits	299	247
Autres charges	-92	-67
TOTAL	544	454

Les QP de subvention d'investissement sont détaillées comme suit :

QP subvention d'investissement reprise au résultat	31/12/2023	31/12/2022
Reprise de subvention CIR	304	249
Reprise de subvention CII	14	8
Reprise de subvention sur avance à taux 0	7	10
Reprise de subvention ENR Cert	2	2
Reprise de subvention PDL ERP	10	4
TOTAL	337	274

Les autres produits courants sont détaillés comme suit :

Autres produits	31/12/2023	31/12/2022
Frais d'amortissement activés au titre des frais de développement	200	216
Autres produits	99	31
TOTAL	299	247

6.8.6. Détail des autres produits et charges opérationnels

En milliers d'€	31/12/2023	31/12/2022
Prix de vente des immobilisations cédées	267	108
VNC des éléments d'actifs cédés	-477	-108
Reprise Badwill		1 075
Autres produits et charges non courants	-47	30
TOTAL	-257	1 104

En 2022, les autres produits opérationnels sont principalement constitués de la reprise du badwill HOFFMANN MICROTECH (voir note 6.1.2).

En 2023, les prix de cession intègrent 244 K€ de remboursement anticipé d'un bail commercial retraité sous IFRS16, suite à l'acquisition du bâtiment par le Groupe. La VNC associée est de 236 K€. Par ailleurs, le port de La Rochelle a attribué un nouveau terrain au Groupe pour son implantation sur le port. Les frais engagés par le Groupe pour son implantation sur le premier terrain ont été mis au rebut.

6.8.7. Coût de l'endettement net

Coût de l'endettement financier net

En milliers d'€	31/12/2023	31/12/2022
Revenus des OPCVM (sous forme d'obligations)	742	429
Revenus des comptes-courants	7	2
Reprise dépréciation OPCVM (sous forme d'obligations)	1 128	69
Remboursement intérêts sur emprunts	4	
Autres intérêts	0	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 882	499
Intérêts des emprunts	-307	-232
Intérêts sur crédits-bails	-64	-72
Intérêts sur locations simples	-23	-27
Intérêts sur aide remboursable PIA 1	-40	-58
Intérêts sur aide remboursable bpi	-7	-10
Intérêts sur prêt participatif Total	0	-2
Intérêts sur prêt région PDL	-47	-71
Intérêts bancaires	0	-11
Dépréciation OPCVM (sous forme d'obligations)	-408	-1 128
Coût de l'endettement financier brut	-896	-1 610
Coût de l'endettement financier net	986	-1 111

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Le coût de l'endettement financier net regroupe d'une part, les intérêts sur emprunts et autres dettes financières, et d'autre part, les revenus de placement.

Le Groupe dispose de 10 M€ de trésorerie placée à long terme (OPCVM). La valeur au 31 décembre 2023 étant inférieure à la somme investie, une dépréciation de 408 K€ a été comptabilisée au résultat, après reprise de la précédente dépréciation qui s'élevait à 1 128 K€.

6.9. Tableau des flux de trésorerie

Les options suivantes ont été retenues :

- Les intérêts et les dividendes versés sont classés en flux de trésorerie de financement car ils sont le coût d'obtention de ressources financières ou des retours sur investissements ;

L'évolution de la capacité d'autofinancement traduit l'évolution de l'activité de la Société.

Les notes ci-dessous détaillent certains éléments du tableau des flux de trésorerie.

6.9.1

Prix de cession	6.8.6	-267	-108
Valeur nette comptable	6.8.6	477	108
Plus et moins-values de cessions		210	1

6.9.2

Charge d'impôt exigible		-7	37
Charge d'impôt différé		52	-2 662
Report d'impôt			
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	6.10.1	45	-2 626

6.9.3

Créance/Dette d'impôt exigible à l'ouverture	6.10.1	16	13
Entrée de périmètre			2
Réduction d'impôt mécénat prescrite		-1	
Charge d'impôt exigible		12	1
Créance/Dette d'impôt exigible à la clôture	6.10.1	-28	-16
Impôts versés			0

6.9.4

Variation stocks	6.7.6	1 111	-1 793
- Entrée de périmètre			263
Variation stocks en BFR		1 111	-1 530

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

6.9.5

Variation créances clients	6.7.7	-2 754	-75
- Entrée de périmètre			238
Variation créances clients en BFR		-2 754	163

6.9.6

Variation autres actifs courants (hors prêts et cautions)	6.7.7	375	791
- Entrée de périmètre			42
Variation autres actifs courants en BFR		375	833

6.9.7

Variation dettes fournisseurs	6.7.15	335	-1 950
- Variation des dettes d'immobilisations	6.7.15	119	1 937
- Entrée de périmètre			-90
Variation dettes fournisseurs en BFR		454	-103

6.9.8

Variation des autres passifs courants	6.7.15	67	260
Reprises de subventions	6.8.5	337	274
- Entrée de périmètre			-72
Autres passifs courants		404	463

6.9.9

Acquisitions d'immobilisations	6.7.1 et 6.7.2	-7 751	-16 542
- Nouvelles locations	6.7.10	260	361
- Variation des dettes d'immobilisations	6.7.15	-119	-1 937
Acquisitions d'immobilisations		-7 610	-18 118

6.9.10

Prix de cession	6.8.6	267	108
- Remboursement anticipé d'une dette de location simple		-244	
Cessions d'immobilisations		24	108

6.9.11

Autres actifs financiers à l'ouverture	6.7.3	10 664	11 684
Autres actifs financiers à la clôture	6.7.3	-11 388	-10 664
Variation des actifs non courants		-723	1 020
Neutralisation des dépréciations	6.7.3	720	-1 059
VNC sur dépôts de garantie et cautions			
- Entrée de périmètre			24
Variation des prêts et avances consenties sur actifs non courants		-3	-15

6.9.12

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Frais liés à l'IPO nets d'IS	5		-2
- IS sur frais liés à l'IPO			-1
Frais liés à l'IPO ayant généré une sortie de cash			-3

6.9.13

Nouveaux emprunts	6.7.10	789	3 146
- Nouvelles locations	6.7.10	-260	-361
Nouveaux emprunts		528	2 785

6.9.14

Remboursement d'emprunts	6.7.10	-5 130	-3 716
- Remboursement anticipé d'une dette de location simple		244	
Baisse des dettes financières diverses	6.7.10		
Remboursements d'emprunts		-4 887	-3 716

6.9.15

Coût de l'endettement financier net	6.8.7	986	-1 111
Prime de non conversion des obligations non décaissée -> incorporée au capital	6.8.7		
Dépréciation OPCVM (sous forme d'obligations)	6.8.7	-720	1 059
Coût de l'endettement financier net corrigé		266	-52

6.10. Autres informations

6.10.1. Impôts

Bilan Actif (en K€)

	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF NON COURANT		
Impôt différé	9 720	9 878
ACTIF COURANT		
Créance d'impôt exigible ¹	28	16
TOTAL ACTIF	9 748	9 894

¹Créance d'impôt issue des comptes sociaux hors CIR et CII

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Bilan Passif (en K€)

	31/12/2023	31/12/2022
PASSIF NON COURANT		
Impôt différé	102	207
PASSIF COURANT		
Dettes d'impôt exigible		
TOTAL PASSIF	102	207

Créance d'impôt nette (en K€)

	Courant		Non courant	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Créance d'impôt exigible nette	28	16		
Dettes d'impôt exigible nette				

Analyse de la charge d'impôt (en K€)

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat comptable avant impôt	-7 817	-9 145
Produit d'impôt théorique	1 954	2 286
Impact des charges définitivement non déductibles nettes des produits définitivement non imposables	38	70
Impact des crédits d'impôt	12	1
Reprise Badwill		269
Impact d'activation des déficits antérieurement non activés	17	
Impact des déficits de l'exercice non activés	-2 067	
Produit/Charge d'impôt effectif	-45	2 626

La charge d'impôt du Groupe est de 45 K€ en 2023 contre un produit de 2 626 K€ en 2022.

6.10.2. Parties liées

Conformément à la norme IAS 24, la Société communique des informations relatives aux transactions significatives entre parties liées dès lors qu'elles ne constituent pas des flux internes à la Société ou que ces transactions sont réalisées avec des entités pour lesquelles un contrôle ou une influence notable est identifié.

L'impact des relations avec les parties liées sur les différents postes du bilan et du compte de résultat est le suivant :

A C T I F	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations corporelles	88	4 829
Total actif non courant	88	4 829
Créances clients et comptes rattachés	175	119
Autres actifs courants	120	
Total actif courant	295	119
TOTAL ACTIF	383	4 947
P A S S I F	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts et dettes financières		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9	164
Autres passifs courants		
Total passif courant	9	164
TOTAL PASSIF	9	164
	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	47	
Charges de personnel		
Charges externes	-61	-123
Autres produits et charges opérationnels		
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	-14	-123

6.10.3. Rémunérations des principaux dirigeants

La Société a défini et limité les principaux dirigeants aux dirigeants mandataires sociaux, à savoir au Président du Directoire de la société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES, Monsieur Julien Blanchard, et au membre du Directoire, Monsieur David Hoffmann. Les rémunérations versées aux principaux dirigeants s'analysent de la façon suivante (en K€) :

En milliers d'€	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération Président du Directoire	136	137
Charges sociales Président du Directoire	57	57
Rémunération Membre du Directoire	139	139
Charges sociales Membre du Directoire	64	64
RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS	396	398

Les dirigeants ne perçoivent pas :

- D'avantages à court terme,
- D'avantage postérieur à l'emploi,
- D'autres avantages à long terme,
- D'indemnités de fin de contrat de travail,
- De paiements fondés sur des actions.

Les avantages en nature sont compris dans les lignes « Salaires Président du Directoire » et « Salaires Membre du Directoire ».

6.10.4. Honoraires des commissaires aux comptes

	31/12/2023		31/12/2022	
	Commissaire aux comptes (KPMG)	Réseau	Commissaire aux comptes (KPMG)	Réseau
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés				
• Émetteur	56		53	
• Filiales intégrées globalement				
Sous-total	56		53	
Services autres que la certification des comptes				
• Émetteur				
• Filiales intégrées globalement				
Sous-total	-		-	
TOTAL des honoraires des commissaires aux comptes	56	-	53	-

6.10.5. Indicateurs opérationnels de performance de la Société

EBITDA

en milliers d'euros

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat opérationnel courant	-8 546	-9 358
Dotations aux amortissements	3 306	2 558
Dépréciations des actifs nettes des reprises	70	183
EBITDA ¹	-5 170	-6 617
<i>En pourcentage de CA</i>	<i>-85,6%</i>	<i>-298,2%</i>

¹ EBITDA : L'EBITDA est défini par la Société comme le résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements, dépréciations d'actifs nettes des reprises et dotations et reprises aux provisions pour risques et charges.

6.11. Risques portés par les instruments financiers

6.11.1. Analyse des covenants

La Société n'est soumise à aucun covenant pour les exercices 2022 et 2023.

6.11.2. Échéancier des actifs et passifs financiers

2023

A C T I F (en K€)	Valeur au bilan	2024	2025	2026	2027	2028	2029
		- 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	+ 5 ans
Autres actifs financiers	11 388						
Autres titres de participation	11						11
OPCVM (sous forme d'obligations)	10 000			10 000			
Dépréciation des OPCVM (sous forme d'obligations)	-408			-408			
Autres titres immobilisés (parts CE)	55						55
Dépôts et cautionnements	1 729			750	200	750	29
Prêts	1						1
Autres actifs non courants	74						
Créances clients	44		22	22			
Etat - créance TVA sur Batiroc	18		2	2	2	2	10
Charges constatées d'avance > 1 an	12		3	3	3	3	
Actifs financiers non courants	11 462	0	27	10 370	205	755	105
Stocks et en-cours	3 438	3 438					
Créances clients et comptes rattachés	5 073	5 073					
Autres actifs courants	2 277						
Avances et acomptes	171	171					
Créances sociales	13	13					
Créances fiscales	1 797	1 797					
Autres créances d'exploitation	8	8					
Charges constatées d'avance	288	288					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 280	13 280					
Actifs financiers courants	24 068	24 068	0	0	0	0	0
TOTAL ACTIF FINANCIER	35 530	24 068	27	10 370	205	755	105

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

PASSIF (en K€)	Valeur au bilan	2024	2025	2026	2027	2028	2029
		- 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes financières	14 647						
Emprunts bancaires	8 535		3 434	2 843	1 630	615	13
Avance Ademe	639		203	213	223	0	0
Aide remboursable BPI	74		74	0	0	0	0
Aide remboursable BPI	400		131	133	136	0	0
Aide remboursable BPI	34		0	14	15	5	0
Prêt région PDL	2 040		420	500	480	480	160
Dettes sur locations	2 835		533	396	358	340	1 208
Intérêts courus	90		25	27	21	3	13
Autres passifs non courants	3 603						
Dettes sociales	12		12				
CIR	2 914		392	412	412	410	1 287
CII	184		22	23	23	23	93
BPI - subvention sur avance à taux zéro	21		10	7	4		
Subventions d'investissement	472		20	20	20	18	394
Passifs financiers non courants	18 249	0	5 276	4 588	3 322	1 895	3 168
Emprunts et dettes financières	5 535						
Emprunts bancaires	3 889	3 889					
Avance Ademe	350	350					
Aide remboursable BPI	96	96					
Aide remboursable BPI	65	65					
Prêt région PDL	400	400					
Dettes sur locations	631	631					
Intérêts courus	105	105					
Dettes fournisseurs	4 193	4 193					
Autres passifs courants	1 368						
Dettes sociales et fiscales	943	943					
Autres dettes	11	11					
Produits constatés d'avance	414	414					
Passifs financiers courants	11 096	11 096	0	0	0	0	0
TOTAL PASSIF FINANCIER	29 346	11 096	5 276	4 588	3 322	1 895	3 168

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

2022

ACTIF (en K€)	Valeur au bilan	2023	2024	2025	2026	2027	2028
		- 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	+ 5 ans
Autres actifs financiers	10 664						
Autres titres de participation	11						11
OPCVM (sous forme d'obligations)	10 000				10 000		
Dépréciation des OPCVM (sous forme d'obligations)	-1 128				-1 128		
Autres titres immobilisés (parts CE)	55						55
Dépôts et cautionnements	1 726				750	200	776
Autres actifs non courants	35		5	5	5	5	15
Actifs financiers non courants	10 699	0	5	5	9 627	205	856
Stocks et en-cours	4 550	4 550					
Créances clients et comptes rattachés	2 319	2 319					
Autres actifs courants	2 652						
Avances et acomptes	198	198					
Créances sociales	0	0					
Créances fiscales	2 141	2 141					
Autres créances d'exploitation	56	56					
Charges constatées d'avance	257	257					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 247	30 247					
Actifs financiers courants	39 768	39 768	0	0	0	0	0
TOTAL ACTIF FINANCIER	50 466	39 768	5	5	9 627	205	856

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

PASSIF (en K€)	Valeur au bilan	2023	2024	2025	2026	2027	2028
		- 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes financières	19 605						
Emprunts bancaires	12 423		3 889	3 434	2 843	1 630	628
Avance Ademe	1 006		109	0	207	218	472
Aide remboursable BPI	169		96	74	0	0	0
Aide remboursable BPI	465		65	131	133	136	0
Prêt région PDL	2 000		400	400	400	400	400
Dettes sur locations	3 430		636	553	390	324	1 528
Intérêts courus	110		20	3	19	19	48
Autres passifs non courants	3 082						
CIR	2 513		335	335	335	335	1 172
CII	129		15	15	15	15	67
BPI - subvention sur avance à taux zéro	30		9	10	7	4	
Subventions d'investissement	409		16	16	16	16	346
Passifs financiers non courants	22 687	0	5 589	4 972	4 365	3 097	4 663
Emprunts et dettes financières	4 918						
Emprunts bancaires	3 855	3 855					
Avance Ademe	103	103					
Aide remboursable BPI	93	93					
Prêt participatif Total	86	86					
Dettes sur locations	686	686					
Intérêts courus	95	95					
Dettes fournisseurs	3 857	3 857					
Autres passifs courants	1 302						
Dettes sociales et fiscales	963	963					
Autres dettes	0	0					
Produits constatés d'avance	339	339					
Passifs financiers courants	10 077	10 077	0	0	0	0	0
TOTAL PASSIF FINANCIER	32 764	10 077	5 589	4 972	4 365	3 097	4 663

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

6.11.3. Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante pour chaque année en fonction des catégories d'évaluation définies par IFRS 9 :

en K€	31/12/2023	Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
Rubriques au Bilan	Valeur Etat de situation financière	Juste-valeur par le compte de résultat	Juste-valeur par les capitaux propres	Coût amorti
Actifs financiers non courants	11 388	9 592	1 795	
Clients et comptes rattachés	5 073			5 073
Autres créances	2 351			2 351
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 280	13 280		
Total des rubriques relevant d'un poste d'actif	32 091	22 872	1 795	7 424
Dettes financières courantes	5 535			5 535
Dettes financières non courantes	14 647			14 647
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 193			4 193
Autre dettes	4 971			4 971
Total des rubriques relevant d'un poste de passif	29 346	-	-	29 346

en K€	31/12/2022	Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
Rubriques au Bilan	Valeur Etat de situation financière	Juste-valeur par le compte de résultat	Juste-valeur par les capitaux propres	Coût amorti
Actifs financiers non courants	10 664	8 872	1 792	
Clients et comptes rattachés	2 319			2 319
Autres créances	2 687			2 687
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 247	30 247		
Total des rubriques relevant d'un poste d'actif	45 917	39 119	1 792	5 006
Dettes financières courantes	4 918			4 918
Dettes financières non courantes	19 605			19 605
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 857			3 857
Autre dettes	4 384			4 384
Total des rubriques relevant d'un poste de passif	32 764	-	-	32 764

6.11.4. Engagements hors bilan par échéance

Engagements financiers au 31 décembre 2023

En milliers d'€	TOTAL	2024	2025	2026	2027	2028	Au-delà
<u>Engagements donnés</u>							
Nantissement de dépôt à terme	1 750	1 000		750			
Commandes d'immobilisations	206	206					
Intérêts sur avances remboursables PIA 1	89	40	27	16	6		
Intérêts sur prêt région PDL	162	8	61	53	23	13	5
Intérêts des emprunts	477	193	145	89	41	8	
Intérêts sur crédit-bail	286	55	50	42	37	31	71
Intérêts sur locations	56	19	15	10	7	3	2
Total engagements donnés	3 025	1 522	296	961	113	56	78
<u>Engagements reçus</u>							
Commandes d'immobilisations	235	235					
Intérêts sur avances remboursables PIA 1	89	40	27	16	6		
Intérêts sur prêt région PDL	162	8	61	53	23	13	5
Intérêts des emprunts	477	193	145	89	41	8	0
Intérêts sur crédit-bail	286	55	50	42	37	31	71
Intérêts sur locations	56	19	15	10	7	3	2
Total engagements reçus	1 304	551	296	211	113	56	78

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Engagements financiers au 31 décembre 2022

En milliers d'€	TOTAL	2023	2024	2025	2026	2027	Au-delà
<u>Engagements donnés</u>							
Nantissement de dépôt à terme	1 000			1 000			
Commandes d'immobilisations	2 251	2 251					
Intérêts sur avances remboursables PIA	252	55	26	30	55	43	43
1 Intérêts sur prêt conditionné Total	0	0					
Intérêts sur prêt région PDL	132	10	41	32	24	16	8
Intérêts des emprunts	748	257	207	145	89	41	8
Intérêts sur crédit-bail	350	62	57	50	42	37	102
Intérêts sur locations	68	21	17	12	8	6	5
Total engagements donnés	4 801	2 657	348	1 269	219	142	166
<u>Engagements reçus</u>							
Commandes d'immobilisations	2 251	2 251					
Intérêts sur avances remboursables PIA	252	55	26	30	55	43	43
1 Intérêts sur prêt conditionné Total	0	0					
Intérêts sur prêt région PDL	132	10	41	32	24	16	8
Intérêts des emprunts	748	257	207	145	89	41	8
Intérêts sur crédit-bail	350	62	57	50	42	37	102
Intérêts sur locations	68	21	17	12	8	6	5
Total engagements reçus	3 801	2 657	348	269	219	142	166

En garantie d'un prêt de 2 550 K€ souscrit auprès d'un organisme bancaire dont le capital restant dû s'élève à 822 K€ au 31 décembre 2023, la société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES a nanti un compte de dépôt à terme pour un montant de 1 M€.

En garantie de deux prêts de 435 K€ chacun dont le capital restant dû s'élève globalement à 111 K€ au 31 décembre 2023, la société HOFFMANN MICROTECH a accordé un privilège de prêteur de deniers pour un montant de 435 K€ pour chacun des deux prêts. Ces mêmes emprunts sont assortis d'une garantie OSEO à hauteur de 33%.

6.11.5. Secteurs opérationnels

La ventilation du chiffre d'affaires entre l'activité vente de ciments et prestations de services et la répartition du chiffre d'affaires entre la France et l'Export est présentée au 6.8.1.

2.2. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES IFRS POUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 – ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
IFRS 2023 ET 2022



KPMG SA
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes

Hoffmann Green Cement Technologies S.A.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023
Hoffmann Green Cement Technologies S.A.
La Bretauillère Chaillé-sous-les-Ormeaux 85310 RIVES DE L'YON

KPMG SA, société d'exercice comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30000101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour B2HG
2 avenue Gambetta
CS 60055
82000 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 487 100 €
773 728 417 RCS Nantes

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



KPMG SA
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes

Hoffmann Green Cement Technologies S.A.

La Bretaudière Chaillé-sous-les-Ormeaux 85310 RIVES DE L'YON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société Hoffmann Green Cement Technologies S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Hoffmann Green Cement Technologies S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes (inscrits au Tableau de l'Ordre des experts-comptables de Paris sous le n° 14-20000101 et rattachés à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre).
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour ECHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92090 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 487 100 €
775 725 417 RCS Nantes



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des impôts différés relatifs aux déficits activés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Nantes, le 12 avril 2024

KPMG SA

A blue digital signature consisting of several overlapping loops and curves.

Signature
numérique
de
Gwenael
Chedaleux

Gwenaël CHEDALEUX

Associé

SADIR HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

La Bretauière

CHAILLE SOUS LES ORMEAUX 85310 RIVES DE L'YON

États Financiers

du 01/01/2023 au 31/12/2023

Sommaire

Rapport de présentation des comptes annuels

Comptes Annuels

Compte de résultat

Bilan actif

Bilan passif

Annexe

▀ Rapport de présentation des comptes annuels

- MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SADIR HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu, ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en €
Total bilan	81 400 949
Chiffre d'affaires	5 904 053
Résultat net comptable (Perte)	-7 560 650

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à Les Herbiers Le 05 février 2024

Philippe Aucher
Expert-Comptable Associé



CATALYSEUR DE LA
TRANSITION CARBONE

Comptes Annuels 

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	962	228	734	321,42
Production vendue (biens)	3 648 798	1 627 402	2 021 396	124,21
Production vendue (services)	2 254 293	380 576	1 873 717	492,34
Chiffre d'affaires net	5 904 053	2 008 207	3 895 846	194,00
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>	<i>3 385 906</i>	<i>214 370</i>	<i>3 171 536</i>	<i>NS</i>
Production stockée	-109 126	133 224	-242 350	-181,91
Production immobilisée	1 945 520	2 210 937	-265 417	-12,00
Subventions d'exploitation	95 160	6 653	88 507	NS
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	202 369	131 415	70 955	53,99
Autres produits	214 181	148 891	65 290	43,85
Total produits d'exploitation (I)	8 252 158	4 639 327	3 612 831	77,87
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	8 080	47 655	-39 575	-83,04
Variations de stock	3 573	-31 455	35 028	-111,36
Achats matières premières et autres approvts	2 442 337	3 573 251	-1 130 915	-31,65
Variations de stock	844 295	-1 474 289	2 318 584	-157,27
Autres achats et charges externes (a)	6 620 785	6 420 433	200 353	3,12
Impôts, taxes et versements assimilés	99 792	86 732	13 060	15,06
Salaires et traitements	2 776 683	2 375 257	401 426	16,90
Charges sociales	1 094 969	1 106 922	-11 953	-1,08
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	2 639 019	1 893 553	745 466	39,37
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.		220 000	-220 000	-100,00
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.	35 200		35 200	
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges	206 441	166 855	39 586	23,72
Total charges d'exploitation (II)	16 771 173	14 384 914	2 386 260	16,59
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-8 519 015	-9 745 587	1 226 571	-12,59
Quotes-parts de résultat sur opérations				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)	8 118	106	8 011	NS
D'autres valeurs mobilières et créances actif im				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	753 570	430 489	323 081	75,05
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charg	1 127 788	73 095	1 054 693	NS
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de pl				
Total produits financiers (V)	1 889 476	503 691	1 385 785	275,13
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat. Intérêts et charges assimilées (4)	407 553	1 127 788	-720 235	-63,86
Différences négatives de change	389 808	368 487	21 321	5,79
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières		57	-57	-100,00
Total charges financières (VI)	797 361	1 496 332	-698 971	-46,71
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	1 092 115	-992 641	2 084 756	-210,02
RÉSULTAT COURANT avant impôt	-7 426 901	-10 738 228	3 311 328	-30,84

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		41 874	-41 874	-100,00
Sur opérations en capital	60 646	123 365	-62 719	-50,84
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges	8 991		8 991	
Total produits exceptionnels (VII)	69 637	165 239	-95 602	-57,86
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	34 095	15 186	18 910	124,52
Sur opérations en capital	293 399	274 091	19 307	7,04
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.	697 816	476 540	221 276	46,43
Total charges exceptionnelles (VIII)	1 025 310	765 817	259 493	33,88
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-955 674	-600 578	-355 095	59,13
Participation des salariés aux résultats (IX) Impôts sur les bénéfices (X)	-821 924	-689 938	-131 986	19,13
Total des produits (I+III+V+VII)	10 211 270	5 308 257	4 903 014	92,37
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	17 771 920	15 957 125	1 814 795	11,37
BÉNÉFICE OU PERTE	-7 560 650	-10 648 868	3 088 219	-29,00
<i>(a) Y compris :</i>				
- Redevances de crédit-bail mobilier	155 605	174 191	-18 586	-10,67
- Redevances de crédit-bail immobilier	297 268	296 676	593	0,20
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées	8 118		8 118	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	3 529	3 529	1	1
Frais de recherche et de développement	8 434 024	1 696 212	6 737 811	5 679 489
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	356 932	144 679	212 253	255 595
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	948 172		948 172	767 820
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 579 095	228 043	2 351 052	696 691
Constructions	24 997 617	558 749	24 438 868	900 357
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 735 301	4 735 184	6 000 116	4 731 743
Autres immobilisations corporelles	2 843 162	887 470	1 955 692	1 373 619
Immobilisations corporelles en cours	409 814		409 814	25 847 487
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 792 947		1 792 947	1 792 947
Créances rattachées aux participations	708 118		708 118	
Autres titres immobilisés	50 000		50 000	50 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 356 755		2 356 755	2 369 955
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	56 215 467	8 253 866	47 961 600	44 465 703
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	3 366 482		3 366 482	4 210 777
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	25 311		25 311	134 437
Marchandises	46 536		46 536	50 109
Avances et acomptes versés sur commandes	157 586		157 586	197 869
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	5 374 134	220 000	5 154 134	2 263 731
Autres créances	1 636 602		1 636 602	2 091 775
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	21 144 113	407 553	20 736 560	31 295 635
Disponibilités	1 976 443		1 976 443	6 888 520
Charges constatées d'avance (3)	339 694		339 694	329 363
TOTAL ACTIF CIRCULANT	34 066 901	627 553	33 439 348	47 462 215
Frais d'émission d'emprunt à étaler Primes de remboursement des obligations Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	90 282 367	8 881 419	81 400 949	91 927 918
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			914 618	179 393
(3) Dont à plus d'un an (brut)			478 832	49 078

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	14 636 693	14 634 736
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	83 319 401	83 321 358
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 042	1 042
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-32 480 610	-21 831 742
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-7 560 650	-10 648 868
Subventions d'investissement	422 471	423 003
Provisions réglementées	1 715 920	1 027 094
TOTAL CAPITAUX PROPRES	60 054 267	66 926 624
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	4 127 730	3 874 084
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	4 127 730	3 874 084
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	35 200	
Provisions pour charges	170 844	135 092
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	206 044	135 092
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	12 312 758	16 110 518
Emprunts et dettes financières diverses (3)	162 885	254 685
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 424 497	2 584 124
Dettes fiscales et sociales	842 244	891 477
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	256 537	1 135 919
Autres dettes	13 987	15 395
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	17 012 908	20 992 119
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	81 400 949	91 927 918
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	8 639 978	12 496 916
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	8 372 930	8 495 202
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	149 127	242 263



CATALYSEUR DE LA
TRANSITION CARBONE

Annexe 

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

OPÉRATIONS COMPTABLES ET OPTIONS

1) Actions propres de la société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

La société HGCT a procédé sur l'exercice 2023 au rachat d'une partie de ses actions. Voici les principaux mouvements de l'exercice :

- Nombre de titres en stock au 01/01/2023 : 13 686 actions
- Nombre de titres achetés sur l'exercice : 53 835 actions
- Valeur totale d'achat des actions : 471 726 €
- Nombre de titres cédés sur l'exercice : 46 540 actions
- Valeur totale de cession des actions : 419 432 €

Il en ressort une moins value globale sur l'exercice de 51 645 € et une plus-value globale de 25 408 €. La valorisation des actions au 31/12/2023 ressort à 8.15 € par action.

Au 31/12/2023, la société HGCT détient 20 921 actions, pour une valorisation au prix d'acquisition d'origine de 161 981 € (compte 277100+ 277120).

La valorisation au 31/12/2023 de ces 20 986 actions ressort à 170 506 €, soit une plus-value latente de 8 525 €.

2) Commentaires sur les éléments d'actifs incorporels

La société HGCT inscrit à l'actif les frais de développement respectant les conditions d'activation.

Ces frais sont activables car se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

La société ayant respecté l'ensemble des critères d'activation, les montants suivants ont été activés :

- Sur l'exercice 2017 : 308 k€
- Sur l'exercice 2018 : 462 k€
- Sur l'exercice 2019 : 1 068 k€
- Sur l'exercice 2020 : 1 145 k€
- Sur l'exercice 2021 : 2 131 k€
- Sur l'exercice 2022 : 2 211 k€
- Sur l'exercice 2023: 1 946K€

▀ Faits caractéristiques (suite)

Le montant de la production immobilisée au titre de l'exercice au 31/12/2023 est inscrit en immobilisations incorporelles pour un montant de 1 909 k€, et en Immobilisations corporelles pour 36 k€ (construction H2 et Centrale à Béton).

Ce produit concerne notamment le développement de produits en lien avec les technologies existantes et nouvelles.

Ces montants se rapportent à des projets nettement individualisés.

Ces frais sont donc comptabilisés en compte 203000, 213100 et 232000 par la contrepartie d'un compte 722000 de production immobilisée. Ces frais concernent des frais de personnel affectés aux projets, l'amortissement des matériels nécessaires aux recherches ainsi que la sous-traitance auprès d'organismes de recherche agréés par le ministère.

Ces actifs font l'objet d'un amortissement économique sur une durée de 10 ans et d'un amortissement dérogatoire fiscal sur 5 ans.

La société HGCT a acquis par voie de fusion un montant de 552 576 € correspondant à la valorisation d'un process industriel unique. Cet actif incorporel est constaté dans un compte 208100 et ne fait l'objet ni d'un amortissement économique ni d'une dépréciation au 31/12/2023. Ce process est duplicable à la construction de nouvelles usines.

3) Aides et subventions

3.1 Nouvelles subventions sur l'exercice

La société HGCT s'est vue octroyer une subvention d'exploitation de :

- 3857€ d'aide au tremplin énergétique par l'ADEME (solde de la subvention). Cette aide est totalement comptabilisée sur l'exercice en produit.

Subvention/Avance Remboursable BPI France – Concours d'innovation l'NOV

- 683 143 € au titre du développement d'un ciment bas carbone à partir d'un activateur à base de carbonate Cette aide BPI est liée à la réalisation de 1 518 k€ de dépenses éligibles. 75 % de cette aide est versée sous forme de subvention (soit 512 357 €) et 25 % sous forme d'avance remboursable (soit 170 786 €).

La subvention est comptabilisée dans les sous-comptes de la classe 74 et de la classe 131 en fonction des dépenses effectuées et l'avance remboursable en compte 167410.

Au 31/12/23, la société HGCT a perçu un montant de 136 629 €, dont 91 303€ comptabilisé en produit, 11 169€ en subvention d'équipement et 34 157 € en avance remboursable.

/// Faits caractéristiques (suite)

3.2 Subvention existante BPI

- 400 000 € au titre de l'investissement H2

La nouvelle unité de production (H2) est activée au 01 juillet 2023. Il a été constaté un produit au rythme des amortissements de l'usine pour un montant de 5 835€.

3.3 Obtention d'une avance remboursable BPI (PIA 4)

Le 14/04/2022, la société HGCT s'est vu octroyée par Bpifrance, une aide à l'innovation relative au projet : Développement technologie H-EVA.

Cette avance récupérable d'un montant de 700 000 €, avait été perçue partiellement sur l'exercice 2022 à hauteur de 490 000 €.

Cette avance représente un taux d'aide de 44,91 % sur un montant de dépenses éligibles de 1 558 551 €. Le solde de l'aide (210 000 €) qui devait être perçue en 12/2023 a été reportée au 31/12/2024.

Le remboursement reste échelonné à compter de 2024, à savoir 70 k€ en 2024, et 140 k€ les années suivantes. Le solde de 210 k€ sera remboursée à la suite de ce plan.

4) Conséquences de l'évènement COVID-19 dans les comptes annuels :

L'impact de la crise sanitaire liée au COVID-19 sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise est le suivant :

En 2020, les mesures de confinement et la fermeture des frontières liées à la crise sanitaire de la COVID-19 ont eu un impact sur le cours normal de l'activité de la Société.

En 2023, la Société a été impactée par les effets de la crise de la COVID-19 mais dans une moindre mesure qu'en 2020, 2021 et 2022.

L'impact n'est pas mesurable.

5) Mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires de la société

Par décision du Directoire en date du 16/01/2023, il a été décidé la mise en place d'attribution gratuite d'actions de la société au profit des salariés sous conditions.

▀ Faits caractéristiques (suite)

Il s'agit de 2 nouveaux plans, venant en complément des plans N°1, 2, 3 et 4 déjà mis en place, qui comprennent les modalités suivantes :

- **Plan n°5** : 22 147 actions pour les salariés ayant rejoint la société depuis le 19/01/2022

Les actions ne sont définitivement acquises qu'après une période d'acquisition du 16/01/2026.

Ces actions devront être conservées et ne pourront être cédées par les bénéficiaires avant un délai d'un an à compter de la période d'acquisition.

- **Plan N°6** : 20 500 actions pour certains membres du personnel.

Les actions ne sont définitivement acquises qu'après une période d'acquisition du 16/01/2024.

Ces actions devront être conservées et ne pourront être cédées par les bénéficiaires avant un délai d'un an à compter de la période d'acquisition.

6) Augmentation de capital

Par décision du Directoire en date du 04/01/2021, il a été décidé la mise en place d'attribution gratuite d'actions de la société au profit des salariés sous conditions :

- **Plan n°3** : 5 665 actions

Les actions ne sont définitivement acquises qu'après une période d'acquisition du 04/01/2023.

Ces actions devront être conservées et ne pourront être cédées par les bénéficiaires avant un délai d'un an à compter de la période d'acquisition.

Le directoire a décidé l'attribution de ces actions aux salariés respectant les conditions d'octroi en date du 04/01/2023.

À ce titre, il a été émis de nouvelles actions selon les conditions suivantes sur l'exercice 2023 :

- **Plan N°3** au 04/01/2023 : 1 957 actions au prix de 10,60 € (cours du jour) soit une valeur de 20 744,20 €. Ces attributions gratuites ont généré des charges sociales (forfait social) pour 4 149 €.

Par conséquent, le capital social de la société a été augmenté de 1 957 € correspondant à 1 957 actions nouvelles émises au nominal de 1€, sur l'exercice 2023 par prélèvement sur la prime d'émission.

7) Construction H2 et Centrale à Béton

Dans le cadre du développement de ses activités et des volumes à produire, la société HGCT a décidé la construction d'une nouvelle usine nommée H2, basée à Bournezeau, à proximité de l'usine H1.

Le montant des investissements réalisés s'élève à 23,6 M€

Ce développement a également amené la société à se doter de sa propre Centrale à Béton, le montant de l'investissement représente un montant de 2,5 M€.

La mise en service de ces équipements a été réalisé au 01/07/23.

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SADIR HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 81 400 949 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 7 560 650 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

▀ Règles et méthodes comptables (suite)

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- **Concessions, logiciels et brevets** : 2 à 8 ans
- **Autres immobilisations incorporelles** :
Frais de recherche et développement : 10 ans Process
Industriel : Non amorti
- **Aménagements des terrains** :
Terrains et Aménagements : 5 à 8 ans
- **Constructions** : 10 à 40 ans
- **Agencements des constructions** : 20 et 25 ans
- **Installations techniques** :
Process industriel amorti par lots de 1 à 10 ans.
- **Matériel et outillage industriels** : 3 à 5 ans
- **Installations générales, agencements et aménagements divers** : 5 à 15 ans
- **Matériel de transport** : 5 ans
- **Matériel informatique** : 2 à 5 ans
- **Mobilier** : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

▀ Règles et méthodes comptables (suite)

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

/// Règles et méthodes comptables (suite)

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,17 %
- Taux de croissance des salaires : 4 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2016-2018)

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	6 708 290	1 729 263		8 437 553
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 123 052	182 052		1 305 104
Immobilisations incorporelles	7 831 341	1 911 315		9 742 657
- Terrains	823 702	1 755 394		2 579 095
- Constructions sur sol propre		22 768 967		22 768 967
- Constructions sur sol d'autrui	1 082 602			1 082 602
- Instal.générales, agencements et aménagements constr		1 146 048		1 146 048
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	8 294 978	2 440 322		10 735 301
- Instal.générales, agencements aménagements divers	1 606 732	577 979		2 184 711
- Matériel de transport	93 267	80 791	13 660	160 398
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	241 928	208 237		450 164
- Emballages récupérables et divers	47 889			47 889
- Immobilisations corporelles en cours	25 847 487	3 666 668	29 104 341	409 814
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	38 038 584	32 644 406	29 118 001	41 564 990
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 792 947	708 118		2 501 065
- Autres titres immobilisés	50 000			50 000
- Prêts et autres immobilisations financières	2 369 955	477 138	490 338	2 356 755
Immobilisations financières	4 212 902	1 185 256	490 338	4 907 820
ACTIF IMMOBILISE	50 082 827	35 740 977	29 608 339	56 215 467

Notes sur le bilan (suite)

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste		28 821 828		28 821 828
Acquisitions	1 911 315	3 822 579	1 185 256	4 548 638
Augmentations de l'exercice	1 911 315	32 644 407	1 185 256	33 370 466
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		28 873 957		28 873 957
Cessions		244 044	490 338	734 382
Diminutions de l'exercice		29 118 001	490 338	29 608 339

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution	1	20,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total	1	

Process industriel

La société HGCT a acquis par voie de fusion un montant de 552 576 € correspondant à la valorisation d'un process industriel unique. Cet actif incorporel est constaté dans un compte 208100 et ne fait pas l'objet ni d'un amortissement économique ni d'une dépréciation au 31/12/2023. Ce process est duplicable à la construction de nouvelles usines.

Notes sur le bilan (suite)

Frais de recherche et de développement

Explication à la dérogation aux règles d'amortissement sur une durée maximale de 5 ans.

Les frais de recherche et développement sont amortis sur une durée de 10 ans économiquement et 5 ans fiscalement.

Il est, à ce titre, comptabilisé un amortissement dérogatoire

Le montant des frais R & D en cours au 31/12/2023 s'élève à 396 K€ correspondant à des technologies en cours de développement (dont 215 K€ en cours au 31/12/2022)

	Montant Brut	Durée
Projet technologie HP2A	154 120	10
Projet technologie HUKR	1 209 791	10
Projet technologie HEVA	367 664	10
Amélioration et nouveau développement HUKR 2020	1 103 092	10
Amélioration et nouveau développement HEVA 2020	20 192	10
Amélioration et nouveau développement HP2A 2020	6 465	10
Amélioration et nouveau développement HUKR 2021	1 377 213	10
Amélioration et nouveau développement HEVA 2021	258 551	10
Amélioration et nouveau développement HP2A 2021	75 921	10
Développement technologie HIONA 2021	187 289	10
Amélioration et nouveau développement HUKR 2022	1 243 625	10
Amélioration et nouveau développement H-EVA 2022	474 749	10
Amélioration et nouveau développement HIONA 2022	226 089	10
Amélioration et nouveau développement HUKR 2023	1 332 992	10
Amélioration et nouveau développement H-EVA 2023	200 223	10
Amélioration et nouveau développement HIONA 2023	196 049	10
Frais de recherche	8 434 024	

Notes sur le bilan (suite)

Immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Montant des dépenses comptabilisées : 3 666 668 €

Montant des dépenses nouvelles comptabilisées au 31/12/2023 : 3.1 M€, dont principalement :

- Nouvelle unité de production H2 : 2 095 k€
- Centrale à béton : 452 k€
- Amélioration H1 : 350 k€
- Bureaux : 216 k€
- Projet divers en cours 34 k€

Immobilisations financières

Les immobilisations financières d'un montant de 4.9 M€ comprennent :

- Comptes et dépôt nantis sur emprunt : 1,7 M€
- Actions Hoffmann Broyage : 1,8 M€
- Actions Hoffmann Suisse : 10 k€
- Avance preneur sur crédit bail immobilier : 483 k€
- Créances Hoffman Micro-tech: 708K€
- Actions propres : 162 k€
- Titres de placements : 50 k€
- Divers dépôts :12 k€

Notes sur le bilan (suite)

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-€

(1) Capital - **(2)** Capitaux propres autres que le capital - **(3)** Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - **(5)** Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - **(7)** Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - **(9)** Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS HOFFMANN MICROTECH	230	1 117	100,00	1 782	1 782	708		432	-237	
- Participations (détenues entre 10 et 50%) HOFFMAN										
GREEN CEMENT TECH	100	-9	10,00	10	10				-5	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Il est fait application de la méthode d'activation des frais d'acquisition sur titres de participation. Les frais sont donc ajoutés à la valeur des titres détenus et amortis sur une durée de 5 années par le biais d'un amortissement dérogatoire.

Notes sur le bilan (suite)

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	À la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 028 800	670 941		1 699 741
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	99 637	45 042		144 679
Immobilisations incorporelles	1 128 437	715 983		1 844 420
- Terrains	127 011	101 032		228 043
- Constructions sur sol propre		304 797		304 797
- Constructions sur sol d'autrui	182 245	44 573		226 818
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.		27 134		27 134
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	3 563 235	1 171 949		4 735 184
- Instal.générales, agencements aménagements divers	434 355	181 014		615 369
- Matériel de transport	17 348	24 180	2 276	39 251
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	161 168	66 144		227 313
- Emballages récupérables et divers	3 325	2 213		5 538
Immobilisations corporelles	4 488 687	1 923 036	2 276	6 409 446
ACTIF IMMOBILISÉ	5 617 124	2 639 019	2 276	8 253 866

Notes sur le bilan (suite)

Actif circulant

État des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 10 415 303 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	708 118	708 118	
Prêts			
Autres	2 356 755	206 500	2 150 255
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 374 134	4 951 734	422 400
Autres	1 636 602	1 592 014	44 588
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	339 694	327 850	11 844
Total	10 415 303	7 786 216	2 629 087
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Int.courus s/créances rattachées	4 904
Clients factures à établir	1 162 931
Fournisseurs rrr à recevoir	3 330
Charges sociales à recevoir	6 846
Etat produits à recevoir	43 000
Déb.cred. produits à recevoir	4 016
Intérêts courus s/valeurs mobilière	319 069
Total	1 544 096

Notes sur le bilan (suite)

Valeurs mobilières de placement

À la fin de l'exercice, la valeur boursière des principaux éléments du portefeuille se monte à 9 592 491 € pour une valeur comptable de 10 000 043 €. Le montant des moins-value latentes correspondantes est de 407 553 €.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit, pour les informations principales, comme suit :

	Valeur historique	Valeur liquidative	Gains latents	Pertes latentes
OPCVM	10 000 043	9 592 491		407 553
Total	10 000 043	9 592 491		407 553

Dépôt à terme

La société a souscrit à différents comptes à terme pour un montant global de 10.8 M€, à différentes échéances.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 14 636 693 € décomposé en 14 636 693 titres d'une valeur nominale de 1,00 €.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	14 634 736	1,00
Titres émis pendant l'exercice	1 957	1,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	14 636 693	1,00

Notes sur le bilan (suite)

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 02/06/2023.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-21 831 742
Résultat de l'exercice précédent Prélèvements sur les réserves	-10 648 868
Total des origines	-32 480 610
Affectations aux réserves Distributions Autres répartitions Report à Nouveau	-32 480 610
Total des affectations	-32 480 610

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Capital	14 634 736		1 957		14 636 693
Primes d'émission	83 321 358			1 957	83 319 401
Réserve légale	1 042				1 042
Report à Nouveau	-21 831 742	-10 648 868			-32 480 610
Résultat de l'exercice	-10 648 868	10 648 868	-7 560 650		-7 560 650
<i>Dividendes</i>					
Subvention d'investissement	423 003		11 169	11 701	422 471
Provisions réglementées	1 027 094		697 816	8 991	1 715 920
Total Capitaux Propres	66 926 624		-6 849 707	- 22 649	60 054 267

Notes sur le bilan (suite)

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	1 027 094	697 816	8 991	1 715 920
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	1 027 094	697 816	8 991	1 715 920
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation Financières				
Exceptionnelles		697 816	8 991	

Les amortissements dérogatoires correspondent :

- à l'amortissement des frais de recherche et développement sur une durée économique de 10 années, et sur une durée fiscale de 5 années
- à l'amortissement des frais d'acquisition des titres de participation sur 5 ans : montant en charge 26 019€.

Notes sur le bilan (suite)

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires	1 027 094	697 816	8 991		1 715 920
Provision pour impôts	135 099	35 752			170 844
Sur comptes clients	220 000				220 000
Autres provisions pour dépréciation	1 127 798	407 553	1 127 788		407 553
Autres provisions pour risques		35 200			35 200
Total	2 509 991	1 176 321	1 136 779		2 549 517

La provision pour impôts comptabilisée dans les comptes représente l'IS à devoir lors de la levée d'option du crédit-bail immobilier.

Notes sur le bilan (suite)

Dettes

État des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 17 012 908 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	12 312 758	3 829 720	8 483 038	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	162 885	98 642	64 243	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 424 497	3 335 020	40 904	48 573
Dettes fiscales et sociales	842 244	842 244		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	256 537	256 537		
Autres dettes (**)	13 987	10 767	2 249	971
Produits constatés d'avance				
Total	17 012 908	8 372 930	8 590 434	49 544
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice (*)				
Emprunts remboursés sur l'exercice (**) Dont envers les associés	3 797 759			

Les dettes financières comprennent également des emprunts participatifs non mentionnés dans le total des dettes.

Dans le cadre des prêts participatifs octroyés à la société HGCT, les prêts suivants pour un montant total de 4 127 730 € se décomposent de la manière suivante :

- Prêt participatif ADEME (PIA 1) : 988 573 €
- Prêt participatif BPI (PIA 3) : 175 000 €
- Prêts région PDL : 2 440 000 €
- Prêt participatif BPI (PIA 4) : 490 000 €
- Avance conditionné BPI : 34 157 €

Notes sur le bilan (suite)

Les remboursements prévisionnels s'établissent comme suit :

- À moins d'un an : 919 814 €
- Échéances à plus d'un an et moins de 5 ans : 3 047 916 €
- Échéances à plus de 5 ans : 160 000 €

Le montant total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 21 140 638 €.

Charges à payer

	Montant
Fourn factures non parvenues.	298 689
Fournisseurs fnp - ue	736 074
Fournisseurs fnp - hu	5 148
Fournisseurs fnp - manuelles	559 475
Fournis immobil. factures non parv.	37 570
Int.courus s/emprunts participatifs	149 127
Int.courus s/aut.emprunts	13 758
Personnel congés à payer	220 430
Personnel charges à payer	124 931
Charges sociales congés à payer	91 759
Autres charges sociales à payer	74 968
CAP taxe d'apprentissage	2 381
État autres charges a payer	35 232
Déb.cred. charges à payer	13 987
Total	2 363 530

Autres informations

Actions propres

En compte 2771 ou 2772 à la date de clôture de l'exercice :

- En nombre : 20 921
- En valeur : 161 981 €

Notes sur le bilan (suite)

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	339 694		
Total	339 694		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2023
Vente de produits	3 648 798
Prestations de services	2 172 529
Autres produits annexes	51 065
Ports et frais facturés	31 661
TOTAL	5 904 053

La société a commercialisé 21 378 tonnes sur l'exercice.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 56 195 €

Honoraire des autres services : 0 €

Résultat financier

	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers de participation	8 118	106
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés	753 570	430 489
Reprises sur provisions et transferts de charge Différences positives de change	1 127 788	73 095
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	1 889 476	503 691
Dotations financières aux amortissements et provisions	407 553	1 127 788
Intérêts et charges assimilés	389 808	368 487
Différences négatives de change		57
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	797 361	1 496 332
Résultat financier	1 092 115	-992 641

Notes sur le compte de résultat (suite)

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	5 970	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	28 125	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	241 767	
Autres charges	51 632	
Amortissements dérogatoires	697 816	
Produits des cessions d'éléments d'actif		23 550
Subventions d'investissement virées au résultat		11 701
Autres produits		25 395
Amortissements dérogatoires		8 991
TOTAL	1 025 310	69 637

Résultat et impôts sur les bénéfiques

	Montant
Crédits d'impôt	
Crédit recherche	769 177
Crédit innovation	76 079
Crédit en faveur du mécénat	12 420

Notes sur le compte de résultat (suite)

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	-7 560 650
+ Impôts sur les bénéfices + Supplément d'impôt lié aux distributions - Créances d'impôt sur les bénéfices	-821 924
Résultat avant impôt	-8 382 574
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements pour hausse des prix dérogatoires Autres provisions réglementées	688 826
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	-7 693 748

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant	-7 426 901	- 821 924	-6 604 976
+ Résultat exceptionnel	-955 674		-955 674
Résultat comptable	-8 382 575	- 821 924	-7 560 650
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Notes sur le compte de résultat (suite)

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 12 021 110 €. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	1 715 920
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	1 715 920
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	443 304
Provisions pour impôts	135 091
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	578 395
C. Déficit reportables	49 186 214
Estimation du montant de la créance future	12 012 172
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

Autres informations

Évènements postérieurs à la clôture

Évènement postérieur lié aux plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés.

Par décision du Directoire en date du 16/01/2023, il a été décidé la mise en place d'attribution gratuite d'actions de la société au profit des salariés sous conditions :

- **Plan n°5** : 22 147 actions pour les salariés ayant rejoint la société depuis le 19/01/2022
Les actions ne sont définitivement acquises qu'après une période d'acquisition du 16/01/2026.

Ces actions devront être conservées et ne pourront être cédées par les bénéficiaires avant un délai d'un an à compter de la période d'acquisition.

- **Plan N°6** : 20 500 actions pour certains membres du personnel.
Les actions ne sont définitivement acquises qu'après une période d'acquisition du 16/01/2024.

Ces actions devront être conservées et ne pourront être cédées par les bénéficiaires avant un délai d'un an à compter de la période d'acquisition.

Le directoire a décidé l'attribution de ces actions aux salariés respectant les conditions d'octroi en date du 16/01/24.

À ce titre, il a été émis de nouvelles actions selon les conditions suivantes sur l'exercice 2024 :

- **Plan N°6**: 11 500. Le nombre d'actions attribuées gratuitement en janvier 2024, suite à l'indication du nombre d'actions définitivement acquises et annexés au procès verbal, ressort à 9 000.

Ces attributions gratuites généreront des charges sociales (forfait social).

Ces charges sociales n'ont pas été provisionnées dans les comptes clos au 31/12/2023.

Par conséquent, le capital social de la société sera augmenté de 9 000 € correspondant à 9 000 actions nouvelles émises au nominal de 1€, sur l'exercice 2024.

Autres informations (suite)

Effectif

Effectif moyen du personnel : 47 personnes dont 1 apprenti.

	Personnel
Cadres	31
Agents de maîtrise et techniciens	13
Employés	3
Ouvriers	
Total	47

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Autres informations (suite)

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en €
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	295 658
Engagements de crédit-bail immobilier	2 933 460
<i>Engagement sur commandes d'immobilisations</i>	<i>46 817</i>
<i>Intérêts sur emprunts et prêts participatifs</i>	<i>744 414</i>
<i>Nantissement de dépôts à terme</i>	<i>1 750 000</i>
<i>Nantissement de l'avance preneur au profit du crédit bailleur</i>	<i>482 942</i>
Autres engagements donnés	3 024 173
Total	6 253 291
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées Engagements assortis de suretés réelles	

En garantie de plusieurs prêts souscrits auprès de la Caisse d'Épargne (2.55 M€ et 3 M€), la société HGCT a nanti des comptes de dépôt à terme pour un montant de 1 750 000 €.

Autres informations (suite)

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en €
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Engagement sur commandes d'immobilisations</i>	63 372
<i>Engagements sur crédit-bail mobilier</i>	295 658
<i>Engagements sur crédit-bail immobilier</i>	2 933 460
<i>Emprunt participatif à recevoir PIA 4</i>	210 000
Autres engagements reçus	3 502 490
Total	3 502 490
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations (suite)

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine	408 550	3 395 440	1 035 000	6 019	4 845 009
Cumul exercices antérieurs		329 639	610 321	1 226	941 186
Dotations de l'exercice		87 672	147 857	301	235 830
Amortissements		417 311	758 179	1 527	1 177 017
Cumul exercices antérieurs	133 573	1 048 199	648 428	1 968	1 832 168
Exercice	31 632	265 286	155 623	466	453 007
Redevances payées	165 205	1 313 485	804 051	2 434	2 285 175
A un an au plus	31 710	265 799	155 623	467	453 599
A plus d'un an et cinq ans au plus	127 686	1 068 703	129 686	1 881	1 327 955
A plus de cinq ans	153 520	1 281 440		2 262	1 437 222
Redevances restant à payer	312 916	2 615 942	285 308	4 610	3 218 776
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus			10 350		10 350
A plus de cinq ans		1			1
Valeur résiduelle		1	10 350		10 351
Montant pris en charge dans l'exercice					

Autres informations (suite)

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	13 602 387	13 602 387	14 602 387	14 634 736	14 636 693
Nombre d'actions ordinaires	13 602 387	13 602 387	14 602 387	14 634 736	14 636 693
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	629 633	513 582	2 466 256	2 008 207	5 904 053
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	-6 304 148	-6 349 697	-5 385 665	-7 721 405	-5 739 765
Impôts sur les bénéfices	507 434	-724 403	-874 788	-689 938	-821 924
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-7 721 972	-7 476 873	-6 277 046	-10 648 868	-7 560 649
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	-0,50	-0,41	-0,31	-0,53	-0,39
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	-0,57	-0,55	-0,43	-0,73	-0,52
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	15	17	27	39	47
Montant de la masse salariale	1 476 654	1 191 725	1 776 800	2 375 257	2 776 683
Montant des sommes versées en avantages sociaux	646 121	500 973	747 862	1 106 922	1 094 969

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 12 708 €.

2.4. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023



KPMG SA
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes

Hoffmann Green Cement Technologies S.A.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Hoffmann Green Cement Technologies S.A.
La Bretaudière Chaillé-sous-les-Ormeaux 85310 RIVES DE L'YON

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de
commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des
experts-comptables de Paris sous le n° 14-30000101 et
rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux
comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de
cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited,
une société de droit anglais (private company limited by
guarantee).

Société anonyme à conseil
d'administrateur
(Sige social)
Tour EDHO
2 avenue Gambetta
CS 90005
92000 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 487 100 €
775 728 417 RCS Nantes

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



KPMG SA
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes

Hoffmann Green Cement Technologies S.A.

La Bretaudière Chaillé-sous-les-Ormeaux 85310 RIVES DE L'YON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société Hoffmann Green Cement Technologies S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Hoffmann Green Cement Technologies S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-3000101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (péenne company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration.
Siège social :
Tour EDHO
2 avenue Gambetta
CS 90055
92085 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 487 100 €
775 728 417 RCS Nantes



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes, le 12 avril 2024

KPMG SA

A blue digital signature scribble, consisting of several overlapping loops and lines, representing the signature of Gwenaël Chedaleux.

Signature
numérique
de
Gwenaël
Chedaleux

Gwenaël CHEDALEUX

Associé

3. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AUX FONDATEURS, MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

La Société a été transformée en société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance par une décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 3 septembre 2019.

La direction de la Société est assurée par un Directoire, présidé par Julien Blanchard.

3.1.1.1. Composition du Directoire et du Conseil de surveillance

A la date du Rapport Financier Annuel, le Directoire de la Société est composé des deux (2) membres suivants :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat
Julien Blanchard	Président du Directoire	-	Président de J.B Finance	Nommé par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 3 septembre 2019, jusqu'au 3 septembre 2025
David Hoffmann	Membre du Directoire	Directeur Scientifique et Innovation	Gérant de Hoffmann Capital Holding	Nommé par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 3 septembre 2019, jusqu'au 3 septembre 2025

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

A la date du Rapport Financier Annuel, le Conseil de surveillance de la Société est composé des cinq (5) membres suivants :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat
Eric Cougnaud	Président du Conseil de surveillance	-	Président du groupe Cougnaud	Nommé par l'assemblée générale du 3 septembre 2019, et renouvelé par l'assemblée générale du 3 juin 2022 jusqu'en 2025, à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
Gil Briand	Membre du Conseil de surveillance	-	Président du groupe Briand	Nommé par l'assemblée générale du 26 juin 2020 et renouvelé par l'assemblée générale du 2 juin 2023 jusqu'en 2026, à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
Isabelle Mommessin	Membre du Conseil de surveillance		Ex-directrice commerciale dans le domaine de la construction	Nommée par l'assemblée générale du 4 juin 2021 jusqu'en 2024, à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Philippe Duval	Membre indépendant du Conseil de surveillance	-	Directeur de la Stratégie et de la Croissance Externe Groupe Implid	Nommé par l'assemblée générale du 3 juin 2019, et renouvelé par l'assemblée générale du 3 juin 2022 jusqu'en 2025, à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
Alessandra Gaudio	Membre indépendant du Conseil de surveillance	-	Directrice des Solutions Patrimoniales de Generali France	Nommée par l'assemblée générale du 4 juin 2021 jusqu'en 2024, à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Pour information Monsieur Hervé Montjotin a démissionné de son mandat de membre du conseil de surveillance en date du 26 février 2024.

Il est rappelé que l'assemblée générale du 2 juin 2023 a révoqué Monsieur Thierry Didelon de son mandat de membre du conseil de surveillance, ladite révocation ayant pris effet à compter de ladite assemblée générale. Les membres du Directoire et du Conseil de surveillance ont pour adresse professionnelle le siège de la Société, situé La Bretauière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon.

3.1.1.2. Autres mandats sociaux

- Autres mandats en cours :

Nom	Nature du mandat	Société
Julien Blanchard	Président Gérant Président	JB Finance SCI JG Golf Club 14 Financière JG Holding
David Hoffmann	Président	Hoffmann Capital Holding
Eric Cougnaud	Président Directeur Général Directeur Général Co-gérant	Eludom Cougnaud Guillet Production ALL-CGD
Gil Briand	Président Président Président Gérant Président	Groupe Briand Finergie Winston SCI Heloi Association Proxinnov
Philippe Duval	Conseil stratégique Membre du board	Mutualia Implid
Alessandra Gaudio	Vice-Présidente du Conseil de Surveillance Administratrice Membre du Comité Financier	Altaprofits Cercle des Epargnants Fondation de France
Isabelle Mommessin	Fondatrice et administratrice	Fonds de dotation MOMMESSIN BERGER

- Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour :

Nom	Nature du mandat	Société
Julien Blanchard	Néant.	
David Hoffmann	Néant.	
Eric Cougnaud	Néant.	
Gil Briand	Néant.	
Philippe Duval	Membre du Conseil de surveillance Président du Comité de direction Membre du comité stratégique Administrateur indépendant	Edrac Edmond de Rothschild Corp. Finance OKWind Groupe Mousset
Alessandra Gaudio	Directeur général Membre du comité exécutif (CIO) Membre du comité de direction Administrateur Administrateur	Swiss Life Gestion Privée Swiss Life Banque Privée Swiss Life France Association des Banques Etrangères en France Leverage Capital Holdings NV – Groupe Edmond de Rothschild
Isabelle Mommessin	Néant	

3.1.1.3. Biographie des membres du Directoire et du Conseil de surveillance

- **Julien Blanchard** (43 ans) – Président du Directoire :

Julien Blanchard est co-fondateur de la Société.

Après un cursus en école de commerce en France et au Canada, Julien Blanchard est devenu entrepreneur dans les matériaux de construction (argile, terre cuite, enduits, ciment).

Julien Blanchard est un spécialiste des produits innovants à base d'argile.

- **David Hoffmann** (55 ans) – Membre du Directoire :

David Hoffmann est co-fondateur et le Directeur scientifique de la Société.

David Hoffmann est ingénieur chimiste avec une spécialité dans la chimie des matériaux. Il a travaillé de 1991 à 2016 chez Trédi, filiale du groupe Séché Environnement, en qualité d'ingénieur chimiste recherches et procédés.

David Hoffmann est spécialiste des liants minéraux, avec plus de 25 ans d'expérience dans le domaine des procédés chimiques.

- **Eric Cougnaud** (63 ans) – Président du Conseil de surveillance :

A l'âge de 20 ans, Eric Cougnaud a intégré l'entreprise familiale « Yves Cougnaud » spécialisée dans la construction de bâtiments industrialisés, dans laquelle il a exercé des fonctions technico-commerciales pendant plus de 10 ans. En 1991, il acquiert avec ses trois frères la majorité puis la totalité du groupe Cougnaud.

Depuis plus de 39 ans, il contribue à développer le groupe Cougnaud sur le territoire national, auprès d'entreprises privées (industrie/service/BTP) et des collectivités, en leur proposant des solutions d'espaces tertiaires ou sociaux, tant en vente qu'en location.

Eric Cougnaud est titulaire d'un diplôme de niveau bac +2 en administration, finance et commerce.

- **Gil Briand** (47 ans) – Membre du Conseil de surveillance :

Gil Briand a débuté sa carrière en 2002 au sein du département corporate finance du cabinet Andersen, dans lequel il a participé à des missions d'évaluation d'entreprise, de création de business plan, d'audit d'acquisition et de *vendor due diligence*.

Il a rejoint en 2004 l'entreprise familiale Briand dirigée par son père Roger Briand. Il a occupé dans un premier temps un poste de chargé d'affaires pour la filiale Briand Construction Métallique, avant de prendre la direction générale de cette filiale en 2005, puis la présidence du groupe en 2007.

Gil Briand est diplômé d'HEC (Mastère spécialisé HEC Entrepreneurs) et de l'ICAM, école d'ingénieur généraliste.

- **Isabelle Mommessin** (75 ans) – Membre du Conseil de surveillance :

Isabelle Mommessin a débuté sa carrière en 1974 au sein de la société Coopers et Lybrand en tant qu'auditrice. Elle a ensuite occupé successivement les fonctions de directrice export dans le négoce de vins (1979), directrice de filiale dans la grande distribution (1984) et directrice de société dans l'import-export (1987).

Isabelle Mommessin termine sa carrière en 2008 après avoir été directrice commerciale pendant 15 ans dans le domaine de la construction.

Isabelle Mommessin est diplômée de l'IEP de Paris (1970), et est titulaire d'une licence d'Histoire à l'université Paris-Sorbonne (1972), d'une licence en Droit à l'université Paris-Sorbonne-option Droit Public (1973) et du Diplôme d'Études Comptables Supérieures (1979).

- **Philippe Duval** (63 ans) – Membre indépendant du Conseil de surveillance :

Philippe Duval a commencé sa carrière au sein du département corporate banking de la Société Générale. Il a travaillé en tant que responsable du marché des entreprises au sein de la Banque de Savoie, puis a passé huit ans au sein du département corporate banking de ABN AMRO auprès de groupes internationaux.

Il a rejoint en 2002 Edmond de Rothschild en tant que responsable des régions private banking et a exercé, à partir de 2016, les fonctions de président du comité de direction de la filiale en charge de l'activité corporate finance (Edmond de Rothschild Corporate Finance).

Il a rejoint en 2021 Oddo BHF en tant que Head of development Family Business.

Il a rejoint en 2022 Implid en tant que Directeur de la Stratégie et de la Croissance Externe.

Philippe Duval a suivi une formation universitaire de troisième cycle en sciences économiques à l'IAE.

- **Alessandra Gaudio** (58 ans) – Membre indépendant du Conseil de surveillance :

Alessandra Gaudio a débuté sa carrière en 1990 à Paris en tant qu'analyste financier chez BNP Paribas et a intégré par la suite la gestion d'actifs de la banque au poste de gérant senior. En 1998, elle a rejoint Crédit Agricole Asset Management comme Senior Fund Manager. De 2001 à 2007, elle a exercé les fonctions de Responsable des Investissements pour la filiale de Crédit Agricole Asset Management en Italie, puis celles de Chief Investment Officer de Indosuez Gestion, société du Groupe Crédit Agricole, de 2007 à 2013. Elle a également occupé le poste de Global Chief Investment Officer Private Banking de la Banque Privée Edmond de Rothschild à Genève de 2014 à 2015. De 2016 à 2019, elle a exercé les fonctions de Directeur Général et Responsable des Investissements chez Swiss Life Gestion Privée à Paris. Depuis octobre 2019, elle est Directrice des Solutions Patrimoniales chez Generali France. Elle est également, depuis janvier 2020, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance chez Altaprofits.

Alessandra Gaudio est titulaire d'un doctorat en économie de l'Université Cattolica del Sacro Cuore, obtenu en 1989 à Milan et d'une spécialisation en finance aux Etats-Unis. Elle a obtenu en 2019 le certificat administrateur de sociétés délivré par l'Institut Français des Administrateurs (IFA) et Sciences Po.

3.1.1.4. Déclarations relatives aux membres de la direction

A la connaissance de la Société, il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial. Il n'y a pas de membres du Directoire élus par les salariés.

PARTICIPATION ET STOCK-OPTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

A la date du Rapport Financier Annuel, aucune action gratuite, option ou bon n'a été attribué aux mandataires sociaux.

La participation des mandataires sociaux dans le capital de la Société figure à la section 1.8.

CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GENERALE

A l'exception de Philippe Duval, tous les autres membres du Directoire et du Conseil de surveillance sont, directement ou indirectement, actionnaires de la Société. Les statuts prévoient l'obligation pour les membres du Directoire (article 16) et les membres du Conseil de surveillance (à l'exception des membres indépendants) (article 12) de détenir au moins 1.000 actions de la Société.

Afin de régler les éventuelles situations de conflit d'intérêts au sein du Conseil de surveillance, un règlement intérieur est entré en vigueur le 3 septembre 2019 et rappelle aux membres du Conseil de surveillance leurs devoirs. Au surplus, ce règlement intérieur dispose d'une part, que tout membre devra faire part au Conseil de surveillance de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec la Société et, d'autre part, qu'en cas de conflit d'intérêt, tout membre concerné sera exclu des débats et devra s'abstenir de participer au vote de la résolution correspondante.

Par ailleurs, en cas de recours par la Société à un prestataire ou en cas d'achat de biens auprès d'un fournisseur, la Société a pour politique la mise en concurrence des devis. Les prestations ou achats sont choisis selon des critères de prix, de qualité, de savoir-faire et de proximité géographique. Cette politique a pour objectif de limiter le risque de conflits d'intérêts avec les mandataires sociaux dont les sociétés qu'ils dirigent pourraient fournir à la Société des prestations de services ou des biens.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

À la connaissance de la Société, hormis le fait que David Hoffmann soit salarié de la Société et bénéficie à ce titre d'un contrat de travail, il n'existe pas, à la date du Rapport Financier Annuel, de conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs des membres du Conseil de surveillance et du Directoire à l'égard de la Société et leurs intérêts privés.

A la date du Rapport Financier Annuel, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel l'un des membres du Conseil de surveillance ou le Directoire a été nommé en cette qualité.

A la date du Rapport Financier Annuel, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucune restriction acceptée par les membres du Conseil de surveillance ou le Directoire de la Société concernant la cession de leur participation dans le capital social de la Société, à l'exception des règles relatives à la prévention des délits d'initiés et des engagements de conservation pris envers le syndicat de placement dans le cadre de l'opération d'introduction en bourse, tels que ceux-ci ont été décrits dans le Prospectus relatif à cette opération. En outre, chaque membre du Conseil de surveillance ou du Directoire doit détenir, directement ou indirectement, au moins 1.000 actions de la Société, étant précisé que cette condition ne s'applique pas aux membres du Conseil de surveillance qualifiés d'indépendants.

3.1.1.5. Présentation de l'équipe de direction : une équipe expérimentée et visionnaire

Le projet industriel Hoffmann Green est porté par une équipe aux profils et compétences complémentaires, à la croisée des domaines scientifique et industriel. Les membres de cette équipe visionnaire sont tous mus par une ambition commune : participer à la transition environnementale du secteur de la construction, en proposant des ciments décarbonés performants en rupture avec les technologies existantes et à même de répondre aux enjeux du changement climatique.

Julien Blanchard – Président du Directoire



Julien Blanchard est le co-fondateur et le Président du Directoire de la Société.

Après un cursus en école de commerce en France et au Canada, Julien Blanchard est devenu entrepreneur dans le domaine des matériaux de construction (argile, terre cuite, enduits, ciment).

Julien Blanchard est un spécialiste des produits innovants à base d'argile.

David Hoffmann – Directeur scientifique, membre du Directoire



David Hoffmann est le co-fondateur et le Directeur scientifique de la Société. Il est également membre du Directoire de la Société.

David Hoffmann est ingénieur chimiste avec une spécialité dans la chimie des matériaux. Il a travaillé de 1991 à 2016 chez Trédi, filiale du groupe Séché Environnement, en qualité d'ingénieur chimiste recherches et procédés.

David Hoffmann est spécialiste des liants minéraux, avec plus de 25 ans d'expérience dans le domaine des procédés chimiques.

Jérôme Caron – Directeur administratif et financier



Jérôme Caron a rejoint la Société en 2019 pour prendre les fonctions de directeur administratif et financier.

Diplômé de l'école supérieure de commerce IPAG, titulaire du Diplôme d'Etudes Comptables et Financières (DECF) et certifié IFA Audencia, Jérôme Caron a une solide expérience en tant que directeur administratif et financier sur des périmètres France et internationaux, au sein des groupes Suez et Engie.

Dans le cadre de ses expériences professionnelles, Jérôme Caron a participé au développement de projets dans des contextes de forte croissance et a acquis de solides compétences en matière de contrôle de gestion, de financement et de fusions-acquisitions.

David Guglielmetti – Directeur du développement



David Guglielmetti a rejoint la Société en 2018 en qualité de directeur du développement.

Doté d'une double formation en génie civil et en gestion, David Guglielmetti a 22 ans d'expérience au sein de HeidelbergCement, groupe dans lequel il a évolué avant de prendre en charge le poste de directeur marketing et innovation pour l'ensemble des métiers du groupe. Au cours de sa carrière, David Guglielmetti a participé au développement de nombreux projets d'innovation.

David Guglielmetti a une excellente connaissance du marché du ciment et du béton en France, lui permettant d'identifier les partenariats stratégiques structurants pour la Société.

Barbara Le Runigo – Directrice Technique et applicatifs produits béton



Barbara Le Runigo a rejoint la Société en 2019 en qualité de directrice technique.

Ingénieure ESTP de formation et docteur en Génie-Civil spécialité Géotechnique, Barbara a une expérience de plus de 15 ans au sein de HeidelbergCement, groupe dans lequel elle a évolué avant de prendre en charge le poste de Responsable Développement et Innovation.

Barbara Le Runigo a une expertise reconnue dans le domaine du ciment, du béton et des matériaux de la construction.

Stéphanie Bondoux – Directrice Certification, Evaluation et Qualité



Stéphanie Bondoux a rejoint la Société en 2021 en tant que Directrice Certification et Evaluation.

Diplômée d'un Master en marketing de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Stéphanie Bondoux a travaillé 13 ans pour le groupe Hilti, leader mondial de la fixation et de l'électroportatif pour la construction.

Elle y a eu la charge de gammes techniques puis a rapidement pris la responsabilité des homologations et de la normalisation des 5 gammes d'Hilti pour les marchés français et de l'Europe de l'Ouest.

Stéphanie Bondoux a acquis une solide expérience en matière d'évaluations techniques de produits innovants dans le secteur de la construction en France comme à l'international.

Stéphane Pierronnet – Directeur d’Exploitation



Stéphane Pierronnet a rejoint la Société en 2022 en tant que Directeur d’Exploitation.

A la suite d’une formation de Technicien Supérieur en Mécanique et Automatismes, Stéphane Pierronnet est entré chez IBM en 1991 pour être responsable de production dans la fabrication de semi-conducteur.

Stéphane Pierronnet a évolué dans plusieurs groupes industriels, Saint-Gobain et PRB, en tant que directeur d’usine.

Stéphane Pierronnet a une forte expérience dans la production de matériaux de construction.

Yannis Martin – Directeur Commercial



Yannis Martin a rejoint la société en 2022 en tant que Directeur Commercial.

Diplômé de l’Ecole Supérieure de Commerce de La Rochelle, Yannis Martin a fait ses premières armes dans le commerce au sein d’une grande entreprise française de l’agro-alimentaire. Depuis plus de 18 ans, il met ses compétences de développement commercial au service d’entreprises du bâtiment.

Yannis Martin a une solide expérience en matière de développement stratégique et de gestion d’équipe commerciale.

Julien Blanchard, David Hoffmann, Jérôme Caron, David Guglielmetti, Barbara Le Runigo, Stéphanie Bondoux, Stéphane Pierronnet et Yannis Martin composent ensemble le Comité de Direction Elargi de la Société. Le Comité de Direction Elargi se réunit une fois par semaine, pour traiter des questions relatives à la gestion de la Société.

3.2. RÉMUNERATION ET AVANTAGES

RÉMUNERATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

3.2.1.1. Rémunération des membres du Directoire

Les tableaux n° 1, 2 et 11 de l’annexe 2 de la Position-recommandation AMF n° 2021-02 sont présentés ci-dessous, les autres tableaux n’étant pas applicables :

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Tableau n° 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social				
En €	Exercice clos le 31/12/2023		Exercice clos le 31/12/2022	
Julien Blanchard, Président du Directoire	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations dues au titre de l'exercice	136.056 €	136.056 €	137.398 €	137.398 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	136.056 €	136.056 €	137.398 €	137.398 €
David Hoffmann, membre du Directoire⁽¹⁾	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant	Néant	Néant

⁽¹⁾ David Hoffmann est rémunéré dans le cadre d'un contrat de travail au titre de ses fonctions de Directeur Scientifique et Innovation (voir tableau n°11 ci-dessous).

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Tableau n° 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Tableau récapitulatif des rémunérations				
En €	Exercice clos le 31/12/2023		Exercice clos le 31/12/2022	
Julien Blanchard, Président du Directoire	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	132.000 €	132.000 €	132.000 €	132.000 €
Rémunération variable annuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	4.056 €	4.056 €	5 398 €	5 398 €
TOTAL	136.056 €	136.056 €	137.398 €	137.398 €
David Hoffmann, membre du Directoire⁽¹⁾	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable annuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant	Néant	Néant

⁽¹⁾ David Hoffmann est rémunéré dans le cadre d'un contrat de travail au titre de ses fonctions de Directeur Scientifique et Innovation (voir tableau n°11 ci-dessous).

Récapitulatif de la politique de rémunération de Julien Blanchard au titre de l'exercice en cours

Lors de la réunion du Conseil de surveillance du 3 septembre 2019, la rémunération de Julien Blanchard pour ses fonctions de membre et Président du Directoire a été fixée à la somme de 132.000 euros bruts sur douze (12) mois.

Cette rémunération fixe sera complétée d'une rémunération variable correspondant à un pour cent (1%) de la marge brute ressortant des comptes (aux normes IFRS) de la Société, étant précisé que celle-ci est calculée comme suit : chiffre d'affaires – achats consommés matières. Le montant de la rémunération variable sera plafonné en tout état de cause à 20.000 euros bruts.

Julien Blanchard a également droit au remboursement des frais engagés dans le cadre de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

Récapitulatif de la politique de rémunération de David Hoffmann au titre de l'exercice en cours

Lors de la réunion du Conseil de surveillance du 3 septembre 2019, la rémunération de David Hoffmann pour ses fonctions de membre du Directoire a été fixée comme suit :

- aucune rémunération fixe ;
- une rémunération variable correspondant à un pour cent (1%) de la marge brute ressortant des comptes (aux normes IFRS) de la Société, étant précisé que celle-ci est calculée comme suit : chiffre d'affaires – achats consommés matières. Le montant de la rémunération variable sera plafonné en tout état de cause à 20.000 euros bruts.

David Hoffmann a également droit au remboursement des frais engagés dans le cadre de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Tableau n°11 : Précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Julien Blanchard, Président du Directoire		X		X		X		X
<i>Date de début du mandat :</i>	Nommé par la réunion du Conseil de surveillance du 3 septembre 2019 en qualité de Président du Directoire							
<i>Date de fin du mandat :</i>	Jusqu'au 3 septembre 2025							
David Hoffmann, Membre du Directoire	X ⁽¹⁾			X		X	X ⁽²⁾	
<i>Date de début du mandat :</i>	Nommé par la réunion du Conseil de surveillance du 3 septembre 2019 en qualité de membre du Directoire							
<i>Date de fin du mandat :</i>	Jusqu'au 3 septembre 2025							

⁽¹⁾ Le contrat de travail de David Hoffmann a été conclu le 16 avril 2018 au titre de ses fonctions de directeur Scientifique et Innovation.

⁽²⁾ Le contrat de travail de David Hoffmann prévoit le versement d'une indemnisation par la Société à David Hoffmann au titre d'une clause de non-concurrence. En contrepartie de son obligation de non-concurrence, David Hoffmann percevrait un versement mensuel, durant une période de 24 mois à compter de la cessation des fonctions, d'une somme égale à 65% de la moyenne mensuelle brute du salaire (lequel est fixe) perçu au cours des 12 derniers mois de présence dans la Société. Toute violation de la clause de non-concurrence par David Hoffmann le rendrait redevable d'une pénalité à verser à la Société. Le contrat de travail de David Hoffmann ne prévoit le versement d'aucune autre indemnité.

3.2.1.2. Rémunération des membres du Conseil de surveillance

Les membres du Conseil de surveillance ne bénéficient d’aucun engagement particulier en matière de retraite, d’indemnité susceptible d’être due en raison de la cessation de fonctions ou d’indemnités de non-concurrence.

Il est précisé que les membres du Conseil de surveillance peuvent recevoir des jetons de présence dont le montant est voté annuellement par l’assemblée générale ordinaire et dont la répartition est décidée librement par le Conseil de surveillance en fonction de l’assiduité des membres du Conseil de surveillance et du temps qu’ils consacrent à leur fonction, étant précisé que seuls les membres du Conseil de surveillance ayant la qualité de membre indépendant peuvent se voir attribuer des jetons de présence.

Aux termes de la 8^{ème} résolution de l’assemblée générale du 2 juin 2023, les actionnaires de la Société ont fixé à 10.000 euros le montant de la rémunération globale des membres du Conseil de surveillance (anciennement jetons de présence) à répartir entre chaque membre pour l’exercice 2023. Il sera proposé, lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société, de reconduire ce montant global à 10.000 euros.

Par ailleurs, chaque membre du Conseil de surveillance a droit, sur présentation des justificatifs correspondants, au remboursement de tous les frais de déplacement engagés dans le cadre de l’exécution de son mandat social.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Le tableaux n°3 de l'annexe 2 de la Position-recommandation AMF n° 2021-02 est présenté ci-dessous :

Tableau n°3 : Tableau sur les rémunérations allouées et perçues par les mandataires sociaux non dirigeants au titre de leur mandat social

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au titre de 2022	Montants versés au cours de 2022	Montants attribués au titre de 2023	Montants versés au cours de 2023
Eric Cougnaud				
Rémunération allouée	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
Gil Briand				
Rémunération allouée	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
Philippe Duval				
Rémunération allouée	3.572 €	3.333 €	3.636 €	3.572 €
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
Alessandra Gaudio				
Rémunération allouée	3.572 €	2.667 €	3.636 €	3.572 €
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
Isabelle Mommessin				
Rémunération allouée	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
Hervé Montjotin				
Rémunération allouée	2.857 €	4.000 €	2.727 €	2.857 €
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	10.000 €	10.000 €	10.000 €	10.000 €

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

RATIO ENTRE LE NIVEAU DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET LE MONTANT DU SMIC

Conformément à la recommandation n° 16 du Code Middenext tel que révisé en septembre 2021, le ratio d'équité permettant de comparer le niveau de rémunération des membres du Directoire par rapport au SMIC est le suivant :

	Ratio
Julien BLANCHARD	6,4
David HOFFMANN	6,6

SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR LA SOCIÉTÉ OU SES FILIALES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versements de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ou de départ aux mandataires sociaux.

ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT, BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ATTRIBUÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

A la date du Rapport Financier Annuel, aucune action gratuite, option ou bon n'a été attribué aux mandataires sociaux.

CONVENTIONS CONCLUES PAR LA SOCIÉTÉ AVEC SES DIRIGEANTS OU PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

David Hoffmann est titulaire d'un contrat de travail conclu antérieurement à sa nomination en qualité de membre du Directoire par le Conseil de surveillance lors de sa réunion en date du 3 septembre 2019.

PRETS ET GARANTIES ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Aucun.

3.3. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les statuts de la Société figurent sur le site internet de la Société.

DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

3.3.1.1. Directoire

La Société est dirigée par un Directoire composé de deux membres (voir la section 3.1.1.1 « Composition du Directoire et du Conseil de surveillance » du Rapport Financier Annuel). Le Directoire est régi conformément aux dispositions légales et aux stipulations des articles 16, 17 et 18 des statuts de la Société.

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de six (6) ans par le Conseil de surveillance qui confère à l'un d'eux la qualité de Président. Le Conseil de surveillance détermine leur rémunération.

Outre les obligations légales d'autorisations préalables du Conseil de surveillance, le Directoire ne peut accomplir les opérations suivantes sans l'autorisation préalable du Conseil de surveillance :

- a. toute opération d'investissement ou de prise de participation, sous quelque forme que ce soit, d'un montant supérieur à trois (3) millions d'euros ;
- b. toute opération majeure de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité de la Société et du groupe qu'elle contrôle ;
- c. toute opération de fusion, scission ou apport à laquelle la Société serait partie ;
- d. toute opération de financement susceptible de modifier substantiellement la structure financière de la Société, d'un montant excédant cinq (5) millions d'euros ;
- e. tout emprunt, en ce compris obligataire, d'un montant excédant cinq (5) millions d'euros.

3.3.1.2. Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il est composé de 6 membres (voir la section 3.1.1.1 « Composition du Directoire et du Conseil de surveillance » du Rapport Financier Annuel). Le Conseil de surveillance est régi conformément aux dispositions légales et aux stipulations des articles 12, 13, 14 et 15 des statuts de la Société, ainsi que par le règlement intérieur du Conseil de surveillance.

Toute personne physique ou morale peut être nommée membre du Conseil de surveillance, à la condition d'être propriétaire ou de devenir propriétaire dans les trois (3) mois de sa nomination, directement ou indirectement, d'au moins 1.000 actions de la Société. Cette condition ne s'applique toutefois pas aux membres du Conseil de surveillance qualifiés d'indépendants.

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour une durée de trois (3) ans ; leurs fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Le renouvellement des mandats se fait par roulement de telle sorte qu'un renouvellement régulier des membres du Conseil de surveillance se fasse par fractions aussi égales que possible. Par exception, l'assemblée générale ordinaire peut désigner un membre du Conseil de surveillance pour une durée inférieure.

Le Conseil de surveillance autorise le Directoire à accomplir les opérations énoncées ci-dessus à la section 3.3.1.1 du Rapport Financier Annuel, pour lesquelles son accord préalable est nécessaire.

Le Conseil de surveillance peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que le Conseil de surveillance ou son Président soumettent pour avis à leur examen ; il fixe leur composition, leurs attributions et, le cas échéant, la rémunération de leurs membres.

L'assemblée générale peut allouer aux membres du Conseil de surveillance, une somme globale annuelle à titre de rémunération (anciennement appelés « jetons de présence »).

Le Conseil de surveillance peut librement répartir entre ses membres la somme globale allouée.

Le Président du Conseil de surveillance n'aura pas d'autre rémunération que celle qui lui sera allouée au titre de son mandat (anciennement appelés « jetons de présence »).

CONTRATS LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE AVEC LA SOCIÉTÉ

Il n'existe pas, à la date du Rapport Financier Annuel, de contrats de service liant les membres du Directoire ou du Conseil de surveillance à la Société ou à sa filiale, prévoyant l'octroi d'avantages.

COMITÉS SPÉCIALISÉS

A la date du Rapport Financier Annuel, il n'existe pas de comités spécialisés.

Le code Middenext recommande que le Conseil, qui demeure l'organe décisionnaire pour l'instauration des comités spécialisés, décide en fonction de sa taille, ses besoins et selon son actualité, de s'organiser avec ou sans comités spécialisés. Le Conseil de surveillance a estimé que la création de tels comités n'était pas opportune à ce stade.

DÉCLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans un souci de transparence et d'information du public dans la perspective, notamment, de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, la Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques du gouvernement d'entreprise.

La Société a désigné le Code Middenext comme code de référence auquel elle se réfère depuis l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Le tableau ci-après indique les recommandations Middlednext¹¹ auxquelles la Société se conforme, et celles qu'elle envisage de suivre à l'avenir :

Recommandations du Code Middlednext	Conforme	Envisage de s'y conformer	Considère non approprié
R1 : Déontologie des membres du Conseil	x		
R2 : Conflits d'intérêts	x		
R3 : Composition du Conseil – Présence de membres indépendants au sein du Conseil	x*		
R4 : Information des membres du Conseil	x		
R5 : Formation des membres du Conseil		x	
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des comités	x		
R7 : Mise en place de comités	x**		
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur le RSE		x	
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	x		
R10 : Choix de chaque administrateur	x		
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil	x		
R12 : Rémunération de l'administrateur	x		

¹¹ Les recommandations Middlednext issues du Code de Gouvernement d'Entreprise (mis à jour en septembre 2021) pour les Valeurs Moyennes et Petites sont disponibles sur le site Middlednext : <http://middlednext.com>.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	x ***		
R14 : Relations avec les « actionnaires »	x		
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	x		
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	x		
R17 : Préparation de la succession des « dirigeants »		x	
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	x		
R19 : Indemnités de départ	x		
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	x		
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions		x	
R22 : Revue des points de vigilance	x		

*Philippe Duval et Alessandra Gaudio respectent les 5 critères d'indépendance fixés par le code Middlednext à savoir : (i) ne pas avoir été, au cours des 5 dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe, (ii) ne pas avoir été, au cours des 2 dernières années, et ne pas être, en relation d'affaires significative avec la Société ou son Groupe, (iii) ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif, (iv) ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence, (v) ne pas avoir été, au cours des 6 dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

**Le code Middlednext recommande que le conseil, qui demeure l'organe décisionnaire pour l'instauration des comités spécialisés, décide en fonction de sa taille, ses besoins et selon son actualité, de s'organiser avec ou sans comités spécialisés. Le Conseil de surveillance a estimé que la création de tels comités n'était pas opportune à ce stade.

*** La procédure d'évaluation des travaux du Conseil de surveillance a été arrêtée lors du Conseil réuni le 2 octobre 2020. Lors de la réunion en date du 15 décembre 2023, les membres du Conseil de surveillance ont procédé à une évaluation des travaux du Conseil de surveillance et se sont exprimés sur son fonctionnement ainsi que sur la préparation des travaux. A cette occasion, les membres du Conseil ont exprimé leur satisfaction concernant le fonctionnement du Conseil de surveillance et notamment de la fréquence des réunions du Conseil, du nombre de membres le composant, de l'équilibre entre les profils industriels et financiers des membres et a souligné la qualité des débats en considération de la préparation, de la transparence, de la qualité d'expression et de la complémentarité des points de vue de chacun des membres. Le Conseil de surveillance a également décidé de la mise en place effective d'une évaluation annuelle du fonctionnement et des travaux du Conseil de surveillance à la fin de chaque exercice.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Il est précisé que la Société envisage de se conformer à la recommandation n°17 au cours de l'exercice 2024.

L'indication relative à la recommandation n°21 est quant à elle placée dans la case « envisage de s'y conformer » car aucune attribution n'a été réalisée à ce jour. La Société se conformera à ladite recommandation lorsqu'il sera envisagé d'attribuer des stock-options ou des actions gratuites aux mandataires sociaux.

3.4. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

CONVENTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Le détail des opérations avec les parties liées telles que visées par les normes adoptées conformément au règlement européen (CE) 1606/2002, conclues par la Société au cours des exercices 2019, 2020, 2021 et 2022, figure à la note 6.10.2 de l'annexe aux comptes IFRS présentée à la section 2.1 « Comptes établis en normes IFRS pour l'exercice clos les 31 décembre 2022 » du Rapport Financier Annuel.

CONVENTIONS REGLEMENTÉES

Au cours de l'exercice 2023, la Société n'a pas conclu de convention réglementée.

Une convention réglementée conclue au cours de l'exercice 2020 a continué de produire ses effets au cours de l'exercice 2023. Dans le cadre de la construction de l'unité de production « H2 », la Société a conclu un contrat de « contractant général » avec la société Design & Build, filiale du Groupe Briand, pour un montant de plus de 5 M€. Monsieur Gil Briand, membre du Conseil de surveillance, étant actionnaire majoritaire du Groupe Briand, le Conseil de surveillance a donné, le 28 février 2020, son autorisation préalablement à la conclusion du contrat, après que la Société ait réalisé une procédure d'appel d'offres.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes de la Société sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L. 225-86 du Code de commerce au titre de l'exercice 2023 figure à la section 3.4.3 « Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées » du Rapport Financier Annuel ci-dessous.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES



KPMG SA
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes

Hoffmann Green Cement Technologies S.A.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Hoffmann Green Cement Technologies S.A.
La Breaudière Chaillé-sous-les-Ormeaux 85310 RIVES DE L'YON

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de
commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des
experts-comptables de Paris sous le n° 14-30060101 et
rattachée à la Compagnie Régionale des commissaires aux
comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de
cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited,
une société de droit anglais (private company limited by
guarantee).

Société anonyme à conseil
d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 80065
80366 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 728 417 RCS Nanterre

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



KPMG SA
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes

Hoffmann Green Cement Technologies S.A.

La Bretauillère Chaillé-sous-les-Ormeaux 85310 RIVES DE L'YON

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société Hoffmann Green Cement Technologies S.A.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-3000101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EGHO
2 avenue Gambetta
CS 80025
92086 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 487 100 €
775 726 417 RCS Nantes

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de contractant générale avec la société Design and Build filiale du Groupe Briand

— **Personne concernée :**
Monsieur Gil Briand, membre du Conseil de Surveillance.

— **Nature et objet :**
Contrat de « contractant général » avec la société Design & Build, filiale du Groupe Briand.

— **Modalités :**
Dans le cadre de la construction de l'unité de production « H2 », la Société a conclu le 10 septembre 2020 un contrat de « contractant général » avec la société Design & Build, filiale du Groupe Briand, pour un montant de plus de 5 M€. Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 28 février 2020.
Au titre de l'exercice 2023, le montant facturé par Design & Build s'établit à 83 708,93 euros.

— **Motifs justifiant de son intérêt pour la société :**
La société Design & Build a notamment été retenue pour les raisons suivantes :
- La société Design & Build jouit d'une grande expertise technique ;
- Elle dispose des ressources nécessaires ;
- Elle accepte d'être rémunérée sur la base d'un « *cost plus fee* », offrant une transparence et une flexibilité dans le choix des procédés à mettre en œuvre.

Nantes, le 12 avril 2024

KPMG SA

Signature
numérique
de
Gwenaël
Chedaleux

Gwenaël CHEDALEUX
Associé

**3.5. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ET DE COMPÉTENCE
ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE**

Il est rappelé qu'à la date du Rapport Financier Annuel, le capital social de la Société s'élève à 14.648.193 €, divisé en 14.648.193 actions de 1 € de valeur nominale chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.

L'assemblée générale des associés de la Société du 2 juin 2023 a décidé les délégations ou autorisations suivantes données au Directoire à l'effet d'augmenter ou de réduire le capital social :

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Objet de la résolution	Durée de validité à compter du 2 juin 2023	Montant nominal maximum (en €)	Modalités de détermination du prix	Utilisation de la délégation
Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (programme de rachat d'actions) – 9 ^{ème} résolution	18 mois	10.000.000 € 10% du capital social	Prix max. par action de 60€ par action	<p>Cette délégation a été utilisée dans le cadre du contrat de liquidité à hauteur d'un montant global de 300.000 €.</p> <p>Cette délégation a également été utilisée par le Directoire, lors de sa réunion du 17 octobre 2023, dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions en vue de couvrir les plans d'attributions gratuites d'actions au profit des salariés de la Société d'un montant maximum de 400 000 euros, à horizon 18 mois.</p>
Délégation de compétence à consentir au Directoire à l'effet d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société – 10 ^{ème} résolution	26 mois	4.000.000 €* 20% du capital social par an pour les offres au public visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et		Délégation non utilisée
Délégation de compétence à consentir au Directoire à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, notamment	18 mois	4.000.000 €* 20% du capital social par an pour les offres au public visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et	Le prix d'émission des actions nouvelles devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des trois (3) dernières séances de bourse sur le marché	Délégation non utilisée

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Objet de la résolution	Durée de validité à compter du 2 juin 2023	Montant nominal maximum (en €)	Modalités de détermination du prix	Utilisation de la délégation
dans le cadre d'une offre au public – 11 ^{ème} résolution		financier	Euronext Growth Paris précédant le début de l'offre au public au sens du Règlement (UE) n° 2017/1129, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20% ;	
Délégation de compétence à consentir au Directoire en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes – 12 ^{ème} résolution **	18 mois	4.000.000 €*	Le prix d'émission des actions nouvelles devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des trois (3) dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%	Cette délégation a été utilisée par le Directoire, lors de sa réunion en date du 16 février 2024, dans le cadre de l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), lesquelles ont été souscrites par des fonds gérés par Eiffel Investment Group pour un montant nominal de 4.999.997,44 euros.
Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'augmenter, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription – 13 ^{ème} résolution	26 mois (étant précisé que cette autorisation devra être mise en œuvre dans les 30 jours de la clôture de	15% du montant de l'émission initiale	-	Délégation non utilisée

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Objet de la résolution	Durée de validité à compter du 2 juin 2023	Montant nominal maximum (en €)	Modalités de détermination du prix	Utilisation de la délégation
	la souscription à l'augmentation de capital concernée).			
Délégation de compétence à consentir au Directoire à l'effet de procéder à l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-129-6 du Code de commerce – 14 ^{ème} résolution	26 mois	1% du capital social *	Prix déterminé dans les conditions prévues aux articles L. 3332-20 et suivants du Code du travail	Délégation non utilisée
Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés de la Société et des sociétés liées – 16 ^{ème} résolution	38 mois	10% du capital social	-	Attribution de 15.979 actions dans le cadre du Plan n°7 et 27.666 actions dans le cadre du Plan n°8, représentant moins de 1% du capital social au moment de l'attribution
Délégation de pouvoirs à consentir au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres conformément à l'article L. 225-130 du Code de commerce – 17 ^{ème} résolution	26 mois	L'augmentation du capital social pourra être réalisée en une ou plusieurs fois et dans la proportion et aux époques	-	Délégation non utilisée

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Objet de la résolution	Durée de validité à compter du 2 juin 2023	Montant nominal maximum (en €)	Modalités de détermination du prix	Utilisation de la délégation
		que le Directoire appréciera		
Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions – 18 ^{ème} résolution	24 mois	10% du capital social par périodes de 24 mois	-	Délégation non utilisée

*le montant nominal maximum des augmentations de capital, immédiates ou à terme, susceptibles d'être réalisées s'impute sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire de 4.000.000 € (15^{ème} résolution de l'assemblée générale du 2 juin 2023).

**définition de la catégorie de personnes :

- des sociétés d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective français ou étrangers, investissant à titre habituel ou ayant investi au cours des 36 derniers mois plus de 5 millions d'euros dans les valeurs moyennes et petites (i) exerçant leur activité dans le secteur de la construction ou (ii) ayant une activité ayant pour objectif ou conséquence la réduction des émissions de CO2 ;
- des sociétés ou groupes français ou étrangers ayant une activité opérationnelle dans ces secteurs,
- des sociétés ou groupes français ou étrangers ayant mis en place avec la Société un partenariat dans le cadre de la conduite de son activité, ou
- les créanciers détenant des créances liquides, exigibles ou non, sur la Société ayant exprimé leur souhait de voir leur créance convertie en actions de la Société et pour lesquels le Directoire de la Société jugerait opportun de compenser leur créance avec des actions de la Société,

étant précisé que le nombre de bénéficiaires, que le Directoire identifiera au sein de la catégorie ci-dessus, ne pourra être supérieur à trente (30) par émission.

A la date du Rapport Financier Annuel, il n'existe aucun engagement d'augmentation du capital.

4. RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

INTRODUCTION

Par son activité de conception et production de ciment décarboné sans clinker, Hoffmann Green Cement Technologies apporte sans conteste une valeur ajoutée sociétale au secteur de la construction. Dès lors, l'entreprise est consciente de susciter d'autres attentes de performance globale, sociale, et environnementale en cohérence avec son objet social. Aussi, tout en étant concentré sur ses objectifs de développement, Hoffmann Green Cement est attentif à traduire son engagement dans son organisation et à en témoigner en transparence à travers quelques indicateurs extra-financiers illustrant sa démarche RSE en 3 axes :





CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Pour sélectionner ces indicateurs, Hoffmann Green s'est appuyé sur son analyse de matérialité des enjeux sociétaux réalisée en 2020, renforcée de notations extra-financière volontaires : Gaïa d'Ethifinance et Sustainalytics. Également, Hoffmann Green a souhaité mettre en lumière les actions mises en place depuis sa création qui conditionnent la pertinence de son modèle de développement et le sécurise. Ainsi, Hoffmann Green rapporte sur 7 enjeux :

- Producteur responsable : réduire l'empreinte carbone ; Préserver les ressources
- Employeur responsable : développer de nouveaux emplois industriels qualitatifs ; agir pour la santé et la sécurité au travail.
- Partenaire responsable : garantir la qualité, développer une gouvernance ouverte, ancrage territorial

PRODUCTEUR RESPONSABLE

Le ciment est le matériau le plus utilisé dans le monde après l'eau. Son mode de production traditionnel est resté quasiment inchangé depuis sa création il y a 200 ans. Il consiste à extraire du calcaire du sol, le chauffer à 1450° pendant 18h pour obtenir du clinker qui constitue la poudre de ciment.

La différence du ciment Hoffmann Green provient d'un process de production révolutionnaire qui réduit **l'empreinte carbone** et favorise la **préservation des ressources naturelles**.

Enjeu : Empreinte Carbone

- D'après les experts du GIEC¹², pour maintenir le changement climatique sur une trajectoire menant à +2°C d'ici 2100, nous devons réduire nos émissions de gaz à effet de serre de moitié d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050.

¹² GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

ASPECT 1 : RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DU CIMENT

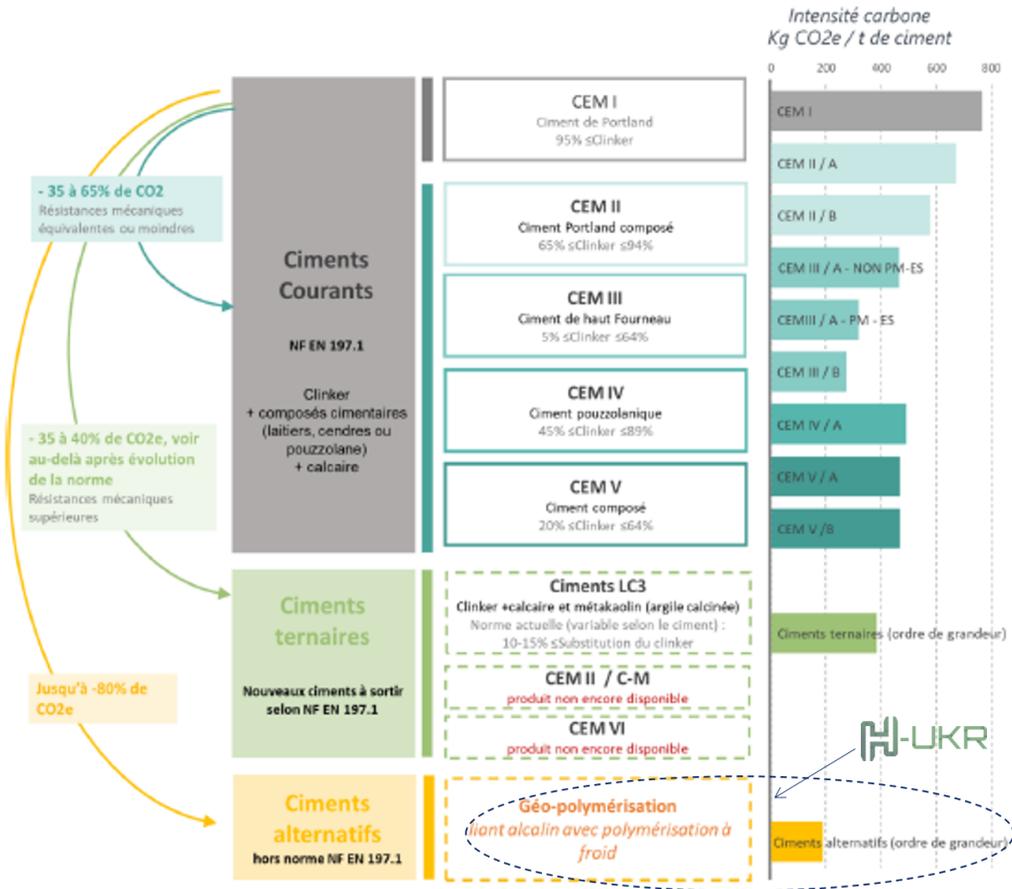
- La production de ciment représente à elle seule de 5 à 7% des émissions de CO₂ dans le monde.
- Dans la mise à jour de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) française en 2020, l'atteinte des objectifs pour la construction est conditionnée à 5 facteurs parmi lesquels : « avoir davantage recours aux produits de construction et équipements les moins carbonés et ayant de bonnes performances énergétiques et environnementales, comme dans certains cas ceux issus de l'économie circulaire ou biosourcée, via des objectifs de performance sur l'empreinte carbone des bâtiments sur leur cycle de vie, à la fois pour la rénovation et la construction »¹³
- **La diminution de l'empreinte carbone du ciment est la raison d'être de l'entreprise. Les nouveaux ciments développés Hoffmann Green Cement Technologies permettent de diviser par 514 les émissions de CO₂ par rapport à un ciment Portland traditionnel (CEM I) grâce à un nouveau procédé industriel d'activation à froid, sans four.**

¹³ SNBC révisée complète : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2020-03-25_MTES_SNBC2.pdf

¹⁴ Le Ciment H-IONA a une empreinte carbone de 161 kg / tonne de ciments produite

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Cartographie des ciments et intensité carbone¹⁵



¹⁵ Source : « Brief Filière béton », Hub des prescripteurs Bas Carbone, réalisé par Carbone 4 et l'Ifpeb, dec 2020. https://www.ifpeb.fr/wp-content/uploads/2020/12/IFPEB-Carbone4_Messages-cles_Brief-Filiere-Beton_20201208.pdf

LES ACTIONS MISES EN PLACE

Des sites de production bas carbone uniques au monde

Hoffmann Green Cement a inauguré fin 2018 sa première usine pilote sur le site de Bournezeau en Vendée. D'une capacité de production de 50 000 tonnes, cette première unité a permis de tester et d'affiner grandeur nature un processus de production unique au monde.

En 2023, une seconde unité de production a été mise en service avec une capacité de production de 250 000 tonnes. Cette usine est la première cimenterie verticale au monde et développe un procédé industriel révolutionnaire :

- Sans four : les co-produits sont activés à froid dans un mélangeur.
- Pas de déchets issus du processus de production
- Procédé de production par gravitation pour limiter les dépenses énergétiques
- Près d'un quart d'énergie produite et consommée sur place grâce à des trackers solaires.

La verticalité de ce site permet également d'avoir une emprise foncière réduite à 1,5 hectare : l'emprise foncière de « H2 » est ainsi divisée par deux comparée à celle de « H1 » pour une capacité de production multipliée par 5. L'emprise foncière optimisée permet à Hoffmann Green de préserver les espaces naturels. En 2022, Hoffmann Green a signé Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) de 40 ans sur le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) en vue de construire le troisième site de production, sur le modèle de H2, sur un terrain de 5 hectares à l'horizon 2026.

Une démarche continue et volontaire d'homologation des nouveaux ciments innovants de Hoffmann Green

En tant que pionnier des ciments décarbonés, Hoffmann Green apporte un effort important et continu sur l'homologation.

L'homologation passe par la certification des solutions déjà normalisées : H-IONA et le laitier broyé à l'usine Hoffmann Microtech. La certification implique un suivi en continu de la constance des performances.

Le second pilier de l'homologation passe par l'évaluation des solutions de rupture. La mise sur le marché de nouveaux ciments implique une démarche de normalisation longue et coûteuse. Hoffmann Green est ainsi le second client du CSTB après l'État Français. Ce partenariat de proximité permet aujourd'hui de commercialiser des innovations de rupture bas carbone présentant les mêmes garanties et, a minima, les mêmes performances que les ciments traditionnels. Cette démarche volontaire s'accompagne d'une transparence totale pour accompagner le marché dans le déploiement de ces solutions.

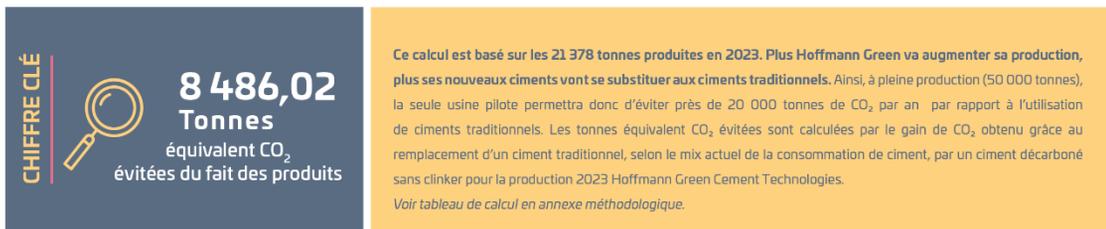
Pour aller plus loin sur l'évaluation des solutions Hoffmann, se référer à la partie partenaire responsable, enjeu « Ciment qualitatif ».

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Quatre technologies bas carbone commercialisées

Pour accélérer la décarbonation de la construction, Hoffmann Green a mis sur le marché quatre ciments issus de quatre technologies différentes présentant les impacts carbone les plus bas du marché.

- H-UKR ciment à base de laitier alcali-activé
 - H-EVA : ciment d'argile
 - H-IONA : ciment le plus carbone du marché (norme NF EN 206/ CN)
- H-P2A : géopolymère formulé sur la base de co-produits issus d'autres industries



Voir le détail du calcul en annexe du rapport

ASPECT 2 : RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DE L'ENTREPRISE

- Face aux défis climatiques, chaque degré compte, chaque tonne de CO2 économisée compte. Hoffmann Green applique ce principe à chaque niveau de l'entreprise. Dans la production, avec ses solutions bas carbone, mais également dans la vie de l'entreprise.

LES ACTIONS MISES EN PLACE

Réalisation d'un bilan carbone® scope 3

Depuis 2020, afin d'identifier ses principales sources d'émission de gaz à effets de serre, Hoffmann Green réalise chaque année un Bilan carbone® en intégrant un périmètre comprenant les émissions directes, (scope 1), indirectes liées aux consommations d'énergie (scope 2), et les émissions induites par l'activité de l'entreprise (scope 3) : immobilisations, intrants, achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises. Ces bilans carbone®, sur les trois scopes, permettent d'avoir ainsi une vision globale de l'empreinte carbone de l'entreprise et de son évolution dans le temps

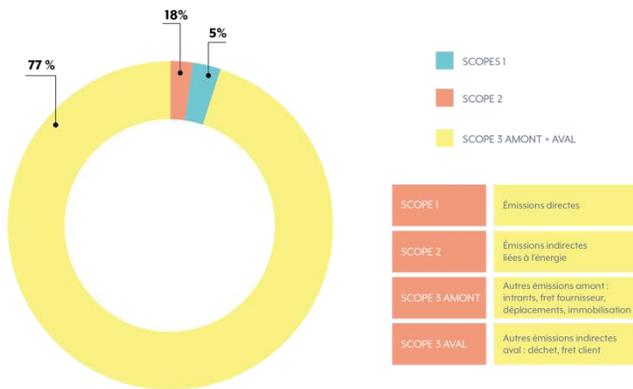
Commercialisation de crédits carbone

Depuis fin 2022, Hoffmann Green commerciale des crédits carbone qui correspondent au CO2 évité grâce à l'utilisation des ciments 0% clinker développés par Hoffmann Green. C'est une solution de financement alternative qui permet de valoriser le carbone non-émis. Cela répond à deux objectifs. En premier lieu, le revenu de la contribution carbone va permettre à Hoffmann Green de renforcer la compétitivité de ses solutions décarbonées et permettre ainsi leur adoption face aux solutions traditionnelles plus polluantes. Le second objectif est d'accroître le financement en matière de R&D pour des produits toujours plus vertueux pour l'environnement.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Coup d'œil sur le Bilan Carbone®

Bilan Carbone® Scope 1,2,3 (en tonne équivalent CO₂)¹⁶



Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité en 2023 s'élèvent à 5,9 ktCO₂eq contre 4 ktCO₂eq en 2022, et 2,6 ktCO₂eq en 2021.

L'augmentation du Bilan Carbone® est liée notamment à l'augmentation de la production qui est passée de 12010 tonnes en 2022 à 21 378 tonnes en 2023.

A titre comparatif, l'efficacité carbone¹⁷ d'un cimentier traditionnel est supérieure à 500 kg eq. CO₂/tonne (scope 1 et 2). Pour ce même périmètre, l'efficacité carbone de Hoffmann Green est de 64 kg eq.CO₂/tonne ; en prenant en compte les trois scopes cette intensité est de 278 kg eq.CO₂/tonne.

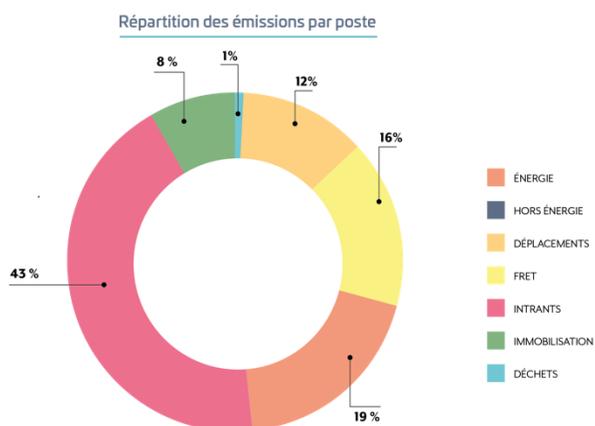
Le manque de transparence des autres acteurs de la filière sur ce périmètre scope 3 ne permet pas la comparaison.

¹⁶ Bilan carbone® réalisé par le cabinet EVEA (www.evea-conseil.com) en juin 2020 sur les données 2019, en décembre 2021 sur les données 2020 et en décembre 2022 sur les données 2021

¹⁷ Intensité carbone = émission carbone / quantité produite

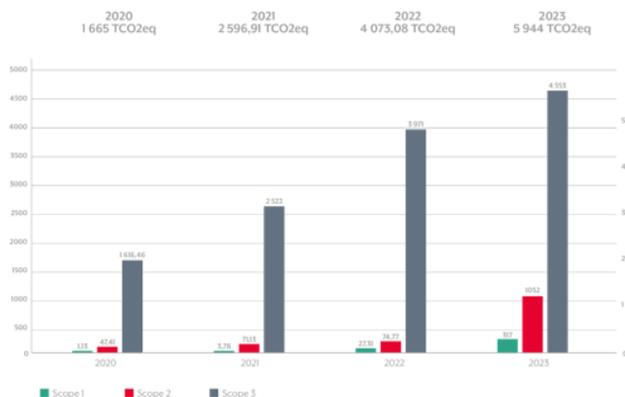
CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Répartition et évolutions des émissions par poste



Le poste le plus contributeur à ces émissions est le poste intrants (43%), suivi des immobilisations puis du poste fret

Évolution du bilan carbone ®



On observe une augmentation continue du bilan carbone depuis 2020 en raison de plusieurs facteurs :

Augmentation de la production

La production augmente progressivement depuis 2019 avec une forte accélération entre 2022 et 2023. La production en un an est ainsi passée de 12

010 tonnes vendues à 21 378 tonnes.

Augmentation du périmètre de collecte

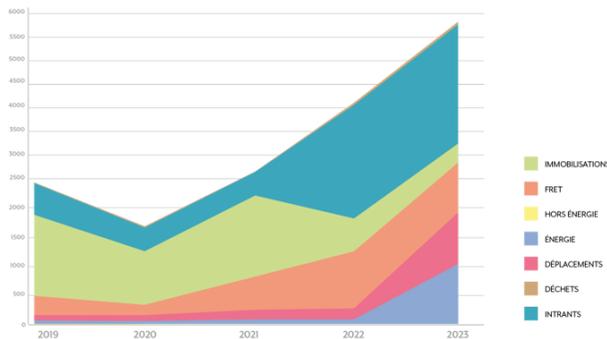
Le bilan carbone® intègre depuis 2023 la nouvelle usine de production H2 sur le site de Bournezeau entrée en service en mai 2023, le site Hoffmann Microtech en Charente acquit par la société en 2022 et remise en service en 2023 et la centrale à Béton également à Bournezeau et mise en service en avril 2023.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Augmentation de la consommation d'énergie

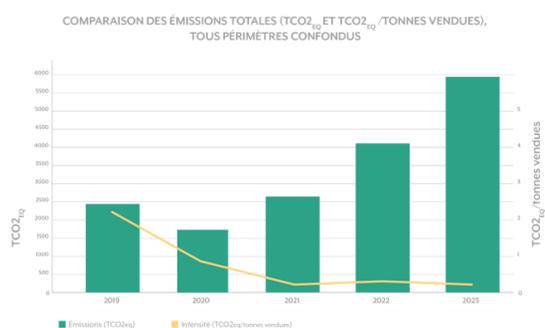
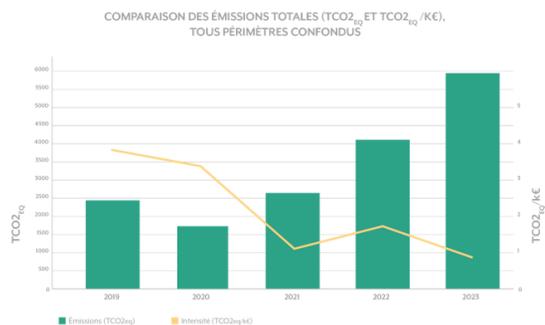
Les scopes 1 et 2 augmentent significativement entre 2022 et 2023 en raison notamment des points précédents. La consommation globale d'électricité en 2023 fait ainsi passer la valeur du poste Energie de **95,9 TCO2Eq à 1150 TCO2Eq**. L'ensemble du procédé de fabrication est alimenté par l'électricité (pas de combustion, pas de gaz). Les sites de production d'Hoffmann Green sont alimentés en intégralité par de l'énergie verte soit produite sur place via des Trackers Solaires, soit achetée sur le réseau.

L'impact des intrants dans le scope 3.



Entre 2021 et 2022, ce scope a augmenté significativement de **1449 TCO2Eq** en raison notamment du poste des intrants (+ 932 TCO2Eq), lui-même représenté à 75% par l'impact des Matières Premières (+887 TCO2Eq). Un poste qui a augmenté pour accompagner l'augmentation de l'activité. Ce poste augmente également en 2023 en raison des facteurs d'émissions qui évoluent pour le laitier. En effet, 11 388 T achetées en 2022 représentaient 1 736 TCO2Eq, contre 9 040 T achetées en 2023 pour un bilan de 1 889 TCO2Eq, soit 154 TCO2Eq en plus pour moins de matières achetées

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



Une baisse continue de l'intensité carbone.

L'augmentation des émissions s'explique essentiellement par l'augmentation de la production. Cependant, l'augmentation de la production et les économies d'échelle réalisées permettent une baisse de l'intensité carbone.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Quelle contribution à la SNBC ?

En s'appuyant sur le référentiel Net Zero Initiative® développé par Carbone 4, Hoffmann Green a initié sa démarche d'évaluation de sa contribution à la neutralité carbone 2050.

		Les émissions GES de l'entreprise (en t eq CO ₂) Données 2023	Réductions émissions GES induites chez les clients par les solutions Hoffmann Green (en t eq CO ₂) - Données 2023	Contribution aux puits de carbone (en t eq CO ₂) Données 2023
Émissions directes	(scope 1)	317		
Émissions indirectes	(scope 2)	1 052	8 486,02	
	(scope 3)	4 553		
Hors chaîne de valeur				50 ⁵
TOTAL		5 944	8 486,02	50

Le poids des émissions carbonées directes et indirectes (liées aux consommations d'énergie) (scope 1 et 2) est inférieur aux réductions d'émissions suscitées par l'utilisation du ciment Hoffmann Green plutôt que du ciment traditionnel.

L'élargissement aux émissions liées au scope 3 et notamment l'intégration des immobilisations, des intrants, et du fret amont et aval sont autant de pistes de réduction de l'impact d'Hoffmann Green Ciment Technologies, notamment dans un objectif d'augmentation rapide de la production.

Pour sa contribution aux puits de carbone, Hoffmann Green a signé en 2018 **un partenariat avec Reforest'Action**. Dans ce cadre, Hoffmann Green Cement a accompagné la plantation de 10 000 arbres pendant la saison 2019-2020 en Occitanie. Certifiée B Corp, Reforest'Action est une entreprise à vocation sociale créée en 2010 par Stéphane Hallaire, dont la mission première est de sensibiliser et d'agir pour les forêts : sensibiliser le plus grand nombre au pouvoir des forêts et à la nécessité de les protéger, agir en préservant et en restaurant des forêts en France et dans le monde.

Cette action s'inscrit ainsi dans une démarche globale de stratégie bas carbone mise en place par l'entreprise : réduire, éviter, compenser.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

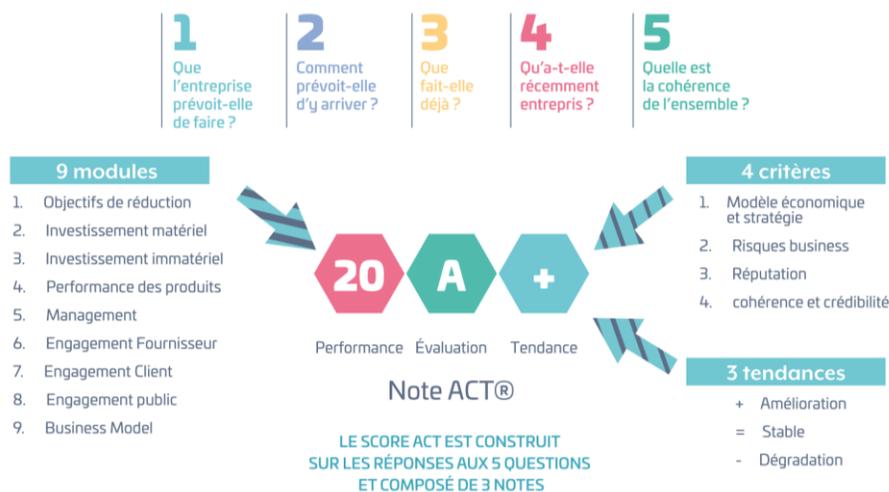
Hoffmann Green engagé dans la démarche ACT - Assessing low Carbon Transition®

L'initiative ACT - Assessing low Carbon Transition® a été développée, par l'ADEME et le CDP (Carbon Disclosure Project) pour évaluer les stratégies climat des entreprises, quel que soit leur taille ou leurs marchés, et les confronter aux exigences d'un monde bas carbone. En 2020, Hoffmann Green s'est porté volontaire dans le cadre d'une expérimentation menée sur le marché du ciment.

Hoffmann Green obtient une note de 13A+.

Une note élevée dans le référentiel ACT. La moyenne des compagnies cimentières participant à l'expérimentation ACT en 2020 en France était de 9B+.

Comprendre la notation ACT



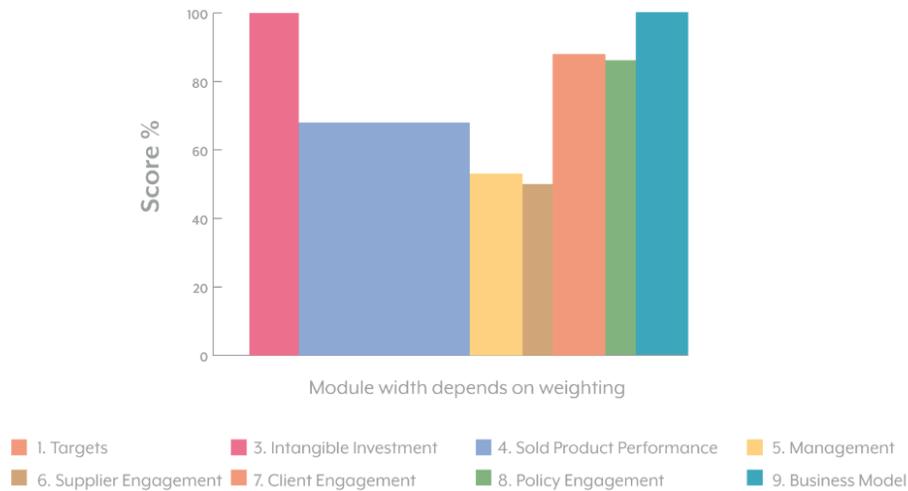
L'analyse de l'entreprise fait ressortir l'aspect positif, dans la contribution bas carbone, des ciments Hoffmann sans clinker. La note obtenue souligne également l'intégration dans le système de gestion et dans l'engagement client des enjeux liés aux changements climatiques.

L'évaluation souligne que l'entreprise ne s'est pas fixée d'objectifs de réduction de ses émissions. Les émissions étant déjà très faibles par rapport aux valeurs internationales.

Enfin, les points d'amélioration sont liés à la jeunesse de l'entreprise qui, pour aller plus loin, devrait formaliser un plan de transition et des objectifs. Un renforcement de l'engagement client, notamment sur les aspects liés au cycle de vie des bâtiments, pourrait également améliorer cette notation.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Détail du score de performance par modules



Le graphique montre les scores de performance des neuf modules d'ACT. La largeur des barres indique le poids du module dans le calcul global du score de performance. La hauteur de la barre indique le score obtenu par l'entreprise.

La société a obtenu les meilleurs scores en matière d'investissement immatériel (100%), de modèle d'entreprise (100%), d'engagement client (88%) et d'engagement politique (87%).

Des scores moyens ont été obtenus pour la performance des produits vendus (68%), la gestion (53%) et l'engagement des fournisseurs (50%).

La note finale de performance est de 13/20.

Concernant la note de tendance, Hoffmann Green se positionne au niveau le plus élevé. Selon le rapport d'évaluation : « *L'entreprise a déjà abordé les évolutions majeures du business model pour être compatible avec la transition bas carbone. Le score de performance n'est pas plus élevé en raison du manque de formalisation d'un plan de transition et d'objectifs de réduction des émissions. Cependant, l'entreprise est sur la bonne voie pour améliorer son score et doit formaliser sa stratégie tout en augmentant sa production.* »

Enjeu : Préservation des ressources naturelles

- Dans un monde aux ressources finies, il faut décorrélérer le PIB de la consommation de ressources, qu'il s'agisse d'énergie, de ressources naturelles ou d'eau, en s'appuyant sur trois leviers : éviter le gaspillage, la consommation inutile ; réduire en gagnant en efficacité ; réutiliser / recycler en inscrivant les modèles économiques dans l'économie circulaire.

ASPECT 1 : Optimiser les consommations d'énergie

La production de ciment Portland traditionnel consomme énormément d'énergie qui représente 30 à 40% du prix de revient du ciment traditionnel¹⁸ (hors frais d'amortissement). Le prix du ciment est ainsi très dépendant de celui de l'énergie.

- **Aujourd'hui dans le cadre de la transition énergétique, il s'agit de réduire massivement les consommations d'énergie, et développer le recours aux énergies renouvelables. C'est un enjeu à la fois national et territorial ; certaines régions, comme la région Pays de la Loire étant très dépendantes en matière d'énergie, son autonomie énergétique est estimée à 9% de sa consommation¹⁹.**
- **Prenant la pleine mesure de l'enjeu énergétique national et territorial, Hoffmann Green s'attache à construire des sites sobres en énergie, intégrant de la production d'énergie renouvelable, et à réduire l'impact du fret.**
- **Ainsi la production du ciment Hoffmann nécessite 82 kilowattheure/tonne²⁰ quand la production d'un ciment portland traditionnel nécessite 800 à 1300 kilowattheure / tonne²¹ soit une production 10 à 15 fois moins énergivore. Une sobriété énergétique particulièrement précieuse dans un contexte inflationniste des prix de l'énergie.**

¹⁸ http://media.energie-industrie.com/Presentation/011_149_diag_energ_cimenterie_313507.pdf

¹⁹ https://ceser.paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/2020_07_07_Etude_Energie.pdf

²⁰ ICV vérifié H-UKR, n° d'enregistrement 20220930840, CSTB

²¹ (PDF) Environmental and energy assessment of the use of Andesite in cement (researchgate.net), Analyses des paramètres affectant la consommation d'énergie dans un four rotatif cimentier et solutions possibles d'optimisation énergétique (archives-ouvertes.fr)& <https://docplayer.fr/1106340-Le-diagnostic-energetique-d-une-cimenterie.html>

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Consommation d'énergie par type		2019	2020	2021	2022	2023
Consommation d'électricité	MWh	635	743	709	1179,02	1830,20
Production d'électricité d'origine renouvelable	MWh	120	125	125,30	135,55	409,80
Consommation de gaz	MWh	50	0	1,80	87,88	100,56

En 2021, la consommation d'énergie avait diminué dans un contexte d'augmentation de la production. Une efficacité énergétique qui s'explique par des travaux d'isolation thermique de la zone de production de l'usine H1 permettant d'éviter les déperditions et les fuites thermiques.

Depuis, la consommation d'énergie augmente en raison du chantier puis de la mise en service de la seconde unité de production, H2, et à l'augmentation de la production. En parallèle, la production d'électricité d'origine renouvelable augmente significativement en 2023 avec la mise en service de 9 nouveaux trackers solaires. Une production qui couvre 22,4% des besoins énergétiques d'Hoffmann Green.

Le gaz est consommé par un sécheur de matière. La production des ciments Hoffmann ne nécessite pas d'énergie fossile, à l'inverse des cimenteries traditionnelles.

LES ACTIONS MISES EN PLACE

Électricité verte

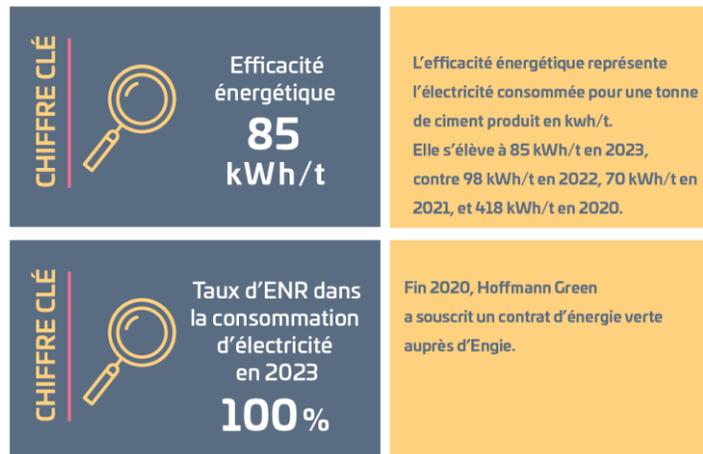
Hoffmann Green produit et consomme près d'un quart de ses besoins énergétiques directement sur son site de production grâce à des trackers solaires. Fin 2022, le parc de trackers solaires est passé de 3 à 12 trackers.

Pour compléter cette auto-consommation, Hoffmann Green a signé en 2020 un contrat d'achat d'électricité verte auprès d'Engie pour couvrir 100% de ses consommations.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Des installations industrielles optimisées

Le processus industriel d'Hoffmann Green est conçu pour optimiser les consommations d'énergie. Les usines Hoffmann Green ont ainsi une capacité de production limitée par rapport à des cimenteries traditionnelles : 50.000 tonnes pour la première usine et 250 000 tonnes pour les usines 2 et 3 contre plusieurs millions de tonnes par an pour une cimenterie traditionnelle. Ce dimensionnement permet d'implanter les usines au plus près des projets et des clients pour optimiser le fret.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

ASPECT 2 : Réduire l'utilisation de ressources naturelles

- En cinquante ans, l'extraction de ressources a plus que triplé dans le monde. Au total en 2017, le monde prélevait près de 44 milliards de tonnes de minéraux non métalliques (de sable, de gravier, d'argile).²²
- Le calcaire extrait de carrière est la matière première des ciments traditionnels. Les carrières sont sources de nuisances pour l'environnement et les riverains, et portent atteinte à la biodiversité. On recense en France 3 600 exploitations de carrière en activité dont environ 500 qui extraient environ 418 300 m³ de calcaire par an²³.
- La préservation des ressources se situe au cœur de l'action d'Hoffmann Green Cement. Ainsi toutes les solutions développées par Hoffmann Green utilisent des co-produits (laitiers de hauts fourneaux, boue d'argile, gypse et desulfogypse) comme matière première. Dans leur utilisation, les ciments Hoffmann ne nécessitent pas plus de sable et d'eau que les ciments traditionnels.

LES ACTIONS MISES EN PLACE

Des nouveaux ciments pour préserver la ressource

La fabrication d'une tonne de clinker, utilisé dans les ciments traditionnels, nécessite l'extraction de 1,3 tonne de calcaire. L'utilisation de co-produits industriels comme matière première apporte ainsi une réponse immédiate et concrète pour préserver cette ressource et limiter l'exploitation des carrières. Les co-produits représentent 98% des matières utilisées pour produire ces nouveaux ciments.



²² Source : International Resource Panel, <https://www.resourcepanel.org/>

²³ Source : <http://www.mineralinfo.fr/ecomine/carte-carrieres-francaises-en-activite-disponible#:~:text=Aujourd'hui%2C%20l'industrie,environ%2095%20%25%20de%20la%20production.>

Le détail du calcul est disponible en annexe.

Gros plan sur... un process de production sans eau

- Selon, le think tank "World Resources Institute" dix-sept pays se trouveraient en situation de "stress hydrique grave" c'est-à-dire qu'ils consommeraient presque toute l'eau dont ils disposent. En France, les prélèvements d'eau pour l'industrie représentent 3,3 milliards de m³ d'eau, soit 10% des prélèvements mais 25% de l'eau consommée (l'eau qui n'est pas rejetée dans la nature)^{24, 25}
- Hoffmann Green a développé des nouveaux procédés industriels qui ne nécessitent aucun apport en eau. De plus, dans son utilisation, le ciment Hoffmann ne nécessite pas plus d'eau qu'un autre ciment. L'augmentation de la consommation d'eau en 2023 est liée à la mise en service de la centrale à béton sur le site de Bournezeau qui permet d'internaliser les essais de béton.

ASPECT 3 : Diminuer la quantité de déchets industriels

- En 2020, les établissements industriels ont généré un peu plus de 28 millions de tonnes de déchets non dangereux hors minéraux et boues. Ce secteur représente 33 % de la production totale de déchets non dangereux hors minéraux et boues en France, soit la même proportion qu'en 2016 (figure 1). Alors que la production industrielle a connu un recul de 8 % entre 2016 et 2020, la quantité de déchets non dangereux hors minéraux et boues générés par l'industrie manufacturière est restée quasi stable (-1 %).²⁶
- Hoffmann Green a pensé l'intégralité de son processus industriel sans déchet directement liés à la production sur site.

Un process de production sans déchet

Entièrement basée sur les principes de l'économie circulaire, la production des ciments Hoffmann valorise des co-produits industriels qui deviennent la matière première principale de ciments décarbonés. Une approche vertueuse appliquée à chaque étape de la production qui

²⁴ <https://www.cieau.com/le-metier-de-leau/ressource-en-eau-eau-potable-eaux-usees/connaissez-vous-les-usages-non-domestiques-de-leau/>

²⁵ <https://www.usinenouvelle.com/article/voici-pourquoi-l-eau-est-un-enjeu-majeur-pour-l-industrie.N878690>

²⁶ Source : Insee



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

ne génère elle-même aucun déchet. Les produits entrants sont livrés en camion, stockés en citernes et transitent sur la chaîne de production par des convoyeurs automatisés. Aucun emballage n'est ainsi utilisé.

Les ciments Hoffmann sont livrés par camion-citerne. Les emballages sont ainsi réduits au strict minimum. Les seuls déchets significatifs sont les résultats de la R&D et de production d'essais non concluants soit 344 tonnes en 2023 contre 221 tonnes en 2022. Le faible taux de recyclage s'explique par le classement, par défaut, des déchets de R&D en déchets dangereux, jusqu'à preuve de leur innocuité ; ce qui n'est pas réalisable dans une phase de développement où la formulation évolue régulièrement.

Perspective « Producteur Responsable »

Hoffmann Green existe pour apporter des solutions concrètes permettant de diminuer l'impact environnemental des ciments et plus généralement de la construction. Hoffmann Green poursuit cet objectif autour de deux actions transversales :

Exportation du modèle

En 2023, Hoffmann Green a accéléré son déploiement à l'international avec la signature d'accords pour la construction d'usines en Arabie Saoudite. Ce modèle de développement à l'international sous licence va permettre de multiplier le nombre d'usines Hoffmann Green bas carbone pour rendre accélérer la décarbonation de la construction dans différents pays.

H-Green : une nouvelle technologie de rupture en développement

Dans un souci de toujours être à la pointe de l'innovation au service de la construction décarbonée, Hoffmann Green développe une nouvelle solution complémentaire aux quatre technologies déjà sur le marché. Avec cette technologie, la Société vise à développer une nouvelle formulation capable de réduire davantage encore l'empreinte carbone du ciment par rapport aux ciments classiques tout en présentant des performances techniques supérieures.

Une politique R&D forte et continue

En tant que pionnier des ciments décarbonés, Hoffmann Green consacre un budget constant et conséquent de 2 millions d'euros par an à l'amélioration des solutions existantes et à la recherche de nouvelles pistes. La R&D est au cœur de l'ADN du groupe portée par David Hoffmann, l'un des deux fondateurs de l'entreprise.

Poursuite des travaux préparatoires à la construction de H3

En mai 2022, Hoffmann Green a signé une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) de 40 ans sur le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) en vue de construire le troisième site de production de la Société (H3) sur un terrain de 5 hectares. A date, cet accord prend la forme d'un protocole de réservation, Hoffmann Green prendra ainsi possession du terrain lorsque l'occupant actuel aura finalisé ses opérations de sortie de site. Cette localisation s'imbrique parfaitement dans le plan stratégique de la Société puisqu'elle se situe à proximité d'un embranchement ferroviaire et fluvial et offre un nouvel accès maritime

EMPLOYEUR RESPONSABLE

La production responsable s'appuie non seulement sur des installations innovantes et performantes, mais aussi sur les hommes et les femmes de l'entreprise. Créer de **l'emploi mixte et qualitatif**, protéger leur **santé et sécurité**, en deux mots, être un employeur responsable constitue une condition sine qua non à l'attractivité de l'entreprise et donc à la réussite de son modèle économique. En 2022, Hoffmann Green emploie 44 personnes avec des recrutements réguliers prévus pour les prochaines années. La mise en place d'un cadre de travail favorisant l'épanouissement des collaborateurs est un des piliers de la politique RSE de l'entreprise.

Enjeu : emploi mixte et qualitatif

- **L'emploi industriel est soumis à de multiples tensions. Le développement de l'industrie 4.0 entraîne par exemple une évolution des qualifications et des modes de travail. L'industrie doit faire face à des préjugés et à un manque d'attractivité. L'industrie représente 13,3 % de l'emploi salarié en France (inférieur de 3,9 points par rapport à la moyenne Européenne)²⁷.**
- **La France a ainsi engagé depuis novembre 2017 une stratégie de reconquête industrielle volontariste. Une stratégie qui repose sur 4 piliers : l'amélioration de la compétitivité-coût ; l'innovation ; la formation ; et une forte présence territoriale.**

ASPECT 1 : développer de nouveaux emplois industriels qualitatifs

- **Industrialiser une innovation fait appel à de nouveaux talents à tout niveau de l'entreprise. Hoffmann Green Cement Technologies doit ainsi relever un triple challenge :**
 - Recruter des talents et les fidéliser sur un territoire au taux d'emploi très fort et relativement éloigné des bassins urbains. Avec 7 % de taux de chômage en Pays de la Loire, le plus faible des régions françaises, le marché de l'emploi est tendu, particulièrement dans l'industrie et la construction.

²⁷ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4277675?sommaire=4318291>



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

- Former les collaborateurs autour des produits et process uniques :
 - o Dans les laboratoires avec des domaines de recherche spécifiques,
 - o Dans l'usine entièrement automatisée avec des opérateurs spécialement formés,
 - o Au niveau commercial avec des connaissances spécifiques à acquérir
 - o Sur les chantiers auprès des partenaires pour assurer une bonne utilisation de ces nouveaux ciments.
- Développer ses processus de gestion des ressources humaines pour soutenir le développement de l'entreprise.

Par ailleurs, Hoffmann Green apporte une attention particulière à l'emploi et à la formation des jeunes, notamment dans le contexte actuel lié à la crise sanitaire et économique.

LES ACTIONS MISES EN PLACE

Des entretiens individuels annuels systématisés avec chaque collaborateur.

Les entretiens individuels permettent de faire le point sur la place de chacun et sur leurs évolutions potentielles et les besoins en formation. Compte tenu du jeune âge et de la taille de l'entreprise (33 salariés en 2021) chaque poste est nouveau et unique. Les collaborateurs ont ainsi chacun un domaine de compétence et des responsabilités définis.

Mise en place d'entretiens Qualité Vie au Travail

Avec l'augmentation progressive des effectifs, Hoffmann Green apporte une attention particulière à la dynamique collective et au bien-être de chacun. Ainsi, trois séminaires collectifs sont organisés chaque année pour partager la stratégie et le rôle de chacun. En parallèle, un entretien annuel QVT, en plus de l'entretien individuel, est organisé pour chaque collaborateur pour échanger sur des sujets comme la charge de travail, l'équilibre vie privé / vie professionnelle ou encore l'épanouissement dans son poste.

Une procédure d'alerte pour situation critiques

Pour faciliter l'identification et la résolution de situations critiques liées aux collaborateurs, Hoffmann Green a mis en place une procédure d'alerte spécifique à travers un mail générique anonyme accessible à tous les collaborateurs. Ce dispositif permet à chacun d'alerter la direction d'une façon simple et directe.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Distribution d'actions gratuites pour tous ses salariés

A la suite à l'introduction en Bourse, les membres du directoire d'Hoffmann Green ont souhaité associer l'ensemble des collaborateurs au développement futur de l'entreprise. Tous les collaborateurs d'Hoffmann Green sont actionnaires de la société. Ainsi 0,3% du capital est détenu par les collaborateurs.

Privilégier l'emploi long terme

Hoffmann Green privilégie l'emploi long terme avec une part prédominante de CDI (98,8% en 2023 contre 97,8 en 2022, 90,9 % en 2021 et 85,7 en 2020) qui permet de bâtir des relations dans le temps entre l'entreprise et ses collaborateurs. Tous les salariés sont en contrat long terme, le reste sont des contrats d'apprentissage qui permettent l'intégration progressive et la formation de jeunes actifs.

Évolutions des effectifs de l'entreprise

	UNITÉS	2019	2020	2021	2022	2023
Effectifs au 31/12	nb salariés	16	21	33	43	52
Recrutement (évolution nette de l'effectif)		3	7	13	11	8
Turn over%		32%	47%	60%	36%	38%
Nb apprentis/alternants		1	3	3	1	0
Part de CDI dans les effectifs %		82%	85,7%	90,9%	97,8%	98%
Part de personnel intérimaire%		0	0	0	0	0

CHIFFRE CLÉ



31%
de femmes
dans l'entreprise

En tant que jeune entreprise industrielle, Hoffmann Green met en place de nouveaux standards. Les femmes représentent encore une trop faible part dans l'industrie (16% des emplois) et dans le secteur du BTP. A cheval entre ces deux mondes, Hoffmann Green s'engage pour assurer la mixité de ses collaborateurs à chaque niveau de l'entreprise.

Enjeu : Santé / sécurité au travail

- Selon l'Assurance Maladie, en 2019, on enregistrait 655 715 accidents du travail (+ 0,6 % par rapport à 2018) et 50 392 cas de maladies professionnelles (+ 1,7 % par rapport à 2018). Les troubles musculo-squelettiques sont à l'origine de 88 % d'entre elles.²⁸
- Hoffmann Green s'engage pour la santé et la sécurité de ses collaborateurs. Implanté uniquement en France, Hoffmann Green met en place toutes les mesures nécessaires à la sécurisation de l'environnement de travail pour ses salariés et pour toutes les personnes qui interviennent sur ses sites.
- En partant d'une feuille blanche pour la création de la première usine, les équipes ont établi des standards de sécurité adaptés et très stricts.

LES ACTIONS MISES EN PLACE

Mise en place d'un système de management de santé sécurité au travail

La mise en route de la première usine pilote a été accompagnée par la mise en place d'une politique sécurité sous la responsabilité du directeur d'exploitation. Les équipes de production ont été sollicitées afin d'établir, grâce à leur retour d'expérience, des critères « sécurité » adaptés au processus de production. Depuis 2020, des sessions de sensibilisations à la sécurité sont réalisées chaque mois par le directeur et le responsable d'exploitation, référent qualité-santé-sécurité du site. Ces réunions ont permis d'aborder, entre autres, le port des Equipements de Protection Individuelle (EPI), les habilitations (électriques, sanitaire, secouriste, feu), l'utilisation des trousseaux de sécurité ou encore la présentation des fiches de sécurité par poste.

Gestion des poussières

La limitation des poussières a fait l'objet d'un traitement spécifique afin de garantir la qualité de l'air pour les opérateurs dans l'usine. Ainsi l'ensemble de la production se fait dans un process fermé pour limiter le contact de l'air avec les produits. En décembre 2019, une évaluation à l'exposition des poussières a été réalisée par la CARSAT pour avoir un état des lieux sur ce sujet dans la première usine pilote. Ce travail a donné lieu à la mise en place d'actions spécifiques comme un renforcement des éléments de filtration aux postes des opérateurs, l'utilisation de

²⁸ <https://assurance-maladie.ameli.fr/qui-sommes-nous/publications-reference/assurance-maladie-risques-professionnels/rapports-annuels>

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

masques à ventilation assistée pour les opérations de maintenance et manipulation de certains produits. Des balayeuses et aspirateurs comme moyens de nettoyage ont été également mis en place. La réalisation des plans de l'usine H2 a intégré ce premier retour d'expérience.



PERSPECTIVES EMPLOYEUR RESPONSABLE :

Déploiement de la charte éthique

Hoffmann Green a mis en place et diffusé une charte éthique pour ses collaborateurs et partenaires en 2023. Une action qui bénéficie d'un plan de déploiement et d'accompagnement en 2024.

Élection du CSE

2024 sera l'année d'élection du second CSE. La première élection il y a quatre ans n'avait pas permis de mobiliser des candidats. A l'époque l'entreprise dépassait juste le nombre minimal de salariés pour l'instauration de cette instance de représentation du personnel.

PARTENAIRE RESPONSABLE

En tant que nouvel entrant, Hoffmann Green suscite un très grand intérêt. Pour favoriser leur acceptation, ses nouveaux ciments sans clinker doivent garantir un niveau de **qualité** des plus élevés - sans cela, impossible d'influer sur les comportements d'achat des acteurs du bâtiment. De même, la **gouvernance** se doit d'être exemplaire afin de réaliser le plan de développement dans un rapport de dialogue et de confiance avec les différentes parties prenantes. Enfin, Hoffmann Green s'engage auprès d'acteurs associatifs et économiques au service de la solidarité et de l'environnement.

Enjeu : Ciment qualitatif

- On estime la durée de vie d'un bâtiment entre 70 et 100 ans. Les matériaux de construction répondent donc d'un triple objectif : performance, fiabilité, durabilité. Les ciments développés par Hoffmann Green sont aujourd'hui « Hors Norme », dans le sens où ils ne répondent pas à la norme EN 197-1 qui définit les ciments, notamment par la présence de clinker (à l'exception de H-IONA qui répond à la norme NF EN 15743) Ainsi les solutions de rupture proposées par l'entreprise doivent faire la preuve de leur performance.
- Pour garantir des niveaux de performance au moins équivalents à ceux des ciments traditionnels, Hoffmann Green s'appuie notamment sur une équipe R&D qui compose un tiers de l'effectif total de l'entreprise. En charge du développement des solutions, elle s'appuie sur des organismes certificateurs indépendants pour valider la qualité de ces nouveaux ciments. Le processus de certification des solutions répond ainsi à toutes les étapes de certification des autres ciments. Opéré par un organisme indépendant, le CSTB, les certifications, obtenues depuis 2019, sont le reflet des engagements pris et la garantie qualité des solutions Hoffmann.

LES ACTIONS MISES EN PLACE

Contrôle qualité en continu orienté client

Pour apporter toutes les garanties sur la qualité de ces nouveaux ciments, Hoffmann Green Cement Technologies a mis en place un système de contrôle qualité à chaque étape de production. Pour coordonner ce suivi et garantir un même niveau de standards une équipe a été mis en place.

Développement du laboratoire Qualité

Hoffmann Green a développé un laboratoire qualité avec une équipe à part entière en liaison directe avec les équipes de production. Un laboratoire a ainsi été installé au sein du site de production pour optimiser ce suivi qualité. Les nouveaux équipements déployés ainsi que la méthodologie de suivi qualité ont permis d'obtenir la certification AFNOR des ciments H-IONA.

En 2023, un laboratoire qualité a été déployé sur l'usine de Hoffmann Microtech.

Premier ciment sans clinker au monde validé sous ATE^x²⁹ de cas A par le CSTB

Après quatre années d'essais physiques, chimiques et mécaniques, le ciment H-UKR bénéficie d'une Appréciation Technique (ATE^x de cas A) délivrée par le CSTB, l'entreprise publique qui garantit la qualité et la sécurité des bâtiments. Cette évaluation couvre un très grand nombre d'ouvrages allant de la maison individuelle jusqu'à l'immeuble de Grande Hauteur pour des applications de structures (planchers, voiles, poutres, poteaux, etc). La conception des ouvrages en béton à base de ciment HUKR est réalisée selon l'Eurocode 2 et l'Eurocode 8, référentiel de calcul reconnu en France et en Europe. L'Évaluation Technique de Produits et Matériaux (ETPM) de la technologie H-UKR vient d'être enrichie et objective davantage la durabilité et la qualité du ciment H-UKR en validant la durée d'utilisation prévue à 100 ans, ouvrant ainsi la voie à l'utilisation du béton à base de ciment H-UKR en ouvrages d'art (ponts, tunnels, etc).

- Le suivi et l'amélioration continue des évaluations ont permis en 2023 de renforcer encore cette ATE^x avec la reconnaissance de règles de ferrillages identiques à celles des ciments normalisés.

Les certifications sont à télécharger sur le site des ciments Hoffmann : <https://www.ciments-hoffmann.fr/technologies/telechargements/>

²⁹ Créée à l'initiative du CSTB et des acteurs de la construction, l'ATE^x est une procédure rapide d'évaluation technique formulée par un groupe d'experts sur tout produit, procédé ou équipement innovant.

Deux nouvelles évaluations favorables par le CSTB pour H-UKR

En 2022, Hoffmann Green a poursuivi le plan d'évaluation de son ciment H-UKR avec l'obtention de deux nouvelles évaluations délivrées par l'entreprise publique de référence en matière de qualité, durabilité et de sécurité des bâtiments. Identifiables grâce aux numéros 3019_V1 et 3020_V1, ces deux ATEx valident l'utilisation du béton à base du ciment H-UKR pour les applications de la superstructure et des fondations de tous types de bâtiments : habitations, Etablissement Recevant du Public, immeubles tertiaires, immeubles de grande hauteur etc. Toutes les applications permettant de réaliser la structure intérieure et extérieure du bâtiment sont visées : semelles, longrines, radiers, planchers, poteaux, poutres, voiles et dalles.

Enjeu : Gouvernance

Les bonnes pratiques de gouvernance permettent notamment d'articuler court, moyen terme et long terme, d'intégrer les enjeux sociaux et environnementaux des activités, d'être à l'écoute de l'intérêt des parties prenantes de l'entreprise favorisant ainsi des décisions plus équilibrées et des relations durables avec les partenaires fondées sur la confiance, l'éthique et la transparence.

- **Introduite en Bourse depuis novembre 2019, Hoffmann Green Cement Technologies a adopté le code Middlednext, et structuré sa gouvernance pour tenir le cap du développement de son activité en transparence avec ses parties prenantes.**

LES ACTIONS MISES EN PLACE

Structuration de la stratégie RSE

Compte tenu de la cohérence de la RSE avec l'apport de ses produits pour la société, l'entreprise a dès 2019 structuré son approche RSE en définissant 3 grands axes alimentés par des actions concrètes mises à jour annuellement. Ces actions font l'objet d'une évaluation au cours de l'année et d'un reporting annuel. La stratégie RSE est ainsi placée sous la responsabilité immédiate du président du directoire. Cependant, Hoffmann Green reste une jeune société (7 ans), qui doit structurer son développement en s'appuyant sur une équipe encore réduite (52 personnes). La Responsabilité de l'entreprise est, par la nature même de son activité, incluse dans sa stratégie avec de forts enjeux immédiats sur le pilier « producteur responsable ». La réalisation en 2020 d'une analyse de matérialité des enjeux sociétaux en lien avec l'activité de l'entreprise a permis un rééquilibrage avec les deux autres piliers RSE par un renforcement des actions sur ces sujets.

Gouvernance duale

Hoffmann Green a opté pour une gouvernance duale avec un directoire et un conseil de surveillance afin de séparer les fonctions de direction et le contrôle de cette direction. Cette organisation de la gouvernance favorise le pilotage de l'entreprise et la conciliation du court, moyen et long terme. Au 31 décembre 2023, le conseil de surveillance est constitué de 6 membres dont trois sont des administrateurs indépendants choisis pour leur expérience. Deux femmes siègent au Conseil de Surveillance.

Implication des parties prenantes

Compte-tenu du caractère innovant des produits de l'entreprise et de leur apport pour la société, les parties prenantes de l'entreprise sont très impliquées dans le modèle de développement.

- **Investisseurs locaux**

Dès son origine, Hoffmann Green a été accompagné par un pool de partenaires locaux qui ont financé la première usine et accompagné le développement industriel. Ces premiers investisseurs partenaires, pour la grande majorité basée en Vendée, ont apporté leurs expertises d'entrepreneurs et leurs savoir-faire industriels. Certains siègent aujourd'hui au Conseil de Surveillance.

- **Partenaires commerciaux**

Pour son développement commercial, Hoffmann Green a signé des contrats de partenariat avec ses clients pour expérimenter ensemble l'utilisation et le déploiement de ces nouveaux ciments. Une personne chez Hoffmann Green est dédiée à la relation avec les partenaires pour faire le lien entre le département R&D et les équipes terrain.

- **Entreprises locales**

La construction des usines est réalisée en grande majorité par des entreprises du territoire. Des partenaires de proximité qui apportent toutes les expertises nécessaires à la réalisation de ces usines d'un nouveau genre. Ainsi l'investissement de chaque usine (22 millions pour la seconde usine en construction) revient sur le territoire de proximité.

100% aligné avec la taxonomie verte

En 2022, le cabinet Ethifinance a évalué l'éligibilité et l'alignement des activités du Groupe Hoffmann Green Cement Technologies au regard des textes disponibles structurant la

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Taxonomie Européenne mise à jour en 2022. Il en ressort que 100% des activités de l'entreprise sont alignées avec cette classification.

La taxonomie européenne permet aux investisseurs et aux entreprises de déterminer quelles activités économiques et quels investissements contribuent de manière substantielle à l'un des six objectifs environnementaux de l'UE :

1. Atténuation du changement climatique
2. Adaptation au changement climatique
3. Utilisation durable et protection des ressources aquatiques
4. Transition vers l'économie circulaire
5. Prévention et réduction de la pollution
6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

ELIGIBILITÉ		ALIGNEMENT			
Activité éligible	% CA associé	Satisfaction des TSC*	Satisfaction des DNSH**	Satisfaction des MS***	Alignement Taxonomie
<input checked="" type="checkbox"/> Fabrication de ciment 0% clinker Trois produits commercialisés à ce jour : <ul style="list-style-type: none"> ◆ HUKR – 96% du CA ◆ HIONA – 2.2% du CA ◆ HEVA – 1.8% du CA 	100%	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfait	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfait	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfait	100% du CA, et des CAPEX / OPEX associés est <div style="background-color: #004a7c; color: white; padding: 5px; display: inline-block; border-radius: 5px;">Aligné</div>
TOTAL % éligible	100%				

* TSC – Technical Screening Criteria ** DNSH – Do No Significant Harm

*** MS – Minimum Social safeguards

Deux évaluations ESG volontaires

Pour mesurer son activité et sa stratégie au prisme des critères ESG³⁰ l'entreprise a été évaluée par deux agences de notation extra-financières indépendantes.

³⁰ ESG : Environment Social & Governance : Environnement, Social & sociétal, Gouvernance

Gaïa Rating



Note ESG globale

L'entreprise Hoffmann Green Cement Technologies obtient, pour la campagne EthiFinance ESG Ratings 2023, une note de **63 / 100**. Cette note porte sur les données de l'année 2022.

Les notes vont de 0 à 100, où 100 est la meilleure.

Le tableau met en évidence le détail des notes obtenues par pilier et sous pilier E-S-G-PPE. Le benchmark utilisé regroupe toutes les sociétés du secteur Matériaux notées pendant la campagne EthiFinance ESG Ratings 2023, à savoir 130 entreprises.

La couleur rouge signifie que l'entreprise sous-performe par rapport au benchmark. A l'inverse le vert indique que l'entreprise surperforme. Le jaune signifie que la note de l'entreprise est similaire à celle du benchmark.

A la date de cette publication, EthiFinance ESG Ratings n'a pas identifié de controverse significative pour Hoffmann Green Cement Technologies.

Notation	2020	2021	2022	Tendance 2021-2022	Benchmark
GOUVERNANCE	54	54	63	↗	≈
SOCIAL	40	53	72	↗	↑
ENVIRONNEMENT	70	80	62	↘	≈
PARTIES PRENANTES EXTERNES	35	41	41	=	↓
Note Globale	52	59	63	↗	≈

Légende



l'entreprise fait mieux que l'indice de référence



la performance de l'entreprise est inférieure à celle de l'indice de référence

Hoffmann Green maintient sa note par rapport à l'année précédente (63/100) après une progression de 12 points par rapport à l'évaluation sur les données 2019 et de 15 points par rapport à celle portant sur 2018.

En 2021, cette notation positionnait Hoffmann Green à la 131ème place du panel ESG 230 de Gaïa Rating et en 23ème position parmi les 78 entreprises du panel réalisant moins de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires.



Résultat de la campagne Gaïa Rating 2020
Classement Global : **131/230**

Classement au sein de la catégorie de chiffre d'affaires < 150 millions d'euros : **23/78**

Sustainalytics

ESG Risk Rating COMPREHENSIVE ?

20.8 Medium Risk



Ranking

Industry Group (1st = lowest risk)

Construction Materials **5** out of 128

Universe

Global Universe **3823** out of 14766

Last Update: Oct 7, 2021

Note : 20,8

La notation correspond à la valeur basse d'un risque medium (note entre 20 et 30). Hoffmann Green apparait ainsi à la 5^{ème} position sur 128 des entreprises produisant des matériaux de construction.

Enjeu : ancrage territorial

Les entreprises sont des acteurs majeurs de leurs territoires. Par leur activité, elles participent à la vie économique. Par leurs engagements, elles soutiennent la vie associative.

En tant qu'entreprise ancrée dans un territoire, Hoffmann Green s'engage auprès des associations sportives locales qui œuvre à la cohésion et au dynamisme de la région. Entièrement engagée pour répondre aux enjeux de l'environnement, Hoffmann Green s'engage également auprès d'associations et d'entreprises qui partagent ses combats. Une implication reconnue dans l'obtention de label comme Solar Impulse ou FT 2030 qui mettent en lumière la contribution de l'entreprise aux grands enjeux de notre époque.

Sponsoring des clubs sportifs locaux

Hoffmann Green est partenaire de nombreux clubs sportifs amateurs locaux : Basket Club Aizenay, ASPTT Nantes Handball, Tennis Entente Yonnaise (La Roche sur Yon), Sables Etudiants Club (Les Sables d'Olonne), Vendée Fontenay Foot (Fontenay-le Comte), US Bournezeau Saint-Hilaire.

Une implication au côté des acteurs associatifs locaux qui s'inscrit dans l'attachement de l'entreprise à son territoire.

Labellisation Solar Impulse

Initié par l'explorateur Bertrand Piccard, le label Solar Impulse Efficient Solution vise à accréditer les produits et solutions responsables, afin de promouvoir leur utilisation pour atteindre rapidement les objectifs environnementaux notamment énergétiques et de neutralité carbone. A la suite d'un processus d'évaluation rigoureux faisant intervenir des experts indépendants, Hoffmann Green a obtenu cette labellisation qui garantit la qualité et la rentabilité économique de son ciment H-UKR.

Lauréat French Tech 2030

Hoffmann Green Cement Technologies a été sélectionné pour le programme French Tech 2030, un nouveau programme d'accompagnement ambitieux opéré par La Mission French Tech aux côtés du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et de Bpifrance. Un an après avoir intégré la promotion 2022 du programme French Tech Green20 qui lui a permis de bénéficier d'un accompagnement spécifique sur les enjeux greentech, Hoffmann Green fait partie des 125 sociétés lauréates sélectionnées pour intégrer un nouveau programme gouvernemental qui vise à défendre la souveraineté française et développer les leaders mondiaux de demain.

PERSPECTIVES PARTENAIRE RESPONSABLE :

Création d'une direction qualité

Pour renforcer encore son engagement pour des ciments décarbonés offrant un niveau de qualité optimal, Hoffmann Green met en place en 2024 une Direction de la qualité composée de 5 personnes sous la supervision de la Direction certification, évaluation et qualité.

ANNEXE : PERIMETRE & METHODOLOGIE

Le reporting porte sur la période correspondant à l'exercice comptable 2023, du 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023, sauf pour les données du bilan carbone® qui couvrent la période 2019 à 2023.

Le périmètre concerne les sites vendéens de Bournezeau, de Chaillé ainsi que celui d'Hoffmann Microtech à de Mareuil En Perigord (24340) soit l'ensemble des activités.

- Enjeu empreinte carbone / ciments

Indicateur : tonnes équivalent CO2 évitées du fait de l'utilisation des ciments Hoffmann Green :

8 486,02 tonnes eq CO2

En remplaçant un ² classique, selon le mix actuel de la consommation de ciment, par un ciment décarboné sans clinker pour la production 2023 Hoffmann Green Cement Technologies en tenant en compte les trois technologies Hoffmann au prorata de leur répartition en termes de chiffre d'affaires.

Technologies	Pourcentage du CA	Quantité (en tonne)	Empreinte carbone
H-UKR	91,9%	20 195,59	0,252 Teq CO ₂ / tonne
H-IONA	1,8%	213,78	0,161 Teq CO ₂ / tonne
H-EVA	6,3%	971,97	0,272 Teq CO ₂ / tonne

H-UKR	Proportion dans la consommation globale en % (Source INSEE)	Émission T eq. CO ₂ /tonne moyenne	Gain par tonne avec les ciments H-UKR (0,252 Teq CO ₂ / tonne)	Gain 2023 (en tonnes) sur la base des 20 195,95 tonnes de ciment H-UKR produites calcul : proportion x quantité produite x gain eq. CO ₂ / tonne
CEM I	23,9	0,881	0,629	3 036
CEM II	57,4	0,650	0,398	4 613,8
CEM III ET V	11	0,420	0,168	373,22
Autres ciments (ciments Spéciaux, ciments divers, liants géotechnique)	7,06	Non pris en compte dans le calcul		

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

H-IONA	Proportion dans la consommation globale en % (Source INSEE)	Émission T eq. CO ₂ /tonne moyenne	Gain par tonne avec les ciments H-IONA (0,161 T eq CO ₂ / tonne)	Gain 2023 (en tonnes) sur la base des 213,78 tonnes de ciment H-IONA produites calcul : proportion x quantité produite x gain eq. CO ₂ / tonne
CEM I	23,9	0,881	0,720	36,7
CEM II	57,4	0,650	0,489	60
CEM III ET V	11	0,420	0,259	6
Autres ciments (ciments Spéciaux, ciments divers, liants géotechnique)	7,06	Non pris en compte dans le calcul		

H-EVA	Proportion dans la consommation globale en % (Source INSEE)	Émission T eq. CO ₂ /tonne moyenne	Gain par tonne avec les ciments H-EVA (0,272 T eq CO ₂ / tonne)	Gain 2023 (en tonnes) sur la base des 971,97 tonnes de ciment H-EVA produites calcul : proportion x quantité produite x gain eq. CO ₂ / tonne
CEM I	23,9	0,881	0,609	133,6
CEM II	57,4	0,650	0,378	210,9
CEM III ET V	11	0,420	0,148	15,8
Autres ciments (ciments Spéciaux, ciments divers, liants géotechnique)	7,06	Non pris en compte dans le calcul		

- Enjeu empreinte carbone / entreprise

Indicateur : Bilan Carbone®

Emissions de gaz à effet de serre directes et indirectes de l'entreprise, en tonnes équivalent CO₂ calculées selon la méthodologie du Bilan Carbone®

Périmètre temporel : 2023

Périmètre géographique : Bournezeau (H1, H2, centrale à béton), Chaillé sous les Ormeaux (Siège social), Mareuil En Perigord (Hoffmann Microtech)

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Postes d'émissions :

Scope 3 - activités « amont »	Scope 1	Scope 3 - activités « aval »
<ul style="list-style-type: none"> 8. Amont de l'énergie** 14. Actifs en leasing amont 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Sources fixes de combustion¹ 2. Sources mobiles de combustion² 3. Procédés hors énergie 4. Fugitives 5. Biomasse (sols et forêts) 	<ul style="list-style-type: none"> 17. Transport de marchandises aval 11. Déchets 19. Fin de vie des produits vendus
<ul style="list-style-type: none"> 9. Achat de produits et services 10. Amortissements 	<ul style="list-style-type: none"> 9. Achat de produits et services 	<ul style="list-style-type: none"> 18. Utilisations des produits vendus 20. Franchise aval 21. Leasing aval
<ul style="list-style-type: none"> 12. Transport de marchandises amont 	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Scope 2</p> <ul style="list-style-type: none"> 6. Consommation d'électricité³ 7. Consommation de vapeur, chaleur, froid </div>	
<ul style="list-style-type: none"> 13. Déplacements professionnels 16. Transports de visiteurs et de clients 22. Déplacements domicile-travail 		

Les postes d'émissions suivants ne sont pas inclus dans le périmètre de l'évaluation : 5, 14, 16, 18, 19, 20 et 21

- Enjeu préservation des ressources / Energie

Indicateur : Consommation d'énergie par type

Consommation d'électricité et de gaz naturel selon les factures de nos fournisseurs (en MWh)

Indicateur : Efficacité énergétique

Electricité consommée pour une tonne de ciment produit en kwh/t

Calcul : Consommation d'électricité (kwh) / production en t

Indicateur : part d'énergie renouvelable

Part d'électricité consommée d'origine renouvelable en %

Calcul : Production d'énergie renouvelable / Consommation d'électricité

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

- Enjeu préservation des ressources / Calcaire

Indicateur : Extraction de calcaire évitée : 17 289,9 tonnes

Quantité de calcaire économisée du fait du remplacement de ciment classique par du ciment décarboné sans clinker pour la quantité de ciment produite par Hoffmann Green en 2023.

Selon le mix actuel de consommation de ciment en France, calcul d'une moyenne pondérée du calcaire qui aurait été utilisé pour produire la même quantité de ciment que la production Hoffmann Green 2023. Cette quantité correspond à l'extraction de calcaire évitée du fait du remplacement des ciments classiques par des ciments Hoffmann Green.

Il faut 1,3 tonne de calcaire pour produire une tonne de clinker.

Calcul : proportion x quantités produite x pourcentage de clinker x tonne de calcaire / tonne de clinker

	Mix de la consommation globale de ciment en % (Source INSEE)	Pourcentage de clinker ²⁰	Extraction de calcaire évitée 2023 (sur la base de 21 378 tonnes de ciment produites)
CEM I	23,9	95	6 310
CEM II	57,4	65	10 368,9
CEM III ET V	11	CEM III/A, B ou C : 20 à 64 % CEM III/ C : 5 à 19% CEM V/A ou B : 20 à 64 % (moyenne basse utilisée : 20%)	611
Autres ciments (ciments Spéciaux, ciments divers, liants géotechnique)	7,06	Non pris en compte dans le calcul	

- Enjeu emploi mixte et qualitatif

Indicateur : évolution des effectifs de l'entreprise

- Effectifs au 31/12 : nombre de salariés au 31/12/2023
- Recrutement : évolution nette de l'effectif sur la période 2023
Calcul : nombre de salariés au 31/12/2023 - nombre de salariés au 31/12/2022
- Turn over : $Turnover = [(Nombre\ de\ départs\ en\ 2023 + Nombre\ d'arrivées\ en\ 2023)/2]/Effectif\ au\ 31/12/2022$
- Nb apprentis/alternants : nombre d'apprentis ou alternants en contrat dans l'entreprise en au 31/12/2023
- Part de CDI dans les effectifs : Effectifs salariés au 31/12/2021 ayant un CDI / Effectifs totaux au 31/12/2023
- Part de personnel intérimaire : sans objet à ce jour

Indicateur : Mixité

Part des effectifs féminins parmi les salariés de l'entreprise

Calcul : effectifs féminins au 31/12/2023 / effectifs totaux au 31/12/2023

- Enjeu Santé-sécurité au travail

Indicateur : accidentologie

- Taux de fréquence des accidents du travail : (nb des accidents en premier règlement/heures travaillées) x 1 000 000
- Taux de gravité des accidents du travail : (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000

5. DOCUMENTS DISPONIBLES

Des exemplaires du Rapport Financier Annuel sont disponibles sans frais au siège social de la Société.

Le Rapport Financier Annuel peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.ciments-hoffmann.fr).

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société.

L'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF sera également disponible sur le site Internet de la Société (www.ciments-hoffmann.fr).

6. GLOSSAIRE

ADEME	Agence de l'Environnement de la Maîtrise de l'Energie.
AOT	Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public.
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique.
CSTB	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment.
Décarbonatation	Réaction de libération du CO ₂ contenu dans les matières premières calcaires sous l'action de la chaleur.
Economie circulaire	Pour l'ADEME ; l'économie circulaire est « un système économique d'échange et de production qui vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer notre impact sur l'environnement. Il s'agit de découpler la consommation des ressources de la croissance du produit intérieur brut (PIB) tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être ».
ETPM	Evaluation Technique de Produits et Matériaux, délivrée par le CSTB.
FCPI	Fonds Commun de Placement dans l'Innovation.
FDES	Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire.
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
INPI	Institut National de la Propriété Industrielle.
MPa	Mégapascal. Unité de pression ou de contrainte valant un million de pascals.
PIA	Programme d'Investissements d'Avenir. C'est un programme d'investissement de l'Etat français initié en 2010, pour investir dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, dans la recherche, dans l'industrie et les PME, dans le développement durable et dans tous les secteurs d'avenir comme le numérique, les biotechnologies ou le nucléaire.
SEQE-UE	Système d'échange de quotas d'émissions de l'Union Européenne.
SFIC	Syndicat Français de l'Industrie Cimentière.
UE	Union Européenne.

CATALYSEUR DE LA
TRANSITION CARBONE



**HOFFMANN
GREEN CEMENT**
**Catalyseur
de la Transition
Carbone**

Siège Administratif

6 rue de La Bretauière
Chaillé Sous Les Ormeaux
85310 Rives de l'Yon

Site industriel

Vendéopôle - Vendée Centre
57 rue Henri Adolphe Archereau
85480 Bournezeau

Tél. 02 51 460 600
contact@ciments-hoffmann.fr
www.ciments-hoffmann.fr

Hoffmann Green Cement Technologies

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 14.648.193 euros
Siège social : La Bretauière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310